

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? - Oui
Sont-ils appliqués ? - Non !

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France 20.00

Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. GOBELINS 25-32

Directeur : Emile KAHN

Adresse Télégraphique :

DRITHOM-PARIS

Chèques postaux :

c/c 218 25, PARIS

SOMMAIRE

Après la grève générale

(Deux ordres du jour du Comité Central)

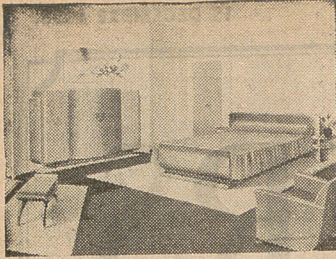
TABLES DES MATIÈRES

Contenues dans le Tome XIX

ANNÉE 1938

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.



ATELIERS Paul Giordano

22, R. MARSOULLAN, PARIS-12°

Demander le
revue illustrée
N° 21
Envoyer franc

COLIS-RÉCLAME

POUR VOS PLANTATIONS arbres fruitiers, création jardins et vergers, adressez-vous à **S. FAURE**, 71, route de Rueil, Le Chesnay (S.-et-O.), 5 rosiers nains, 18 fr. Par 10 nains, 30 fr. 10 grimpants, 50 fr.

CARILLON
MONTRE
ORFÈVRE
225'

CRONOMÈTRE
100'

**BIJOUTERIE
HORLOGERIE
JOAILLERIE
ORFÈVRE**

Théo

Maison de Confiance fondée en 1874
150, B. Magenta - Paris
TRAUDANNE 05-08

GRAND CHOIX DE
BIJOUX et DIAMANTS
D'OCCASION

ACHAT et échange
de tous
bijoux

DIAMANTS
pour incrustations
à QUALITÉ ÉGALE

MÉNAGÈRE
argent filé
225'
en 800

Faites confiance à **Théo**

LE BON BIJOUTIER
QUI VOUS RECEVRA LUTINÉ ET VOUS SERVIRA CONSCIENCEUSEMENT

COMPAREZ LE CHOIX
LA QUALITÉ
LES PRIX

A TOUS LES PRIX, ILS SONT BEAUX
LES BIJOUX DE CHEZ **Théo**

Catalogue gratuit

Remise de 10 % aux Ligueurs



A consulter avant vos achats

COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS

accordant aux ligueurs
des conditions spéciales

BIJOUTERIE — HORLOGERIE

— **Théo**, 150, boulevard Magenta, Paris. (Tél. : Tru. 05-02.)
Bijoux, diamants. Maison de confiance. Remise 10 0/0.

OPTIQUE

— **Arnhold**, 13, rue Auber, Paris (9^e). Lunettes parfaitement ajustées. Prix modérés. 10 0/0.

SIÈGES

— **Les Sièges Constant**, 6, Bd Voltaire, Paris-XI^e.
(Tél. : Roq. 10-04). Fauteuils grand confort 50 0/0 moins cher.

VETEMENTS

— **Léon**, tailleur, 35, rue Bergère, Paris. (Tél. : Pro. 77-09.)
Le beau tailleur, strict, sur mesures. Remise 10 0/0.

VINS ET CHAMPAGNE

— **P. Delaire**, à Cerseuil (Marne). (Ch. p. 306-52, Nancy.)
Champagnes Côte-d'Or; la b. 11 50, C. B. 12 50 par 25 l. départ gare.

— **Gravelin**, propriétaire à Saint-Aubin de Luigné (Maine-et-Loire). Grands vins d'Anjou. Côteaux du Layon. Vin blanc et rosé en cercle et en bouteilles.

— **Saint-Emilion 1936**, 11°5, la demi-pièce 350 fr. prêt mise en bouteilles, fûts prêts toutes contenances. 1937, demi 275 francs. Gaury Roger, propr., Grands crus Saint-Emilion.

Thomazeau Henri, viticulteur à Doué-la-Fontaine, (Maine-et-Loire), Vins d'Anjou, Côteaux du Layon, en cercles et en bouteilles, remise aux ligueurs. Représentants sérieux demandés dans toute la France.

Les sièges CONSTANT

6, boulevard Voltaire — PARIS (11^e)

Téléphone : Roquette 10-04

50 % moins cher

FAUTEUILS CUIR PATINE
GRAND CONFORT

Formes nouvelles
depuis **175 fr.**

Conditions spéciales aux Ligueurs

EXPOSITION UNIQUE

200 MODELES

La plus importante fabrique spécialisée dans la fabrication du siège de cuir
ATELIERS ET EXPOSITIONS L franco

6, bd Voltaire, Paris-11^e, Tél. Roquette 10 04

APRÈS LA GRÈVE GÉNÉRALE

Deux ordres du jour du Comité Central

(1^{er} Décembre 1938)

I

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni au lendemain du 30 novembre;

Considérant qu'il n'appartient pas à la Ligue de se substituer aux organisations syndicales pour apprécier la nécessité ou l'opportunité d'un mouvement de grève dont elle n'assume pas les risques — mais qu'il est essentiellement de son rôle et de sa tradition d'examiner les problèmes de droit et d'humanité qui se posent à l'occasion de cette grève ;

Décide de soumettre à ses Conseils juridiques l'étude du décret de réquisition pris par le Gouvernement, et l'examen de la valeur légale des mesures de répression annoncées contre les fonctionnaires participant à la grève.

Le Comité Central approuve la résolution du Bureau en date du 28 septembre, invitant le Gouvernement et la Confédération Générale du Travail à négocier pour éviter le conflit. Il regrette, dans l'intérêt de la nation, que cette invitation, analogue à celles de la Confédération Nationale des Anciens Combattants et de l'Union Socialiste et Républicaine, n'ait, pas plus que celles-ci, été acceptées par le Gouvernement.

Le Comité Central regrette, d'autre part, que, dans les jours qui ont précédé la grève et au cours de la grève elle-même, la radio d'Etat ait été détournée de sa fonction, qui est d'informer objectivement et non de servir d'instrument à une propagande tendancieuse.

Rappelant enfin que, depuis de longs mois, les Chambres n'ont siégé que quelques jours — qu'aucun des redoutables problèmes qui se sont posés dans ce laps de temps n'a été soumis à leur examen réfléchi — qu'elles se sont trouvées hors d'état d'exercer normalement leur contrôle et d'offrir, le cas échéant, leur médiation — le Comité Central regrette que la convocation du Parlement ait été si tardive.

II

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, profondément ému par la rigueur des mesures de répression annoncées en conséquence de la grève du 30 novembre, proteste contre des sanctions qui, décidées sans tenir compte des mérites professionnels et en privant les fonctionnaires ou agents des services publics des garanties conférées par la loi, apparaîtraient comme une vengeance, indigne d'un Gouvernement démocratique.

Il proteste avec une égale énergie contre les licenciements massifs dans l'industrie privée et dans les établissements nationaux, et appelle l'attention des Pouvoirs publics sur la méconnaissance de la loi que constituerait la substitution au contrat collectif de contrats individuels abaissant la condition des travailleurs.

Le Comité Central redoute que toutes ces rigueurs, réclamées dans une intention trop visible par les ennemis de la démocratie, ne rendent impossible l'apaisement des esprits, plus nécessaire que jamais en raison de la situation extérieure.

Au cas où le Gouvernement refuserait d'entendre cet appel à la modération et à la raison, le Comité Central compte sur le Parlement pour rétablir en France le respect de la loi et le règne de la justice.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu, au sujet de l'article de M. Georges Gombault, paru dans les Cahiers du 15 novembre, la lettre suivante de M. Henri Pichot, que nous nous faisons un devoir d'insérer, ainsi que la réponse de M. Georges Gombault.

Orléans, le 6 décembre 1938.

Monsieur le Directeur,

Je désirerais, d'un moi bref, signaler l'erreur que commet M. Gombault dans le numéro du 15 novembre des Cahiers en me prêtant l'intention de préconiser un gouvernement sans contrôle muni de « pleins pouvoirs illimités et infinis ».

Il n'en est rien, au contraire. J'ai dit et je continue de dire qu'il s'agit de pleins pouvoirs circonscrits, définis et délimités dans leur étendue et dans le temps, sur le triple plan financier, économique et social. Cela n'a rien de commun avec l'octroi à un gouvernement de « pleins pouvoirs en blanc », ce qui équivaudrait à la dictature. Une telle proposition n'est pas dans mon esprit et n'a jamais été dans mes paroles.

Sur la dissolution, voici ce que j'ai dit :

Je n'ai pas demandé la dissolution de la Chambre après Munich ;

J'ai dit que, dans l'état de confusion où nous sommes, il faudrait mettre au pouvoir une équipe gouvernementale vraiment solidaire demandant des pleins pouvoirs (dans le sens que je détermine plus haut) sur la garantie d'un plan largement défini dans ses grandes lignes, et que, en cas de refus de la Chambre de les accorder, il n'y aurait plus de solution que dans le recours au suffrage universel ; mais, ai-je ajouté, il faudrait craindre, pendant les semaines d'agitation électorale, quelque entreprise trouble des dictateurs totalitaires, toujours prêts à mettre à profit nos moments d'indécision ou de faiblesse.

Depuis bientôt cinq ans, le Parlement a consenti des pleins pouvoirs sans savoir comment ils seraient utilisés et les décrets-lois ont vu le jour après délibération secrète tombant sur nous comme du Sinai gouvernemental. Quand je demande qu'un gouvernement obtienne des pouvoirs sur une sorte d'engagement large et public, je propose de rompre avec de mauvaises méthodes gouvernementales et parlementaires.

Le mieux serait qu'on n'eût pas besoin de ces « monstres » appelés décrets-lois ; mais nous en sommes là et ce n'est pas nous, citoyens du commun, qui avons conduit le pays et le régime à ce point. Les responsables sont au sommet.

Croyez, je vous prie, à l'expression de mes sentiments distingués.

Henri PICHOT.

La rectification de M. Henri Pichot est en réalité une confirmation : sa lettre montre que les critiques que je me suis permis de formuler dans l'article qu'il vise étaient fondées.

Notre honorable correspondant se flatte de limiter la durée et l'étendue des pleins pouvoirs. J'ai cité le texte où il assigne comme premier terme à ces pleins pouvoirs la date des élections générales. C'est un long délai et, en cas de dissolution, c'est pour la durée de la législature sans doute, que la Chambre déléguerait son autorité ! Quant à la limitation de l'étendue des pouvoirs, on sait ce que valent les précautions prises. L'expérience montre que le redressement économique et financier peut justifier toutes les mesures dans tous les domaines. Les pleins pouvoirs prolongés sont en réalité illimités : ils confèrent à qui les détient la toute-puissance.

M. Henri Pichot se défend d'avoir pareille intention. Je l'ai dit. Mais, c'est en fait à quoi il aboutit. Il ne peut pas arriver à une autre conclusion dès lors qu'il impute au Parlement la responsabilité de nos difficultés. Il fait le procès des partis et des assemblées représentatives. Il les dessaisit pour remettre le pouvoir à des personnalités énergiques. « C'est l'heure des hommes », écrit-il.

Mais, si son équipe de « salut public » est liguée au préalable par des dispositions restrictives, comment pourra-t-elle agir ? Les surhommes qui la constitueront ne manqueront pas de se libérer des entraves. Les ministres appelés en sauveurs, et surtout leur chef, se comporteront en dictateurs. Sinon, ils ressembleront aux autres et leur faiblesse les fera succomber.

Je conçois que M. Pichot soit effrayé quand on appelle les choses par leur nom. Républicain d'origine, il s'inquiète et il proteste lorsqu'on établit que son système conduit au fascisme. Mais la démonstration demeure. Supprimer le régime parlementaire — et M. Pichot met la Chambre récalcitrante au pas en la dissolvant — c'est aboutir à la dictature.

Cherchant désespérément autre chose que ce qui est, M. Pichot a été amené à l'autorité sans contrôle : car le nombre des possibles en politique n'est pas infini. Sa lettre indique qu'il est troublé par ses propres conclusions et sans doute aussi par certaines approbations qui lui sont venues de mieux où l'on ne reculerait pas devant le coup de force. Nous nous en félicitons.

Ce qui a échoué, ce sont les pleins pouvoirs. Le remède n'est pas dans leur extension. Il faut renoncer à cette procédure et revenir à la pratique normale du parlementarisme. Hors de là, point de salut pour la démocratie.

Georges GOMBAULT.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

Séance plénière du 16 octobre 1938

Séance du matin

COMITÉ

Présidence de M. VICTOR BASCH

Etaient présents : MM. Basch, Bayet, Bourdon, Hérolé, Langevin, Sicard de Plauzoles, Kahn, Georges Etienne ; Mmes Bloch, Collette-Kahn, Viollis ; MM. Barthélemy, Baylet, Boris, Bozzi, Caillaud, Casati, Corcos, Cudenet, Delaisi, Gérin, Gombault, Grumbach, Guerry, Guental, Hadamard, Hersant, Joint, Malhieu, Milhaud, Perrin, Piot, Prudhommeaux, Texier, Garmard.

Excusés : MM. Guernut, Mme Deghilage, MM. Chateau, Domatix, Marc Faure, Planché, D^r Platon, Racamond, Scelle, Vacquier, Jardillier, Moutet.

La Ligue pendant la Crise

M. VICTOR BASCH ne retracera pas toutes les émotions par lesquelles chacun est passé au cours de la récente crise internationale. Il se demandera seulement si la Ligue a été fidèle à la fois à sa raison d'être et aux décisions de ses Congrès.

Certains se sont attachés à démontrer que les événements récents étaient la conséquence forcée des traités de paix, de l'attitude de la France vis-à-vis de l'Allemagne démocratique, du crime de la Ruhr, des accords militaires passés avec différentes nations, des vaisseaux que nous avons essayé de nous créer en Europe centrale.

Tous ces périls, la Ligue les avait dénoncés. Aucune autre Association n'a travaillé autant que la nôtre à la réconciliation entre la France et l'Allemagne, et l'action qui a été menée par la Ligue, en Allemagne même, était particulièrement difficile et périlleuse. La Ligue a protesté contre l'occupation de la Ruhr, contre les traités militaires ; c'est elle qui a révélé à l'opinion française le traité passé entre la France et la Pologne. Dans le passé, la Ligue a fait son devoir.

Dans un passé plus récent, elle a étudié à Dijon la réforme de la Société des Nations, à Tours la défense de la démocratie et de la paix. Elle a toujours réclamé à la fois l'organisation de la sécurité collective et des négociations avec tous les peuples. M. Basch ne rappellera que la démarche qu'il a faite au nom de la Ligue tout entière, au lendemain du Congrès de Dijon, auprès de M. Léon Blum, pour lui demander d'engager une grande offensive de paix et qu'il a renouvelée auprès de M. Chautemps.

Mais, alors que la Ligue menait cette action, les événements se déroulaient et les capitulations se succédaient : ce fut l'annexion du Mandchoukouo, la conquête de l'Ethiopie, le rétablissement de la conscription en Allemagne, l'occupation militaire de la Rhénanie, les guerres d'Espagne et de Chine, l'Anschluss. Dès ce moment, il était clair que la politique française de capitulations et d'abandons aboutirait à l'hégémonie de l'Allemagne. La politique préconisée par la Ligue était assurément meilleure puisque, chaque fois que, sur un point, on leur a résisté, les

Etats totalitaires ont reculé. La politique de fermeté a parfois été essayée ; elle a donné des résultats.

Après l'Anschluss, la question de Tchécoslovaquie s'est posée de façon aiguë. Certains ont dit : « Il était impossible que les Allemands des Sudètes vécussent en Tchécoslovaquie. » Cette assertion est fautive. M. Victor Basch, qui connaît bien le pays, est en mesure d'affirmer qu'il n'y a jamais eu aucune révolte des Allemands contre les Tchèques, et que jamais le Reich, avant 1933, n'a réclamé leur annexion. Avant la crise économique, cette population était heureuse. Il est exact que les Allemands des Sudètes ont subi, non pas des persécutions, mais des vexations. M. Victor Basch a eu l'occasion, à trois reprises différentes, de faire des démarches à ce sujet auprès du Président Benès. Mais on doit à la vérité de déclarer que, parmi toutes les minorités de l'Europe, la minorité allemande de Tchécoslovaquie est celle qui a toujours été traitée le plus humainement. La question des Sudètes a été posée en 1933, mais ce n'est qu'après l'annexion de l'Autriche qu'un conflit a été créé de toutes pièces par Hitler. Non pas qu'il se souciait des Sudètes, mais il tenait à s'emparer des mines et des industries de la région, à détruire le bastion que nous avions construit en Bohême et à s'ouvrir un chemin vers les riches plaines du Danube et les Balkans.

M. Victor Basch rappelle très rapidement les événements qui se sont succédé en septembre : le discours de M. Neville Chamberlain, la visite des ministres français à Londres, les entretiens de Berchtesgaden et de Godesberg, la mobilisation de la flotte anglaise, la guerre imminente, la France placée devant ce dilemme : ou bien la capitulation, l'hégémonie en Europe Centrale donnée au Reich, ou bien la guerre, cette guerre qui nous fait horreur, et contre laquelle nous nous sommes toujours dressés de toutes nos forces.

Mais, ce dilemme existait-il réellement ? Non, répond M. Victor Basch. La réalité est trop complexe pour se laisser enfermer dans un dilemme. Il y avait autre chose. Il y avait la solution que nous avons toujours préconisée : la fermeté. Non pas la fermeté « intransigeante », mais la fermeté constante, tenace, la volonté de négocier jusqu'au dernier moment et même « au delà du dernier moment », de négocier non pas comme des vaincus, mais avec la conscience de nos forces. Et nos forces étaient grandes : c'étaient toutes les forces unies de la France, de l'Angleterre, de la Russie, de la Petite-Entente, de la Turquie et la sympathie certaine des Etats-Unis. De l'autre côté, il y avait l'Allemagne, formidablement armée et industrialisée assurément, mais qui n'était pas entièrement prête (cadres d'officiers insuffisants, ligne Siegfried inachevée), et dont le peuple ne voulait pas la guerre. Il y avait une Italie réticente et dont le peuple, lui non plus, ne voulait pas se battre, surtout aux côtés d'une Allemagne qui avait annexé l'Autriche. M. Victor Basch donne la preuve des hésitations de l'Allemagne en citant un extrait du journal du maréchal Goering, avouant que l'Allemagne, au cours de la période critique, était hantée par le cauchemar de la coalition mondiale se reformant contre elle. Dans ces conditions, la France et l'Angleterre auraient dû mener une politique de fermeté. Malheureusement, elles se sont effondrées, et les événements ont révélé que M. Chamberlain n'était pas de force à lutter avec Hitler.

Cette politique de fermeté comportait-elle un risque ?

Oui, assurément, il y a toujours un risque quand on agit. Hitler est brutal, impulsif; c'est cependant un homme qui réfléchit. La mobilisation de la flotte anglaise et les mesures militaires prises par la France l'avaient déjà fait reculer. Malheureusement, à Munich, et après Munich, tout a été abandonné, et il a obtenu aujourd'hui plus qu'il n'avait demandé même à Godesberg.

Pendant cette période critique, qu'a fait la Ligue ?

Le 9 septembre, M. Victor Basch se trouvait seul à Paris : M. Emile Kahn, malade, était absent et, malgré son offre de rentrer, M. Victor Basch n'a pas voulu le rappeler. Il a réuni le Bureau où, ainsi qu'il l'a exposé à la séance précédente, il s'est trouvé seul. Le 14 septembre, il a réuni le Rassemblement populaire et lui a soumis un ordre du jour qui a été accueilli avec faveur. Le 15, il a réuni le Comité Central, convoqué la veille par téléphone. Il a apporté un schéma de résolution : une Commission a été nommée, qui a élaboré un texte le 17. Puis, la menace de guerre s'est profilée de façon plus précise sur l'horizon. M. Victor Basch a décidé de réunir à nouveau le Comité Central le 22 septembre. Aucun projet de résolution n'a été préparé à l'avance. Trois projets, présentés en séance, ont été fondus le lendemain en un seul texte. Puis les événements sont allés en s'aggravant. Le 28, le Président a réuni le Rassemblement populaire pour lui proposer de demander à M. Roosevelt d'intervenir comme médiateur lorsque, au cours de la séance, on a appris que, sur l'intervention de M. Mussolini, Hitler acceptait l'entrevue de Munich. Le Président donne lecture au Comité des résolutions qui ont été adoptées par la Ligue pendant cette période.

Après avoir ainsi résumé l'action de la Ligue au cours de la crise, M. Victor Basch demande quelle doit être son action actuelle. La Tchécoslovaquie a été dépecée, non seulement par l'Allemagne, mais par la Hongrie et la Pologne. La démocratie tchécoslovaque a été obligée de s'incliner devant l'hitlérisme, à tel point qu'on peut considérer que la Tchécoslovaquie est aujourd'hui une vassale de l'Allemagne. L'hégémonie allemande en Europe centrale est assurée. Au lendemain des accords de Munich, le Comité Central les a examinés et a adopté un manifeste et une résolution (*Cahiers* 1938, pages 563-564). M. Victor Basch demande aux membres du Comité réunis en séance plénière de dire si les membres du Comité présents à Paris pendant la crise, le Bureau, le Président lui-même, se sont montrés fidèles à la mission de la Ligue, qui est d'essayer d'organiser la conscience de la démocratie.

M. Victor Basch rappelle les décisions prises par les récents Congrès au sujet du désarmement, de la paix, de la construction d'une vraie Europe. Il a le sentiment que la Ligue, au cours de ces événements, était toujours restée dans la ligne que les Congrès ont tracée.

Mme SUZANNE COLLETTE-KAHN devait examiner comment le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes a été observé à Munich.

Le Président ayant, au cours de son exposé, donné les indications essentielles sur la question des Sudètes et M. Cudénet devant, d'autre part, examiner les violations du droit des peuples au détriment de la Tchécoslovaquie, Mme Kahn renonce à la parole, se réservant d'intervenir le cas échéant dans la discussion (1).

M. BAYET traite le problème moral des engagements pris par la France. (Voir *Cahiers* du 15 novembre, pages 651-652.)

M. CUDENET analyse les accords de Munich et expose leurs conséquences internationales. (*Cahiers* du 15 novembre, pages 643-656.)

(1) Mme Suzanne Collette-Kahn a exposé la question à la réunion d'information du 28 octobre. (*Cahiers* du 15 novembre, pages 643-646.)

M. EMILE KAHN explique « comment on forme l'opinion » (légendes, sophismes, mensonges) (2).

M. GEORGES GOMBAULT examine la répercussion des accords de Munich sur la politique intérieure en France. (Voir *Cahiers*, 15 novembre, pages 657-658.)

Séance plénière du 16 octobre 1938

Séance de l'après-midi

COMITÉ

Présidence de M. VICTOR BASCH

Etaient présents : M. Basch, Bayet, Bourdon, Hérol, Langevin, Sicard de Plauzoles, Emile Kahn, Georges Etienne, Mmes Bloch, Collette-Kahn, Violis ; MM. Barthélémy, Baylet, Boris, Bozzi, Brunschvicg, Caillaud, Casati, Corcos, Cudénet, Delaisi, Gérin, Gombault, Grumbach, Gueutal, Hadamard, Joint, Mathieu, Millaud, Perrin, Piot, Prudhommeaux, Scelle, Texier, Gamard.

Excusés : M. Guernut, Mme Deghילה, MM. Chateau, Damalix, Marc Faure, Planche, Platon, Racamond, Vacquier, Jardillier, Moutet.

M. Viollette. — Motion de sympathie

Le Comité Central, sur la proposition du Président, adresse l'expression de sa sympathie et ses vœux de rétablissement à M. Maurice Viollette, membre honoraire du Comité, qui a été blessé le jour même dans un accident d'automobile.

La Ligue pendant la Crise (Suite)

La séance du matin a été consacrée à des exposés d'information. M. VICTOR BASCH ouvre maintenant la discussion. Il s'agit pour le Comité Central de décider ce que doit être l'action de la Ligue. Trois attitudes sont possibles : ou capituler, ou louvoyer, ou résister. Le Président souhaite que la Ligue décide de continuer à lutter contre le fascisme et les puissances d'argent, et de maintenir, quelles que soient les circonstances, les principes démocratiques. Mais sa première tâche, c'est d'éclairer l'opinion publique et d'empêcher ainsi que de nouvelles fautes soient commises.

M. Victor Basch rappelle l'ordre du jour voté par le Comité Central le 6 octobre. Le Comité a demandé le désarmement. Les événements ont montré que la révolte contre l'idée de guerre était aussi profonde chez les peuples soumis à un régime totalitaire qu'en Angleterre ou en France. C'est, à l'heure actuelle, la seule lueur d'espoir. Il faut en profiter pour présenter un projet de désarmement et y gagner l'adhésion de l'Italie et de l'Allemagne. Le *Temps* indiquait récemment qu'Hitler aurait l'intention de présenter un projet de désarmement. La nouvelle est-elle exacte ? Ce n'est, en tout cas, qu'après le désarmement que nous pourrions penser à une conférence internationale.

Assurément, il faut envisager les deux hypothèses : au cas où le désarmement ne serait pas accepté et où la conférence internationale ne réussirait pas, ce serait de nouveau la course aux armements, avec pour conséquences la ruine et le fascisme. Il faut donc faire un gros effort, si paradoxal que cela puisse paraître, pour obtenir la limitation des armements.

Le Secrétaire général donne lecture des lettres des membres du Comité empêchés d'assister à la séance :

1° M. Marc Faure :

« Casablanca, le 13 octobre 1938.

« Mon cher Secrétaire général,

« Je vous accuse réception de la convocation pour la réunion du Comité Central le 16 octobre que vous m'avez

(2) Les faits relatés par M. Emile Kahn ont été exposés dans le dernier numéro des « Cahiers » (pages 684 à 695).

adressée. En m'excusant et en regrettant vivement de ne pas pouvoir y assister, je vous rappelle ma lettre du 27 juillet dernier et vous demande de faciliter ma modeste collaboration aux travaux du Comité Central. Je vous serais reconnaissant, par exemple, de m'envoyer le texte de résolutions prises au cours des séances et d'enregistrer mon vote par correspondance.

« En ce qui concerne l'ordre du jour de la réunion de dimanche 16 octobre, les membres résidents du Comité Central sont les mieux placés pour apprécier la situation générale qui vient d'être si grave et qui est encore si pleine de dangers pour les démocraties, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

« J'ai le devoir, par contre, de rappeler à nos collègues la nécessité impérieuse et vitale pour la République française d'organiser sur une base démocratique sa propagande à l'étranger, d'y montrer, par la qualité de ses représentants et de ses agents, la valeur et la force de la civilisation d'un peuple libre aux institutions justes et généreuses. Il est clair que le prochain effort des dictateurs va s'exercer à combattre notre République dans les pays sous son influence outre-mer. Un noyautage fasciste s'y fait lentement, aidé par les partisans de la politique de pure exploitation coloniale qui reste de tradition. Dans ces pays, l'idéal de la Ligue se confond avec l'intérêt de la République française et de la Démocratie. L'enseignement de la Justice par l'exemple doit y être largement donné en même temps que l'instruction, la voix de notre Ligue précisant et affirmant les Droits de l'Homme devrait y être soutenue. Parfois, au péril de leur vie, les militants y font entendre cette voix, mais vous comprenez bien pourquoi et par qui ces citoyens, éloignés de la métropole, ne sont souvent pas pris au sérieux, pourquoi l'ardeur et la véhémence de leurs réclamations sont traitées de vociférations d'énergumènes.

« Les archives de la rue Jean-Dolent doivent posséder de nombreux dossiers sur la question coloniale. Il serait temps d'en tirer, à la mesure de la situation générale actuelle, un plan d'action de la Ligue pour la France d'outre-mer. Les grandes lignes de ce plan seraient sans doute celles-ci : appui moral et matériel de la Ligue métropolitaine et de son Comité Central apporté aux sections d'outre-mer ; intensification de la propagande, examen rapide des vœux et des requêtes et appui immédiat, avec toute l'autorité de la Ligue dans chaque cas urgent. — Organisations d'enquêtes sérieuses sur place pour les questions graves. — Pression constante auprès des gouvernements et des parlementaires pour que la politique coloniale de la France soit vraiment celle d'une démocratie et que son application soit confiée à des démocrates convaincus et responsables, en commençant par ceux du quai d'Orsay et de la carrière diplomatique. »

20 M. le Dr Platon :

« Il est incontestable qu'à la Conférence de Munich, la France a subi le plus douloureux échec de sa doctrine démocratique.

« Elle a laissé périr plus de cent cinquante ans de gloire historique — de noblesse internationale et d'universelle générosité. Son magnifique passé de révolutions pour la Justice, et de luttes pour le Droit, vient de s'effondrer, en quelques heures d'abaissement et de faiblesse, devant la Puissance brutale des armées.

« C'est toujours la force qui brime le Droit et c'est l'autocratie des Hordes Germaniques qui reparait, dans l'histoire, pour la honte des plus grandes nations de l'Europe.

« Pour éviter la guerre, toujours menaçante, ces nations ont accepté le deshonneur. Cette voie de lâchetés les conduira aux pires désastres et aux plus grandes servitudes.

« Cette attitude sans fierté, était, cependant, la seule capable de sauver la paix. Trop de concessions depuis vingt ans, ont développé la colossale audace de nos adversaires et leur puissance combattive. Rien ne pourra fléchir cette morgue irréductible : comme au coin d'un hois, nos dirigeants ont été pris à la gorge et réduits à l'impuissance. C'est pourquoi nous devons remercier Daladier d'avoir évité les massacres et les ruines, Héritier d'une politique néfaste, il a été contraint, tout à coup, de parer à la catastrophe et à l'annéantissement qui se dressait devant lui. « à cette heure mortelle d'angoisse, *au-dessus de l'orgueil national, il ne devait penser qu'à la vie de nos concitoyens et aux hécatombes prochaines.* Il est revenu d'Allemagne sous la bénédiction des femmes et des mères ! Notre reconnaissance lui est acquise !

« Mais, nous sommes quelques-uns qui auraient voulu entendre, dans ce quatorze tragique, la protestation éloquente qui se dégage des iniquités imposées à tout un peuple innocent, afin que l'univers comprenne de quelle odieuse façon, la brutalité des armements s'est dressée contre des droits séculaires, en imposant, sous une jésuitique doc-

trine du « droit des peuples », une conquête cynique et monstrueuse qui va se renouveler, demain, avec le même rythme d'un banditisme sans pudeur !

« L'acceptation des conditions d'Hitler méritait d'être soulignée par l'expression d'une profonde révolte, lancée à la face du monde en appel à la conscience universelle. Dans ces rencontres tragiques des maîtres de l'Europe, nous n'avons pas trouvé la trace de l'orgueil britannique avec l'écho de la doctrine humanitaire de notre pays.

« Munich apparaît comme l'aboutissement de vingt années d'une politique de faiblesse et d'abandons successifs.

« Deux idéologies se partagent le monde européen ; nous n'avons pas eu la sagesse et la prévoyance d'imposer notre idéal et voici que le fascisme apparaît en vainqueur contre nous ! Il continuera, selon son programme d'hégémonie germanique depuis Anvers jusqu'à Constantinople, peut-être demain par la Palestine ! pour arrêter les nourrices anglaises !

« Nous subirons bientôt en France, les conséquences d'un nazisme impérialiste, se moquant de nos résistances, réclamant de nouvelles conquêtes territoriales et bientôt les colonies de l'ancien Reich.

« Que les syndicats et les Bourses du Travail prennent garde, les libertés ouvrières, les lois sociales, les améliorations économiques des travailleurs, succomberont devant les nécessités des budgets de guerre et les exigences de voisins insatiables !

« Ces décevantes constatations n'apportent aucune solution à la situation alarmante où nous sommes et à l'angoisse des jours cruels qui se préparent.

« Privés d'une documentation complète et précise, nous ne pouvons juger sainement la conduite de nos ministres. Nos sentiments débordent parfois notre raison et notre sensibilité nationale exaspère des inquiétudes peut-être sans consistance.

« Comment trouver une formule pour fixer l'action de la Ligue ?

« Il me semble nécessaire, tout d'abord, d'éviter des agitations intérieures, susceptibles d'être néfastes à la prospérité du pays. Y a-t-il dans le Comité Central des partisans de la guerre pour une idéologie politique ? Je ne peux pas le croire ! — Il faut reconnaître que l'éventualité de la guerre, subitement menaçante, aboutit fatalement à une sorte d'« humilité » politique, dans l'isolement, en face de la plus formidable machine de guerre !

« Mais le rapprochement et le contact fréquent avec les nations animées d'une même volonté de résistance morale et de justice internationale peut transformer cette modeste attitude en manifestation de noblesse et de fierté, en face de l'univers entier. Je ne sais rien des directives de la Russie, ni de sa résistance dans une guerre économique, mais j'ai pleuré à la lecture du message de Roosevelt.

« Voilà l'appui généreux et puissant d'une conscience mondiale, capable de nous apporter sans cesse, l'encouragement et le soutien, pour préparer, dans le travail, le faisceau inébranlable des puissances morales de Paix, en opposition avec le faisceau romano-germanique de guerre.

« Il faut que la Ligue agisse tout de suite, auprès du gouvernement de la République, pour assurer un rapprochement plus intime avec les États-Unis, tout en recherchant dans le monde, à grouper autour de la France et de l'Angleterre, les Nations qui n'entrevoient leur honneur qu'avec la liberté.

« Hitler et Mussolini sont parvenus à rendre impuissante la Société des Nations, qu'ils tentaient hostile à leur œuvre de rapine et de proie.

« Par des échanges permanents et des rencontres fréquentes, faisons remonter, en les vivifiant d'un souffle populaire, toutes les idées de progrès enfermées dans l'esprit et le cœur des peuples pacifiques de la terre entière.

« A côté de leur volonté de paix, leurs richesses constituent, tout de même, une carte maîtresse, capable d'une utile pression, pour un désarmement éventuel.

« Cette difficile propagande inspirée de l'action et de l'enseignement de notre grande Révolution pourra, peut-être, dresser une barrière devant les audaces renouvelées du fascisme et permettre, enfin, aux travailleurs des deux mondes, attirés par notre indépendance, de retrouver la joie de vivre dans la Paix, par la solidarité humaine.

« Pratiquement, que conclure ?

« La servitude ou la guerre ? La vie ou la mort ?

« Il est peut-être trop tard pour neutraliser les forces colossales des nazis ! Peut-être devons-nous être humiliés davantage pour sauver nos enfants !

« Le temps seul serait alors, capable d'apporter à ces cruels dilemmes et à ces sanglants cauchemars, quelque espérance de dignité et de sécurité, pour notre malheureux pays. »

M. HADAMARD ne veut pas ajouter à ce qui a été dit d'excellent dans les rapports présentés à la séance du matin. Mais il voudrait préciser quelques points. M. Hadamard demande à M. Cudenet si, dans une première demande d'Henlein, avant qu'il fût question de l'autonomie administrative pour les Sudètes, il n'avait pas été simplement demandé une proportionnalité d'Allemands parmi les fonctionnaires des divers services.

Ce n'est donc pas à trois, mais à quatre reprises que les demandes de Henlein, à mesure qu'elles ont été acceptées par la Tchécoslovaquie, ont été chaque fois remplacées par d'autres plus exigeantes, jusqu'au jour où il devint clair, par le discours de Nuremberg, que Hitler allait mettre fin à la comédie du « mouvement Sudète » en se substituant à l'homme de paille qui était censé diriger ce mouvement.

Un fait mérite, à l'avis de M. Hadamard, une mention particulière, parce qu'il présente avec les autres une différence non seulement de degré, mais même de nature. Il convient d'abord de noter que la Tchécoslovaquie, en septembre dernier, comme la Serbie en 1914, avait demandé un arbitrage et que cette demande a été écartée sans même être mentionnée, quoiqu'elle fût de droit strict, puisqu'elle était prévue dans un accord antérieur entre la Tchécoslovaquie et le Reich.

Mais voici qui est singulièrement plus grave. Une cour arbitrale, ou la cour de La Haye, aurait, autant que tous les précédents permettent d'en augurer, jugé bonnement. En fait, la désignation des districts contenant plus de 50 % d'habitants de langue allemande — et que l'on avait décidé d'attribuer, sans plébiscite, au Reich, a été confiée à une « Commission internationale ». Celle-ci avait donc, non pas à assumer un rôle politique, mais à faire fonction de tribunal ou même d'expert. Or, elle a purement et simplement enregistré, pour y satisfaire ou même les aggraver, les exigences d'Hitler. Prétextant de statistiques autrichiennes d'avant-guerre, elle a attribué à l'Allemagne, sans plébiscite, une série de localités où il y avait de 1 à 5 % seulement d'Allemands. Dans certaines villes, où les troupes allemandes sont entrées, les militaires se sont rendu compte de cet état de fait. D'eux-mêmes, ils ont estimé ne pouvoir occuper ces villes-là.

Ainsi, pour la première fois, un tribunal a jugé cyniquement contre les faits, contre la justice la plus évidente.

On voit combien est grave, pour l'avenir, un pareil précédent, qui vicierait à l'avance tout rétablissement de la justice internationale, si jamais celle-ci redevenait possible.

Il faut que la question soit posée au Parlement et que l'on sache comment est composée la commission internationale, par quels moyens on lui a arraché pareilles contre-vérités. Est-ce que MM. Chamberlain et Daladier prévoient des choses pareilles ? Le leur avait-on fait entendre dès Munich ? Quelle a été, en particulier, l'attitude du délégué français et la raison de cette attitude ? L'acquiescement des délégués anglais et français a-t-il été l'effet d'une pression quelconque exercée sur eux, ou celui d'ordres reçus ? M. Hadamard dépose un ordre du jour dans ce sens.

M. Hadamard pense, d'autre part, que M. Gombault n'a pas été complet au sujet des répercussions des accords de Munich sur le régime intérieur. Hitler demandera que le pays soit entre les mains d'hommes agréés par lui. Une chose urgente et essentielle qu'il faut obtenir pour empêcher le désastre d'être total, c'est d'avoir le triomphe sur la question d'Espagne.

M. SICARD DE PLAUZOLES estime que la Ligue doit, non seulement continuer son action, mais la préciser. La Ligue a été constituée pour la défense des droits de l'homme et du citoyen. Elle ne doit rien envisager d'autre que ces principes et leur défense. C'est le seul moyen de remonter un courant qui nous mène vers l'abîme. Il faut rallier à notre idéal, non seulement

l'opinion publique et le gouvernement, mais aussi tous les hommes qui, à l'étranger, sont aujourd'hui déçus et ont perdu confiance en nous. M. Sicard de Plauzoles propose l'adoption de la résolution suivante :

Le Comité Central,

Considérant que la Ligue s'est constituée pour la défense des Droits de l'Homme,

Que ce n'est pas défendre les droits de l'homme que de s'incliner devant la force et d'accepter l'esclavage ou la persécution,

Proteste contre les capitulations qui ont désarmé la France sans assurer la justice et la paix, et qui permettent de disposer des populations sans les consulter.

Demande au gouvernement de la République française d'exiger, du moins, que cessent les persécutions dont sont victimes en plusieurs pays les hommes qui appartiennent à des minorités ethniques, religieuses, philosophiques ou politiques, notamment les Juifs, les chrétiens, les franc-maçons.

M. CORCOS n'a aucune réserve à faire sur ce qui a été dit par MM. Victor Basch, Bayet et Cudenet, touchant la capitulation de la France à Munich et ses conséquences. Il observe qu'il n'y a pas lieu de discuter pour savoir quelle était la portée des traités passés entre la France et la Tchécoslovaquie. Même s'il n'y avait pas eu de traités écrits, la France aurait été liée par les déclarations de ses gouvernements successifs. Il est incompréhensible qu'un gouvernement qui avait lui-même fait de telles déclarations, fasse ensuite une politique absolument contraire, et que le Conseil des ministres n'ait même pas été consulté sur un retournement complet de la politique française. On peut objecter que cette consultation n'est pas obligatoire. Elle est cependant traditionnelle.

A une récente séance du Comité Central, il a été dit que le chef d'Etat-Major général, le général Gamelin, avait remis au gouvernement un rapport sur la situation militaire de la France, et que M. Georges Bonnet n'aurait fait état que d'une partie de ce rapport. Au cours des mêmes négociations, les Anglais se seraient conduits de la même façon : alors que des experts militaires avaient déclaré que l'armée anglaise était pratiquement inexistante, que les forces aériennes n'étaient pas au point, mais que la marine était prête, on n'aurait utilisé que les renseignements touchant l'armée de terre et l'armée de l'air. Il faudrait établir si ces faits sont exacts ou non. On s'est élevé contre les mensonges de la presse au cours de cette période, et il est certain que la presse a menti, mais si la presse était caporalisée, cela présenterait bien d'autres inconvénients.

Il avait été proposé que la Ligue demande une enquête parlementaire, en vue d'établir quel avait été le rôle exact des différents membres du gouvernement au cours de la crise. L'enquête parlementaire est un mécanisme lourd et lent à ébranler. M. Corcos propose que la Ligue fasse elle-même certaines enquêtes. Des controverses sont ouvertes dans la presse sur l'état de l'aviation. Pourquoi la Ligue, par exemple, n'offrirait-elle pas à M. Pierre Cot de s'expliquer dans les Cahiers ? Nous avons toujours considéré Benès comme un républicain sans reproche, mais peut-être conviendrait-il de rechercher aujourd'hui s'il ne s'est pas trompé en pensant qu'il pourrait, en vingt ans, unifier la Tchécoslovaquie. Quelle fut la position exacte de M. Mussolini ? On dit que ce sont des ministres appartenant à l'U. S. R. qui ont téléphoné à Mussolini pour lui demander d'intervenir et c'est ainsi qu'à un moment où il ne jouait aucun rôle, on en a fait un triomphateur. Il conviendrait de rechercher comment certaines initiatives ont pu être prises. On a dit que cette crise avait révélé l'esprit pacifique de tous les peuples, y compris ceux qui sont soumis à un régime totalitaire. Elle a révélé surtout qu'à l'heure actuelle, les peuples ne se sentent plus protégés par leurs armées. Le danger ne menace pas seulement ceux qui combattent, mais la population tout entière et, dans ces conditions, toute la population est beaucoup plus portée à se dresser contre la guerre.

Au lendemain des accords de Munich, nous devons

nous placer en face d'une situation toute nouvelle. Du maximum de mal, on peut faire sortir quelque bien. L'Europe est en train de se refaire sous la main puissante d'Hitler. Il faut qu'elle soit refaite suivant nos principes, et que l'Europe nouvelle ne soit pas génératrice de conflits, comme celle d'hier.

Pour que la France ait l'audience du monde, il faut qu'elle s'appuie sur une force matérielle. L'Italie et l'Allemagne ont fait leur maximum, et nous pourrions les dépasser. Il faut mettre les armées françaises à un niveau tel que la France puisse frapper sur la table.

Jusqu'ici, il n'a pas encore été question de l'Espagne, comme on pouvait le craindre. M. Corcos déclare que M. Negrin est parfois décourageant. Mais, il faut reconnaître qu'il n'est pas libre. Avant que la question d'Espagne soit posée par les puissances totalitaires, il faut que la France prenne l'initiative de demander qu'on rouvre la frontière.

M. Corcos répond à M. Gombault. Le manifeste de M. Henri Pichot a recueilli l'adhésion unanime de la droite. Mais il a également fait l'union des gauches contre lui, et il a fait apparaître la nécessité d'une réforme parlementaire. Il est indispensable — comme M. Corcos le demandait à une précédente réunion — de réformer les institutions. Le Parlement existe théoriquement, mais ne fonctionne plus. Que le Président du Conseil s'appelle Laval, Flandin, Blum ou Daladier, toutes les mesures importantes sont réalisées par décrets-lois.

Nous sommes soumis à un régime dictatorial. Il ne faut d'ailleurs pas confondre la dictature avec la tyrannie.

En terminant, M. Corcos critique l'attitude de la presse au cours de la crise, et il réclame à nouveau que la presse d'opinion et la presse d'affaires soit nettement séparées.

Projet de résolution de M. Francis Delaisi

M. DELAISI a proposé au Comité Central le projet de résolution suivant qui a été adressé à tous les membres du Comité avant la séance.

I. — Le Comité Central.

Constatant qu'après dix-neuf ans d'existence, le gouvernement de Prague n'est pas parvenu à assimiler les minorités qui lui avaient été arbitrairement attribuées par le Traité de Versailles, félicite le gouvernement du général Sirovy d'avoir accordé aux Slovaques et promis aux Ruthènes les mesures d'autonomie administrative et culturelle, nécessaires à la cohésion de son Etat.

Demande instamment aux autres gouvernements de l'Europe Centrale de donner à leurs minorités des institutions analogues, conformes à leurs engagements solennels et nécessaires au libre exercice des droits de l'homme et du citoyen.

II. — Constatant que la politique d'intimidation qui devait contraindre les Etats fascistes à renoncer, sans guerre, à leurs méthodes brutales d'expansion, sous la menace d'une coalition générale des nations démocratiques, a abouti, en fait, à un résultat exactement contraire, puisque ce sont les gouvernements démocratiques, qui, sous la menace d'une guerre immédiate, ont abandonné à l'Allemagne hitlérienne tout ce qu'elle réclamait.

Le Comité Central décide de renoncer à la politique de coalition et de répudier définitivement le vieux système militariste de l'équilibre des forces qui n'a jamais conduit qu'à un surarmement et à la guerre.

III. — Constatant que l'Allemagne, déjà surindustrialisée, en annexant les grandes usines d'Autriche et de Tchécoslovaquie n'a fait qu'aggraver son déséquilibre économique, ce qui l'oblige plus que jamais à convoiter les marchés de l'Europe Centrale.

Le Comité considère comme dangereuse pour la paix toute tentative de monopole allemand du commerce dans ces régions.

Regarde comme tout aussi dangereux de faire de ces pays un champ-clos pour la rivalité des trusts franco-britanniques et des trusts allemands.

Et fait sienna la proposition faite à la tribune de la Société des Nations, le 21 septembre dernier par M. Elbel, au nom du gouvernement français, en vue d'une coopération économique pour la mise en valeur de ces régions, — où la France peut trouver une compensation aux débouchés d'outre-Atlantique qu'elle a perdus.

IV. — Soucieux de poser le problème du désarmement sur une base pratique, le Comité Central suggère en outre

que, si des crédits pour travaux publics ou privés doivent être accordés, ils le soient exclusivement par l'intermédiaire de la Banque des Règlements Internationaux et sous la réserve essentielle que tout versement serait accompagné d'une réduction proportionnelle des dépenses d'armements à la fois chez les emprunteurs et chez les prêteurs. Les premiers pourraient ainsi payer facilement l'intérêt de leurs emprunts, et les seconds trouveraient dans les commandes ainsi obtenues le moyen de passer, sans chômage, des fabrications de guerre aux fabrications de paix.

Le Comité Central ne cessera de combattre le fascisme parce qu'il est la négation abominable de tous les principes que la Ligue a pour mission de défendre.

Né de la misère des peuples, il ne saurait être détruit par une guerre mondiale, qui, en ruinant, selon la forte parole du Président Roosevelt « l'armature économique et sociale » de toutes les nations, risquerait de jeter dans la dictature les quelques démocraties qui subsistent encore.

La Ligue des Droits de l'Homme estime que la joie universelle qui s'est manifestée spontanément dans tous les pays à la nouvelle que la guerre était écartée, est la plus belle leçon que les peuples aient donnée aux régimes de violence et d'oppression comme aux états-majors et aux marchands de canons de tous les pays.

Reprenant la route tracée naguère par Aristide Briand, elle invite tous les hommes de bonne volonté à s'unir à elle pour faire l'Europe paisible qu'on ne peut pas, et qu'on ne veut pas, faire la guerre.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture d'une lettre de M. René Château :

« La Rochelle, le 15 octobre 1938.

« Mon cher Secrétaire général,

« Je vous serais reconnaissant, au Comité Central du 16 octobre, de me faire voter pour la résolution soumise par notre collègue Francis Delaisi, et contre la ratification des résolutions prises par le Comité au cours de la crise internationale (résolutions des 17 et 22 septembre, résolution et manifeste du 6 octobre).

« Je constate, d'autre part, que le pli ouvert par lequel le texte de résolution de Francis Delaisi est soumis aux membres non résidents du Comité Central n'a été posté à Paris que le 14 octobre. En d'autres termes, je constate que le délai qui est laissé, du 15 au 16 octobre, aux membres non résidents du Comité Central pour faire connaître leur jugement, est des plus courts, et qu'il risque d'être insuffisant pour permettre à certains membres du Comité, qui peuvent être absents de leur domicile pendant le jour ou la demi-journée qu'on octroie à leurs réflexions, de donner utilement leur avis. Ce n'est pas d'ailleurs la première fois que pareille anomalie se présente. Tout se passe au contraire comme si systématiquement on prenait des mesures pour empêcher les membres non résidents des délibérations du Comité Central, et pour réserver à la seule fraction des « majoritaires » résidant à Paris la possibilité d'émettre, au nom de la Ligue, certains jugements catégoriques qui sont loin pourtant, par exemple dans les circonstances actuelles, d'exprimer le jugement de tous les ligueurs. Je proteste donc avec énergie contre des pratiques si peu démocratiques, et je demande que ma protestation soit inscrite au procès-verbal de la séance du 16 octobre.

M. DELAISI remercie le Président et le Secrétaire général d'avoir fait diligence pour soumettre son projet de résolution aux membres du Comité Central avant la séance, bien qu'il l'ait remis tardivement.

M. Delaisi prie le Comité de ne voir dans son exposé aucune critique sur l'attitude passée du Comité Central. Il n'a envisagé que l'avenir, et pour marquer cet esprit de conciliation, il supprime tout de suite le premier et le deuxième paragraphes de sa résolution. Ce qui les avait inspirés, c'est qu'en 1931 M. Delaisi a eu l'occasion de causer avec un officier d'Etat-Major de l'armée tchécoslovaque, sorti de Saint-Cyr. Cet officier disait ceci : « Vous voyez l'immensité de nos frontières, nous avons une armée excellente, mais elle est composée d'un tiers d'Allemands et ce sont nos meilleurs soldats. S'il s'agit de se battre contre les Hongrois, ou les Polonais, je suis bien tranquille ; mais contre les Allemands, j'aimerais mieux pas. » Or ceci se passait bien avant l'avènement de Hitler.

Jusqu'ici, la majorité du Comité Central et la majorité de gauche ont voulu faire une politique d'intimidation, en rassemblant toutes les forces contre Hitler pour obtenir sans guerre la défense de nos libertés. Nous avons fait l'expérience. Elle a

abouti à ceci : Hitler a passé outre, et c'est le gouvernement anglais et le gouvernement français qui ont cédé ; la politique d'intimidation a échoué, elle doit être abandonnée.

Certains disent que l'expérience n'a pas été bien faite. Mais il s'est produit un fait nouveau qui a empêché de pousser plus loin : au moment où on a cru que la guerre allait éclater, les Français ont obéi à l'ordre de mobilisation, mais sans enthousiasme. Il s'est produit dans l'attitude de la population civile une révolution considérable. Depuis qu'on a constitué des armées de citoyens, le droit des gens a stipulé que seuls se battent les hommes en uniforme. Les civils doivent être respectés dans leur personne et dans leurs biens. Moyennant quoi, lorsque la mobilisation éclatait, il se formait deux clans : ceux qui partaient pour la défense de leurs familles et ceux qui restaient bien abrités à l'arrière et qui encourageaient les autres à tenir jusqu'au bout. Il y a aujourd'hui un fait nouveau : la guerre a trois dimensions, sur terre, sur mer et dans les airs. L'avion passe par-dessus le front, les risques de guerre s'étendent sur presque tout le territoire. Et l'avion ne peut distinguer les femmes et les enfants. Plus aucun civil ne se sent protégé. Aussi plus de « Marseillaise » plus de leurs au fusil. Les hommes partaient avec une morne résignation, au milieu de l'inquiétude des civils. Les Etats-Majors ont remarqué cet état d'esprit, en France, comme en Allemagne, comme en Italie, comme en Angleterre. Pour eux la mobilisation des premiers échelons a été une expérience. Or c'est le « moral » qui compte le plus. Avant la guerre d'Espagne et de Chine, tous les Etats-Majors étaient d'accord pour penser que la puissance de l'outillage donnait la victoire. Mais la guerre d'Espagne a montré que l'armée républicaine, inférieure à l'armée de Franco, mais possédant des soldats décidés à se faire tuer, a pu résister à une armée plus puissante qu'elle en matériel. Pour une guerre défensive, le soldat était prêt. Mais personne ne comprenait autour de lui qu'il dût se faire tuer pour les Sudètes.

Un élément financier a également contribué à faire reculer la guerre. On connaît à l'étranger la situation économique de la France, et que ses capitaux disponibles sont à l'étranger. L'Angleterre a pensé que si, depuis le premier jour, elle devait financer les armements français en même temps qu'elle procédait aux siens, la charge serait trop lourde. Le public américain, qui n'a pas oublié que nous n'avons jamais payé, non seulement notre dette de guerre, mais encore nos emprunts « commerciaux » de la période 1914-1917, n'aurait pas marché.

Tous ces courants ont contribué à nous faire gagner du point de vue pacifique la plus grande victoire que nous ayons connue.

Que devons-nous faire à présent ? La construction de l'Europe. Comment ? L'Allemagne était déjà un pays surindustrialisé ; par le fait qu'elle a pris l'Autriche, elle a acquis une industrie nouvelle. En s'emparant de la Tchécoslovaquie, elle vient d'aggraver son déséquilibre économiques. Sans doute, elle vient d'acquérir une emprise économique sur l'Europe centrale. Si on lui laisse le monopole du commerce avec ces régions, c'est un danger pour l'Europe. Mais c'en serait un autre, non moins grave si on faisait de ces pays un champ clos pour la rivalité des trusts franco-britanniques et des trusts allemands.

Contre cela, s'est élevée une voix française, celle de M. Elbel, député des Vosges, qui a présenté le 21 septembre, comme délégué de la France à la S.D.N., un projet de collaboration économique européen en Europe Centrale. M. Delaisi rappelle en passant qu'en 1931 avec l'appui du regretté Albert Thomas, il avait soumis à la S.D.N. un programme de grands travaux où toutes les grandes nations industrielles, Angleterre comprises devaient être associées. L'Allemagne forte industriellement, mais faible financièrement, est incapable de réaliser seule cette tâche, si elle n'a pas de concours financiers. Les tractations ne doi-

vent pas se faire entre financiers de groupe à groupe, entre la City et Berlin, entre Paris ou Rome. La Ligue devrait insister sur ce point : ne jamais accorder à quelque puissance que ce soit, de crédits directs, mais seulement par l'intermédiaire d'une institution internationale. Une banque existe déjà qui doit remplir cet office : la *Banque des règlements internationaux*. Mais surtout nous devons déclarer hautement ceci. Il n'y a pas de reconstitution économique possible dans la crainte de la guerre. Le désarmement est la condition essentielle du crédit, chaque fois donc que la *Banque des règlements internationaux* consentira des crédits, elle devra exiger une réduction proportionnelle des armements, chez les prêteurs comme chez les bénéficiaires. A ce compte les emprunteurs d'aujourd'hui pourront facilement payer les intérêts de leurs emprunts sur les économies réalisées par leur budget de guerre. Quant aux prêteurs, ils trouveront dans les commandes reçues le moyen de passer des fabrications de guerre aux fabrications civiles sans chômage et sans crise économique. Nous ne pouvons pas laisser le public dans la crainte de la guerre. Nous devons apporter un plan constructif : le rapprochement des peuples sur le terrain économique.

La crise tragique de septembre dernier et l'abandon de la Tchécoslovaquie ne nous permet plus de reprendre la politique de coalition : on sait trop maintenant ce que valent les traités d'alliance. On sait aussi maintenant que pas plus que les peuples démocratiques, ceux des Etats totalitaires ne veulent la guerre. Leurs maîtres ont vu pour la première fois peut-être, l'expression sincère de leur pensée.

D'autre part le surarmement, et la guerre, dans l'état actuel de la France risquent de nous mener à la ruine et au fascisme intérieur.

C'est pourquoi je demande à la Ligue de mettre immédiatement à l'étude la collaboration économique européenne, selon les grandes lignes de la déclaration Elbel du 21 septembre dernier à la S.D.N.

M. CASATI ne sous-estime pas les résultats obtenus à Munich. Quoi qu'on ait pu dire de la paix qui a été signée, c'est cependant la paix, sans laquelle le Comité Central ne serait pas, à l'heure actuelle, en train de délibérer. M. Casati a signé les manifestes que certains ont critiqués, non pas qu'il eût lui-même rédigé de tels manifestes, mais il estimait que c'était, à ce moment-là, un geste qui devait être fait.

La France se trouvait dans l'alternative ou de soutenir le système de Versailles et de pratiquer en conséquence une politique d'intimidation qui menait fatalement à la guerre, ou d'abandonner un système croulant. Les reproches qu'on adresse aujourd'hui à M. Daladier sont les mêmes qu'on adressait en 1911 à Joseph Caillaux. Allons-nous faire la même politique nationaliste qui a mené la France d'Agadir à la guerre de 1914 ? Et les accords de Munich nous mèneront-ils à une nouvelle guerre, ou saurons-nous faire des accords de Munich le point de départ d'une politique de paix véritable ?

On a traité la politique de Daladier de criminelle, mais le pire, c'a été depuis 1919 de maintenir le traité de Versailles, et ce crime, tous les gouvernements l'ont commis, qu'ils aient été de droite ou de gauche. Ces derniers ont peut-être prononcé des paroles louables, mais ils n'ont pas accompli les actes nécessaires.

Il y a actuellement, dans une partie de l'opinion de gauche, un mouvement contre les accords de Munich, mouvement qui s'inspire d'une politique de prestige. M. Casati ne s'y associe pas. Au moment où a éclaté la crise tchécoslovaque, le bloc des démocraties n'était pas constitué. La politique anglaise hésitait. L'Amérique n'était pas à nos côtés. Quant à nos alliances, elles étaient non seulement inutiles, mais dangereuses. Si nous n'avons pas su faire la paix au moment où nous devions la faire, et si nous avons été amenés aux accords de Munich, ce ne sont pas les peuples qui sont déshonorés ; les peuples

n'avaient pris aucun engagement : ce sont les gouvernements. M. Casati regretterait qu'on laissât à la droite tout le bénéfice de la campagne de paix. Le Front populaire est mort. Les partis de gauche se sont montrés au-dessous de leur tâche. Le moment est venu pour la Ligue de reprendre son indépendance et de rappeler que la paix est le premier des biens. La Ligue a aujourd'hui deux tâches à remplir : 1° réclamer la convocation d'une conférence internationale, et le désarmement ; 2° lutter contre le fascisme à l'intérieur, par une politique sociale hardie, mais sans y associer une politique extérieure dite de « fermeté », qui mènerait à la guerre.

M. ANDRÉ TEXIER avait protesté par lettre contre la non-convocation des membres non-résidents aux séances du Comité Central du 15 et du 22 septembre, étant donné les circonstances exceptionnelles que nous traversons. M. Texier estime que les membres non-résidents doivent participer aux débats du Comité Central, quand ces débats revêtent l'importance qu'ils devaient avoir. Il regrette que les Présidents fédéraux n'aient pas été convoqués.

En ce qui concerne les résolutions du 6 octobre, M. Texier ne veut pas se classer dans telle ou telle tendance. On doit à la Ligue parler librement. Il n'est pas d'accord avec la majorité du Comité Central dans le cas présent. Pourquoi ? Le Président a dit : « Je ne sais si nos collègues de province ont vécu comme nous l'avons vécu ici, la journée du mercredi. » Oui, nous l'avons vécu, dit M. André Texier, mais nous n'avions que deux moyens d'information, le journal et la radio. Ce mercredi, — quand autour de lui on croyait que, membre du Comité Central, il savait beaucoup de choses, alors qu'il ne savait rien, — un instituteur lui a apporté l'appel du Syndicat des instituteurs et des postiers. M. André Texier l'a signé sans aucune hésitation. Il n'est pas objecteur de conscience, mais il estime qu'à la Ligue, on peut faire appel à la puissance d'idéalisme qu'il y a en nous. Il ne voit pas ce qu'il y a de choquant, bien au contraire, dans l'appel du syndicat des instituteurs ou qui soit en désaccord avec la politique traditionnelle de la Ligue. Sans doute, il y a eu de fausses nouvelles mais on ne le sait que lorsqu'il est trop tard. Beaucoup de mobilisables ignoraient ce qu'était la Tchécoslovaquie : ils ne comprenaient pas pourquoi il fallait se battre pour elle. La mobilisation s'est déroulée de façon magnifique a-t-on dit ? Techniquement, c'est possible, mais il n'y avait pas d'enthousiasme. Sans vouloir entrer dans le fond du débat M. André Texier rappelle que le Président Bénéš a lui-même déclaré le 5 octobre : « ... Nous aurons un Etat national, un Etat des Tchèques et des Slovaques comme le demande, en un certain sens, l'évolution du principe des nationalités. Il y aura là une grande force pour notre Etat et pour tout le peuple tchécoslovaque. Cela lui donnera une capacité d'action nouvelle, une forte base morale qui lui manquera jusqu'à présent... »

Dans sa résolution, la Ligue demande à la France et à l'Angleterre de prendre conscience de leur force. Alors il fallait le dire depuis vingt ans et logiquement faire une politique d'armement à outrance. Depuis les accords de Munich qui sont un commencement et non une fin, depuis quinze jours, qu'a-t-on fait ? La Ligue a-t-elle demandé la convocation d'une Conférence internationale ? Faut-il entreprendre une croisade contre le fascisme ? La croisade des peuples à l'époque révolutionnaire nous a amené Napoléon. Robespierre avait raison. Sur la deuxième question à l'ordre du jour, le peuple a-t-il le sentiment que les revendications du Rassemblement populaire ont été réalisées ? On nous dit que nous sommes à la veille d'un 6 février. Que faisons-nous pour l'éviter ? Où est l'épuration de l'administration et de la magistrature ? Les Cagoullards sont tous en liberté.

M. Texier attend un manifeste de la Ligue à tous les délégués sénatoriaux. Nous avons combattu en 1936 contre les décrets-lois. Aujourd'hui c'est M. Daladier, chef d'un gouvernement de Rassemblement populaire, qui demande les pleins pouvoirs. C'est la deu-

xième fois, depuis cette année que nous nous trouvons dans cette situation. Nous aurions peut-être quelque chose à dire ? Est-il possible de continuer à faire de la Ligue le raccommodeur de porcelaine, comme M. André Texier l'a dit le 6 février dernier à la Conférence des Présidents de Fédérations ? Peut-on lutter pour la justice et la vérité avec toutes les formations du Rassemblement populaire ? Il ne le croit pas. La Ligue a fait, en Avignon, un bel accueil à la C.G.T. Nous avons dit que si la C.G.T. quittait le Rassemblement populaire, la Ligue le quitterait aussi.

M. VICTOR BASCH rectifie : M. Jouhaux a dit que si la dissolution du Rassemblement populaire était envisagée, la C.G.T. et la Ligue resteraient.

M. TEXIER demande au Comité Central de fixer, dans une motion très courte à afficher dans toutes les communes de France, notre ligne de conduite, nette, claire et précise.

M. MAURICE MIEHAUD présente au Comité quelques brèves remarques :

1° Il relève tout d'abord le rôle joué dans les négociations internationales par le chantage à la guerre. Nous cédon's parce que, dans de nombreux milieux, on déclare ouvertement qu'on n'acceptera jamais la guerre.

2° Le gouvernement tchécoslovaque a été sollicité à maintes reprises par l'Allemagne de renoncer à la démocratie. En échange, l'Allemagne lui assurerait la neutralité. Les dirigeants de Prague ont consulté la France. La France leur a conseillé de repousser ces propositions. Elle n'a donc aucune excuse à avoir abandonné la Tchécoslovaquie, après lui avoir conseillé de résister aux entreprises hitlériennes.

3° L'Europe centrale est aujourd'hui placée sous l'hégémonie allemande. L'Allemagne utilisera toutes les forces matérielles et techniques de l'Europe centrale pour réaliser ses fins politiques. Déjà, nous ne pouvons plus parler d'égal à égal. Déjà nous sommes des vassaux.

4° Munich a ressuscité le Pacte à quatre. Il a inauguré une dictature des quatre grands Etats européens. Une nouvelle réunion des Quatre est prévue pour le mois de novembre. Pour maintenir entre eux la bonne harmonie, il faudra consentir de nouveaux sacrifices. On peut penser, dès maintenant, que ces sacrifices seront faits aux dépens de l'Espagne. La Ligue va-t-elle le permettre, et accepter que les quatre grandes puissances se substituent à la Société des Nations ? Il faut neutraliser l'action des Quatre en entreprenant une action plus générale, en y associant la Pologne, la Russie, les Etats-Unis. Sinon, à l'heure actuelle, les deux dictatures exercent leur dynamisme dans le même sens, l'Angleterre, au contraire, n'appuiera la France que lorsque ce sera son intérêt. Il n'y aura donc plus, dans ces conditions, de politique française. Nous serons entièrement sous la dépendance de la Grande-Bretagne.

Le danger d'isolement est très grave. La position démographique de la France est faible. Elle a maintenant perdu tous ses alliés et se trouvera bientôt dans l'impossibilité matérielle de résister. Il n'y a, en Europe, qu'un seul Etat qui ne se soit pas éloigné de nous, c'est l'U.R.S.S., pays démographiquement fort, avec lequel il ne faut pas laisser se desserrer l'alliance.

Ne tolérons pas la propagande de l'Allemagne en Alsace. Ne nous laissons pas placer dans la situation des Sudètes, car nous risquons de nous trouver un jour en face d'une situation désespérée sans que personne nous vienne en aide.

M. JEAN PIOT pense que ses thèses sont suffisamment connues pour qu'il n'ait pas besoin de les exposer. Il n'apportera devant le Comité ni des excuses, ni un plaidoyer. Trois séries d'arguments ont été développés : arguments moraux, juridiques, politi-

ques. M. Jean-Piot ne discutera pas les premiers, car dans toute cette affaire, il ne s'est placé qu'à un point de vue politique, et à un point de vue français. Aussi Français que quiconque, il n'a pas rougi de ce qu'on a appelé ici une capitulation. La France ne pouvait pas suivre d'autre politique que celle qu'elle a suivie. Ce n'est pas qu'il n'adresse aucune critique à ce que fut cette politique dans le passé, notamment au moment de la question des sanctions et de l'affaire de Rhénanie, mais il s'est placé dans le présent. Un seul problème se posait : celui d'une attaque allemande contre la Tchécoslovaquie. A ce moment, nous n'avions pas d'autre moyen de venir en aide à notre alliée que d'attaquer l'Allemagne. Pour déclarer la guerre, il faut un vote du Parlement. Il n'est pas sûr que le Parlement eût voté et, en cas de refus, l'humiliation eût été bien plus grande encore. L'opinion comprenait mal les raisons pour lesquelles la France envisageait de se battre pour la Tchécoslovaquie. D'autre part, il y avait un doute sur la solidité et l'unité de l'armée tchécoslovaque, qui comprenait beaucoup d'Allemands.

On a dit : « Il fallait affirmer le front commun des démocraties ». Mais ce front commun n'existait pas ! Le gouvernement de Londres hésitait. Les Dominions hésitaient davantage. Quant à l'Amérique, un jour viendra peut-être ou il faudra qu'elle se défende contre les menaces allemandes, mais elle n'était pas prête à se battre pour nous. Les messages admirables du Président Roosevelt ne contiennent aucune promesse formelle.

A l'époque de Richelieu, la France représentait la moitié de la population de l'Europe. Aujourd'hui, elle représente 1/20^e seulement. C'est une situation de fait, dont il faut tenir compte. Une saignée analogue à celle d'il y a vingt ans serait la fin de la France.

M. Jean-Piot a peut-être eu tort de ne pas envisager le problème sous son aspect moral et juridique. Ce faisant, il ne s'est peut-être pas placé à un point de vue de ligueur. Il a jugé la question en fait. Il est possible qu'il se soit trompé. Il l'a fait en conscience ; les événements diront s'il a eu raison.

M. Bourdon sera bref, les arguments échangés de part et d'autre depuis ce matin ayant épuisé le sujet. Il veut seulement situer le débat et en dégager la signification.

Il est légitime que la Ligue se préoccupe de l'avenir et qu'elle cherche à définir la politique à suivre après les accords de Munich. Mais ce n'est pas aujourd'hui le point essentiel. Le point essentiel, c'est de savoir si le Comité Central, lors des journées tragiques de septembre, a fait, ou non, son devoir. C'est là-dessus qu'il demande au Comité Central, réuni en séance plénière, de se prononcer.

M. Bourdon a participé aux réunions de septembre. Il a collaboré aux résolutions qui ont été prises. Il croit pouvoir dire que, pour rester fidèle aux principes et aux traditions de la Ligue, le Comité Central ne pouvait pas parler autrement qu'il ne l'a fait.

« Deux faisons ont déterminé son attitude : une raison morale et une raison politique.

La raison morale, c'est qu'un engagement pris doit être tenu. La France était liée à la Tchécoslovaquie, non seulement par un traité, mais par les promesses les plus solennelles. Ces promesses avaient été renouvelées jusqu'aux premiers jours de septembre. Si le gouvernement qui, peu de temps après, abandonnait la Tchécoslovaquie, estimait que la situation de l'Europe ne lui permettait plus de tenir ses engagements, il devait le dire et avertir le gouvernement tchécoslovaque. Ne l'ayant pas fait, il a manqué à un devoir élémentaire d'honnêteté.

M. Bourdon ne pouvait s'empêcher de sourire quand il entendait dire tout à l'heure par l'un des membres du Comité Central : « Moi, je ne me sentais pas engagé par ce traité sur lequel je n'ai pas été consulté ». Ces traités avaient été conclus publiquement, et ratifiés par le Parlement. Prétendre que les décisions du Parlement n'engagent que les parlementaires, c'est une façon insoutenable de concevoir

les affaires de l'Etat dans une démocratie. Jusqu'ici il était convenu que la délégation remise au Parlement lui donnait le pouvoir de décider pour tous. Si ce principe est contesté, il n'y a plus qu'anarchie.

M. Bourdon ne peut accepter qu'un manquement à la parole donnée s'excuse par la difficulté de la tenir. Si c'était la France que l'Allemand eût menacée, et que la Tchécoslovaquie, sous prétexte de difficulté, eût manqué à ses engagements, qu'aurions-nous pensé de la Tchécoslovaquie ? Si demain la France se trouvait menacée par Hitler, et que l'Angleterre (moins formellement engagée envers nous que nous ne l'étions envers la Tchécoslovaquie) se dérobat, avec quelle sévérité nous jugerions cette dérobade ! La même sévérité doit s'appliquer au manquement de la France à la parole donnée. C'est un fait sans précédent dans notre histoire. Il nous humilie et il nous révolte : la Ligue ne peut pas se rendre solidaire d'un gouvernement qui a dimmuc et ravalé la figure morale de la France dans le monde.

La raison politique, c'est que les accords de Munich ont achevé de ruiner la sécurité collective. C'était un système fort et logique, suffisant à maintenir la paix devant les menaces des dictateurs si, au moment nécessaire, on avait eu le courage de l'appliquer. Mais depuis quelques années, la politique internationale de la France est allée de faiblesse en faiblesse, et d'erreurs en erreurs. Par manque de fermeté, on a cédé de plus en plus aux dictateurs. On a dit qu'à partir du mois de mars 1936 et de la première reculade devant l'Allemagne hitlérienne, tout le système s'effondrait : il n'est pas vrai qu'une première faute ait obligé à entasser fautes sur fautes. Après l'Ethiopia, l'Espagne ; après l'Espagne, l'Autriche ; après l'Autriche, la Tchécoslovaquie ; de proche en proche, nous avons accepté le bouleversement de la carte de l'Europe et l'asservissement progressif des démocraties aux dictatures. Prenons-y garde : le tour de la France viendra.

Déjà, les conséquences de Munich sont devant nous. Pour avoir refusé de courir un risque dans l'affaire de Tchécoslovaquie, et pour avoir sacrifié à la peur du risque la liberté tchécoslovaque, nous constatons, comme on l'a fait ce matin, que nos propres libertés sont en passe de périr.

On nous dit : « Nous ne voulions pas la guerre ». Pas un Français ne voulait la guerre. Si la France avait opposé une résistance aux prétentions des dictatures, ce sont les dictatures qui auraient reculé, les dates le prouvent.

Nous pouvions sauver la paix en sauvant la Tchécoslovaquie, nous avons laissé échapper cette chance en criant au monde entier qu'à aucun prix nous n'accepterions un risque de guerre.

La Ligue, du moins, n'a pas dit cela. La Ligue s'est montrée plus clairvoyante. Elle a compris que l'intérêt de la France était inséparable de son devoir, et la cause de la paix inséparable de l'intérêt de la France. C'est dans ces sentiments qu'ont été prises les résolutions de septembre sur lesquelles vous avez à présent à vous prononcer.

Vous les ratifierez parce que le Comité Central, en les adoptant, n'a fait que marquer sa fidélité aux décisions des congrès et à cette grande idée, qui a toujours dominé toute autre action, que la paix n'est pas viable sans la justice.

M. GRUMBACH estime que s'il n'y a pas un redressement immédiat et profond de l'opinion, la France marche vers le fascisme. Munich a été un grand malheur, au point de vue de la France et au point de vue de la paix, étant donné que les grandes puissances démocratiques n'ayant cru pouvoir la sauver que par la capitulation totale, l'encouragement que constitue cette victoire pour les Etats fascistes rend la paix encore plus précaire. Et les hommes d'Etat responsables de Londres et de Paris le reconnaissent en proclamant eux-mêmes, après Munich, l'urgence du réarmement de leur pays.

En effet, l'opinion française doit être prête à renforcer la défense nationale et à accepter que les traités qui ne sont pas dénoncés produisent toutes leurs conséquences. Il faut mettre fin aux campagnes tendant à répandre l'opinion qu'il vaut mieux tout accepter que de courir un risque de guerre, car cela c'est la démoralisation des nations encore libres et le triomphe automatique du fascisme international.

Dans la Ligue, les avis sont partagés. Il faut donc étudier la question très à fond de manière à lever tous les doutes qui peuvent subsister dans les esprits, et à arriver à l'unanimité. La paix de Munich n'est, certes, que le déguisement d'une guerre ajournée. On peut s'étonner que des hommes qui ont soutenu durant toute leur vie certains principes de sécurité collective, se refusent aujourd'hui à y faire honneur. Un plan comme celui que propose M. Delaisi est assurément intéressant, mais encore faudrait-il qu'Hitler l'acceptât. Lorsque Léon Blum est arrivé au pouvoir, il a négocié pendant des mois avec l'Allemagne en lui proposant un plan analogue. Cependant, lorsque l'arrangement économique et colonial sur lequel on devait essayer de se mettre d'accord a dû être complété par un arrangement sur le désarmement, le Dr Schacht, négociateur allemand, a été obligé d'abandonner les négociations ; et très peu de temps après il a dû renoncer à ses fonctions de ministre. On connaîtra un jour l'effort, courageux, clairvoyant, qui avait été fait à cet égard par le premier gouvernement de Front populaire. Nous assistons actuellement à ce paradoxe : le fascisme essayant de s'installer en France au nom de la paix qui est, en réalité, sa victime.

M. Grumbach lit un passage significatif de l'*Action Contribuable*, ainsi qu'une lettre de M. Flandin à Henri de Kerillis, déclarant : « Je déplore profondément que la détestable politique du Front populaire nous ait conduits à des révisions territoriales en Europe centrale ».

C'est cependant le même M. Pierre-Etienne Flandin qui a encouragé l'Allemagne hitlérienne dans sa politique expansionniste. Aujourd'hui, il essaye, par haine du Front populaire, de faire retomber sur la gauche française, des responsabilités qui lui incombent plus qu'à tout autre homme politique.

En présence de ces manœuvres de grande envergure dirigées contre le Front populaire, M. Grumbach est très préoccupé des dissentiments qui se révèlent dans les partis et groupements de gauche. Si nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord entre nous, la France démocratique est sérieusement en danger.

Pour la première fois que M. Paul PERRIN participe aux débats du Comité Central, il eût préféré écouter et ne rien dire, mais il doit certaines explications sur ses attitudes publiques.

Certains membres du Comité ont affirmé leur foi dans le Rassemblement populaire. M. Perrin veut croire qu'il sera possible de le ressusciter malgré les erreurs des uns et la déloyauté des autres, mais cela n'est possible que si, à la suite des événements de Tchécoslovaquie, l'on évite d'accabler un des Partis constituant le dit Rassemblement. Les responsabilités majeures sont beaucoup plus loin dans le passé et c'est bien davantage sur la criminelle politique extérieure de M. Laval qu'il convient de mettre l'accent.

M. Perrin a signé l'appel des Instituteurs, dont le texte lui a été lu par téléphone. Il en a surtout retenu la nécessité de pousser la négociation jusqu'au bout, et sans se laisser décourager par les difficultés, mais il n'est pas de ceux qui accepteraient la paix dans l'esclavage.

Il passe en revue ce qu'auraient été les forces militaires en présence dans un conflit armé, au mois de septembre 1938, et il en conclut que la France et ses alliés éventuels se seraient trouvés dans une position d'infériorité manifeste, et c'est pourquoi il a estimé devoir agir pour éviter une guerre plus désastreuse encore que la paix de Munich.

M. Perrin décrit alors certaines conséquences du

diktat résultant notamment de l'occupation, par les troupes hitlériennes, de cantons à majorité tchèque. D'autre part, en raison de la pression diplomatique exercée par Berlin, des dizaines de milliers de réfugiés politiques résidant en Tchécoslovaquie sont menacés d'extradition par le Gouvernement de Prague.

Il faut que la Ligue agisse pour les sauver. Le Foreign Office et le Quai d'Orsay ont déjà donné des instructions à nos représentants à Berlin et à Prague en vue d'éviter l'extradition. Mais cela ne suffit pas. Il faut faire accorder des visas aux personnes les plus menacées.

Enfin, M. Perrin souligne combien la poussée fasciste se manifeste en France parallèlement à la victoire hitlérienne de Munich.

Ce mouvement se caractérise par une recrudescence de xénophobie et d'antisémitisme. Contre cette marée, M. Perrin demande au Comité Central d'agir avec rapidité.

M. LANGEVIN se déclare d'accord avec les rapports présentés dans la matinée et les résolutions du Comité Central, mais il estime qu'il vaut mieux discuter les questions de fond dans une séance qui verra particulièrement consacrée. Il faut donner l'impression aux ligueurs que nous traitons ces questions aussi complètement qu'elles l'exigent.

La déclaration du Syndicat des Instituteurs, que des amis comme Romain Rolland et Paul Perrin ont signée, l'a consterné. Il est inexact qu'entre Berthelsgaden et Godesberg, il n'y ait eu que des questions de forme. M. Langevin pense que la seule chance d'éviter la guerre était d'être fermes, ce n'était pas de déclarer à l'avance que nous étions prêts à céder.

Parce que la cause du pacifisme lui tient à cœur, M. Langevin pense qu'une tâche de clarification s'impose à la Ligue. Nous devons, à chaque instant, conformer nos actes aux circonstances dans lesquelles nous sommes. Quand il a contribué à faire connaître le danger que présentait la guerre aérienne, c'est pour que les peuples agissent en connaissance de cause. Cette campagne n'a pas été sans influence sur les peuples, mais le fait d'avoir conscience du danger n'est pas une raison pour reculer devant ce danger. M. Langevin ne veut pas de différence entre la morale individuelle et la morale collective. Il faudrait un élargissement de la solidarité du plan national au plan international. Ce n'est pas en sacrifiant l'Espagne et la Tchécoslovaquie que nous participons à l'établissement de la paix humaine. La seule façon pour nous de nous relever de ce qui vient de se passer, c'est d'aider au triomphe de l'Espagne républicaine.

Le front de la liberté est en Espagne. M. Langevin insiste beaucoup pour qu'une discussion au fond sur les problèmes de la paix soit instituée au Comité. Il tient, plus que tout autre, à expliquer son attitude parce qu'il a été un des plus ardents pacifistes et qu'il l'est resté, bien qu'on l'accuse ridiculement de bellacisme.

M. EMILE KAHN annonce au Comité que des études sur la question de Tchécoslovaquie sont en préparation. Il demande à tous les membres du Comité, et surtout aux membres non résidents, de leur assurer la plus large diffusion, comme au numéro spécial des *Cahiers*. La Ligue a une besogne d'éducation à remplir. Elle doit rétablir la vérité déformée et apporter aux esprits désorientés, avec la connaissance des événements réels, le goût de l'action et la foi dans l'action.

M. VICTOR BASCH renoncé, en raison de l'heure tardive, à répondre aux observations de MM. Corcos, Delaisi, Casati, Texier. Il arrive immédiatement à la conclusion du débat. Le Président demande la ratification de ce qui a été fait par le Comité Central, par le Bureau et par lui-même depuis le Congrès, et spécialement au cours de la crise internationale.

La Ligue est une institution juridique et morale plus qu'une institution politique. M. Basch demande au Comité de dire si l'action menée au cours des trois derniers mois a été conforme au génie de la Ligue et à sa mission.

Approuvent l'action de la Ligue depuis le Congrès :

MM. Basch, Bayet, Bourdon, Hérol, Langevin, Sicard de Plauzoles, Emile Kahn, Georges Etienne; Mme Bloch, Mme Collette-Kahn, Mme Viollis; MM. Baylet, Boris, Bozzi, Cudenet, Gombault, Grumbach, Gueutal, Hadamard, Joint, Mathieu, Milhaud, Perrin, Scelle, Vacquier.

Ont voté contre :

MM. Barthélemy, Casati, Chateau, Prudhommeaux, Texier.

Se sont abstenus :

MM. Caillaud, Corcos, Delaisi, Gérin, Piot.

M. RENÉ GERIN tient à expliquer son vote. Il approuve le Comité Central d'avoir agi au cours de la crise internationale. Il reconnaît que le Comité était obligé d'agir suivant les vues de la majorité de la Ligue, mais n'approuvant pas les vues de la majorité, il ne peut pas approuver l'action qui a été menée.

M. CORCOS s'est abstenu, parce qu'il juge que l'action du Comité a été incomplète et insuffisamment vigoureuse.

M. CAILLAUD regrette que son intervention à la séance du 22 septembre ait été résumée en quelques lignes, alors qu'il a remis au Bureau de la Ligue en temps utile la rédaction qui lui avait été demandée.

M. EMILE KAHN déclare que cette rectification ne lui est pas parvenue, sans quoi il n'aurait pas manqué de la publier. Il exprime le vœu que, pour éviter des accidents aussi regrettables, M. Caillaud veuille bien, comme tous ses collègues, adresser directement ses corrections au Secrétaire général.

M. CAILLAUD. — Je ne tiens nullement à avoir de rapports avec le Secrétaire général de la Ligue.

M. EMILE KAHN. — Cette déclaration figurera au procès-verbal : elle édifiera les ligueurs.

M. CAILLAUD. — Comme je ne veux pas qu'on me fasse dire ce que je n'ai pas dit, je précise : en tant que membre du Comité Central.

M. JEAN PIOT. — Le Président a demandé de garantir par notre vote que l'action de la Ligue était conforme à sa tradition morale et juridique. M. Jean Piot pense que cette action est bien d'accord avec la tradition morale et juridique de la Ligue, mais elle avait, en la circonstance, une incidence politique. Etant donné ce caractère politique, M. Jean Piot ne peut se donner à lui-même un démenti.

M. DELAISI a voté contre l'ordre du jour du Bureau, non pas parce que l'attitude du Bureau et du Comité Central ne sont pas conformes aux décisions du Congrès, mais parce qu'il estime que la situation est changée et que la politique d'intimidation n'est plus possible.

M. CASATI, à son tour, explique son vote : on ne peut admettre que ces résolutions traduisent l'état d'esprit des ligueurs au Congrès. M. Casati compte qu'on s'expliquera au Congrès prochain.

M. VICTOR BASCH revient surtout du projet de M. Delaisi le 4^e paragraphe qui lui paraît très intéressant. Mais le Président n'est pas économiste et si séduisant que paraisse ce projet, au premier abord, il estime n'avoir pas la compétence nécessaire pour l'apprécier. Il souhaiterait que la question fût étudiée à fond par le Comité. Une prochaine séance pourrait lui être consacrée.

M. BORIS rappelle que cette idée a déjà été lancée, et notamment que Léon Blum, dans son discours de Lyon et ensuite, a fait des propositions très précises dans le même sens. Ces propositions ont été repoussées par Hitler avec le plus grand dédain. Il ne suffit donc pas de reprendre les mêmes propositions. Il faut se demander ce qu'on fera si elles sont à nouveau repoussées.

M. PAUL PERRIN observe que le projet ne pose pas seulement des problèmes d'ordre économique, mais politique. Il est, en effet, important de savoir si la conférence économique doit précéder ou suivre la conférence de la paix, ou si tous les problèmes doivent être examinés dans une conférence unique.

M. DELAISI ne demande pas, pour le moment, au Comité une adhésion définitive au projet qu'il a présenté. Il tient seulement à ce que ce projet soit publié, afin que les ligueurs en soient saisis. M. Delaisi demande également la publication du discours prononcé par M. Elbel à la dernière session de la Société des Nations.

M. EMILE KAHN répond que M. Delaisi a dès maintenant satisfaction, puisque tous les projets présentés au Comité Central sont publiés en même temps que le procès-verbal de la séance. En ce qui concerne le discours de M. Elbel, on ne le connaît que très imparfaitement par les résumés que la presse en a donnés. Il ne peut donc promettre de le publier. Mais il le demandera à son auteur.

M. GUEUTAL, intervenant, demande à M. Delaisi d'insister pour que son projet soit l'objet d'un vote. La proposition qu'il présente est, en effet, la seule tentative qui ait été faite ici pour sortir du dilemme : ou capitulation ou recours à la force.

M. EMILE KAHN regrette que M. Delaisi n'accepte pas la proposition du Président. Il n'est pas possible de discuter, à la fin d'une séance qui a été très chargée, un projet comme celui de M. Delaisi qui soulève de nombreuses questions et appellerait des précisions. Exemple : le paragraphe 2 est une véritable caricature de la politique préconisée par la Ligue, on demande au Comité Central de « renoncer à la politique de coalition et de répudier définitivement le vieux système militariste de l'équilibre des forces » ; jamais la Ligue n'a soutenu, ni la politique de coalition, ni le système de l'équilibre des forces. Autre exemple : le paragraphe 3 propose une certaine politique économique en Europe centrale ; si séduisante que soit cette proposition, le Comité ne peut s'y rallier sans l'avoir étudiée. Troisième exemple : M. Delaisi affirme que l'explosion de joie après Munich est une leçon aux régimes de violence ; M. Kahn estime, au contraire, que les accords de Munich sont pour la violence un encouragement. Le projet de M. Delaisi exigerait donc une discussion approfondie et M. Kahn, avec le Président, insiste pour qu'il soit renvoyé à une séance ultérieure.

M. MAURICE MILHAUD estime, lui aussi, qu'il ne serait pas raisonnable de prendre actuellement position sur la question de fond. Beaucoup de membres du Comité, qui acceptent le principe d'une conférence, peuvent repousser les modalités proposées par M. Delaisi. Il ne faut pas qu'ils aient l'air, en écartant son projet, de repousser la conférence elle-même.

M. CUDENET s'élève à son tour contre le paragraphe qui demande au Comité Central de renoncer à la politique de coalition. Jamais la Ligue n'a admis cette politique. Il y a un abîme entre la sécurité collective et la coalition. Dans le passage relatif au désarmement, M. Delaisi ne fait pas mention du contrôle. Or, c'est le point le plus important. Qui refuse le contrôle international refuse par là-même le désarmement.

M. ALBERT BAYET a lu avec sympathie le projet de M. Delaisi, mais il estime que ce projet a besoin

d'être étudié de façon approfondie. Il propose donc au Comité Central de voter le texte suivant, qui en renvoie l'étude à une prochaine séance :

« Le Comité décide d'étudier, dans l'une de ses plus prochaines séances, la possibilité d'organiser au plus tôt une conférence mondiale destinée à assurer, dans le plein respect du droit des peuples (y compris le peuple espagnol) à disposer d'eux-mêmes, le désarmement simultané et contrôlé, et la coopération économique. »

M. BORIS trouve, lui aussi, très séduisante l'idée de la conférence internationale. Mais, dans les circonstances présentes, nous risquons qu'elle nous rapproche de la guerre au lieu de nous en éloigner, étant donné l'attitude des dictateurs, nos offres, leurs demandes.

M. VICTOR BASCH demande à M. Delaisi une fois de plus d'accepter le renvoi du débat à la prochaine séance. S'il persiste à réclamer un vote aujourd'hui, il va obliger certains membres du Comité, qui acceptent une partie de ses propositions, et notamment le paragraphe 4, à voter contre son texte, en raison des autres paragraphes. Le projet n'a été envoyé que tardivement au Comité. Ses membres n'ont pas eu le temps de l'examiner à fond. Tous préféreraient ne pas voter aujourd'hui.

M. DELAISI s'excuse d'avoir envoyé son projet trop tardivement, mais il pense qu'on peut en discuter immédiatement. Il est tout prêt, d'ailleurs, à l'amender, à renoncer au paragraphe 1, à modifier le paragraphe 2 et à le remplacer par la formule suivante : « Le Comité Central condamne la politique de coalition et répudie le vieux système militariste de l'équilibre des forces ». Il n'a, d'ailleurs, présenté ce texte au Comité Central que pour obtenir que la question soit posée devant la Ligue. Si le Comité consacre une séance spéciale à la question il aboutira à une rédaction trop vague ou bien à une formule « nègre blanc ». M. Delaisi craint que la continuation d'une politique d'intimidation, avec les risques connus aujourd'hui qu'elle présente, risque de séparer le Comité Central de la masse des ligueurs. Il préférerait un large débat dans les *Cahiers*.

M. GOMBAULT demande que soit posée la question préalable. Il ne faut pas qu'en votant sur des propositions qui n'ont pas été discutées à fond, certains membres du Comité aient l'air de repousser l'ensemble du projet de M. Delaisi, alors que peut-être, après un débat approfondi ils en accepteraient certaines parties.

Il semble d'ailleurs que M. Delaisi lui-même ne soit pas très sûr de son texte puisque, en séance même, il vient de le modifier sur plusieurs points.

M. EMILE KAHN s'associe à la proposition de M. Gombault et demande au Président de mettre aux voix la question préalable.

LE PRÉSIDENT met aux voix la proposition de renvoi à une prochaine séance.

Ont voté pour le renvoi :

MM. Victor Basch, Bayet, Bourdon, Hérold, Langevin, Sicard de Plauzoles, Emile Kahn, Georges Etienne ; Mmes Bloch, Collette-Kahn, Viollis ; MM. Baylet, Bozzi, Cudenet, Gombault, Grumbach, Hadamard, Joint, Mathieu, Milhaud, Perrin.

Ont voté contre :

MM. Barthélémy, Casati, Delaisi, Gérin, Gueutal, Piot, Prudhommeaux, Texier.

M. BORIS s'abstient en raison de l'opinion qu'il a exprimée quant aux dangers d'une conférence économique.

M. HADAMARD s'associe aux réserves exprimées par M. Boris.

M. ALBERT BAYET demande un vote sur la proposition qu'il a présentée.

LE PRÉSIDENT met aux voix la proposition de M. Bayet qui est acceptée.

Le dernier numéro des *Cahiers* a publié, sous la titre « Vérités à répandre sur la question tchécoslovaque », une série d'articles qui doivent être édités en tracts.

M. CAILLAUD demande que le Comité Central ait au moins connaissance des tracts, affiches de la L.D.H. avant leur diffusion, et il ajoute qu'après les explications fournies notamment par Jean Piot et Paul Perrin sur les accords de Munich il retire son adhésion à la motion Basch et au manifeste Cudenet.

Pour la protection des minorités

M. SICARD DE PLAULOLES a proposé au Comité un projet de résolution (voir ci-dessus, page 712).

LE PRÉSIDENT met aux voix les considérants de ce projet.

Ont voté pour :

MM. Victor Basch, Albert Bayet, Bourdon, Hérold, Sicard de Plauzoles, Emile Kahn, Georges Etienne ; Mmes Bloch, Collette-Kahn, Viollis ; MM. Baylet, Boris, Bozzi, Cudenet, Gueutal, Gombault, Grumbach, Hadamard, Joint, Langevin, Mathieu, Milhaud.

Ont voté contre : MM. Delaisi, Gérin, Casati, Barthélémy, Texier, Prudhommeaux.

Abstention : M. Paul Perrin.

M. HÉROLD demande la suppression de l'énumération finale qui semble limitative, si on la maintient, il faudrait la compléter.

M. SICARD DE PLAULOLES accepte la suppression.

M. VICTOR BASCH met aux voix le dispositif de la résolution, qui est adopté avec la modification proposée par M. Hérold.

M. CASATI s'abstient.

Contre la menace fasciste

M. GOMBAULT propose au Comité l'ordre du jour suivant :

« Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, « Emu de la campagne menée contre le Parlement, contre la majorité de Front populaire à la Chambre, contre le Rassemblement constitué après le 6 février pour barrer la route au fascisme, enfin contre certaines catégories de citoyens dénoncés comme fauteurs de guerre.

« Emu aussi des menaces et de la préparation d'un coup de force par des formations secrètes de tendance hitléro-fasciste ;

« Affirme que la cohésion de toutes les forces démocratiques reste absolument nécessaire et adjure tous les partis, toutes les organisations décidés à défendre la liberté, de demeurer unis. »

LE PRÉSIDENT met aux voix ce projet.

Ont voté pour :

MM. Victor Basch, Bayet, Bourdon, Hérold, Langevin, Sicard de Plauzoles, Emile Kahn, Georges Etienne ; Mmes Bloch, Collette-Kahn, Viollis ; MM. Baylet, Bozzi, Cudenet, Gombault, Grumbach, Joint, Mathieu, Milhaud, Perrin.

Ont voté contre :

MM. Casati et Delaisi.

M. DELAISI déclare que c'est un vœu pieux. Peut-on encore parler du Front populaire ? Il cite une déclaration de M. Delmas, prétendant qu'il existe encore un Front populaire dans les masses, sur lequel on peut s'appuyer pour faire la paix. Mais le Front populaire passé est une fiction.

Se sont abstenus :

MM. Barthélémy, Gérin, Gueutal, Prudhommeaux.

Sur l'activité de la Commission internationale

M. HADAMARD propose au Comité le projet de résolution suivant :

« Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme constate que l'injustice commise à l'égard de la Tchécoslovaquie ne provient pas uniquement des accords de Munich, mais est aussi le fait de la Commission internationale qui, ayant à faire fonction de tribunal, a purement et simplement obéi aux ordres de Hitler, notamment en attribuant au Reich, sans plébiscite, des districts où les Tchèques étaient en majorité écrasante ;

« Il estime que, parmi les faits horribles qui se sont succédés récemment, il n'en est peut-être pas de plus effrayant, au point de vue des principes et, par conséquent, de l'avenir de la civilisation, que ce verdict cyniquement contraire à l'évidence des faits ;

« Il réclame, en conséquence, une enquête rigoureuse sur les conditions qui ont permis un tel déshonneur de la justice, en amenant des juges à juger contrairement à leur conscience. »

LE PRÉSIDENT met le projet aux voix.

Ont voté pour :

MM. Victor Basch, Bayet, Bourdon, Hérold, Langevin, Sicard de Plauzoles, Georges Etienne, Emile Kahn ; Mmes Bloch, Collette-Kahn, Viollis ; MM. Baylet, Boris, Bozzi, Cudenet, Gombault, Grumbach, Hadamard, Joint, Mathieu, Milhaud, Perrin.

A voté contre : M. Casati.

S'est abstenu : M. Barthélémy.

La séance est levée à 19 h. 30.

Séance du 10 novembre 1938

COMITÉ

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Basch, Guernut, Hérold, Langevin, Sicard de Plauzoles, Emile Kahn, Georges Etienne ; Mmes Bloch, Collette-Kahn ; MM. Barthélémy, Breiner, Caillaud, Corcos, Cudenet, Damatix, Delaisi, Gombault, Gueutal, Joint, Picard, Rivet.

Excusés : MM. Bayet, Casati, Marc Faure, Emile Guerry, Perrin, Planche, Platon, Prudhommeaux, Sérol, Appleton, Gamard.

Mort de MM. Georges Bourdon, Dominois et Dyard

C'est, dit M. VICTOR BASCH en ouvrant la séance, dans le deuil que nous nous réunissons ce soir. Vous savez que nous venons de perdre Georges Bourdon, l'un de nos plus anciens collègues, membre du Comité Central depuis la fondation, et vice-président de la Ligue. Georges Bourdon était le ligueur en soi. Toute sa vie, il est resté fidèle à l'idéal de la Ligue tel qu'il avait contribué lui-même à le créer. M. Basch rappelle les pages magnifiques qu'il avait écrites à l'occasion du 40^e anniversaire de la Ligue. Elles constituent son véritable testament intellectuel et spirituel. Tant que la Ligue subsistera, le souvenir de Georges Bourdon devra rester vivant.

En même temps que l'un de ses vice-présidents, la Ligue a perdu deux militants parmi les plus fervents. L'un, M. Dominois, qui, surtout dans ces derniers temps, à l'occasion de la crise tchécoslovaque, avait en toute fraternité, en tout désintéressement, apporté sa collaboration à la Ligue. M. Dominois s'était fait lui-même. Il avait acquis une connaissance approfondie des langues et du monde slave, et il avait dououreusement ressenti les événements de septembre et tout ce qui s'en est suivi.

La Ligue déplore enfin la disparition de M. Joseph Dyard, secrétaire administratif de la Ligue de l'Enseignement, un des « poutres de la République », l'un des serviteurs les plus fidèles et les plus modestes de la grande idée laïque. M. Victor Basch ne saurait

oublier que c'est sous les auspices de la Ligue de l'Enseignement qu'il a fait ses débuts d'orateur.

Démission de Mme Avril de Ste-Croix

M. VICTOR BASCH donne lecture de la lettre de démission de Mme Avril de Ste-Croix, membre honoraire du Comité Central qui, en raison de son âge et de son état de santé, ne peut plus participer activement aux travaux de la Ligue. Le Comité Central lui exprime, avec tous ses regrets, l'expression de son fidèle attachement.

Démission de M. Maurice Milhaud

M. Maurice Milhaud, membre non-résidant du Comité Central, vient d'adresser à M. Victor Basch la lettre suivante :

« Mon cher Président,

« Bien à regret, je me vois contraint de vous demander d'accepter ma démission du Comité Central de la Ligue.

« Mon état de santé est devenu très précaire et je dois concentrer toutes mes forces sur l'accomplissement déjà bien dur de ma tâche au Bureau international du Travail. « Permettez-moi d'adresser ici tous mes remerciements les plus cordiaux à mes nombreux collègues des Sections, dont la confiance m'a permis de siéger au Comité Central et de vous exprimer toute ma reconnaissance pour la bienveillance que vous n'avez cessé de me témoigner, vous-même et tous les membres du Comité.

« Je garderai le plus précieux souvenir de cette période de collaboration.

« Veuillez recevoir, mon cher Président, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

MAURICE MILHAUD.

M. VICTOR BASCH regrette tout particulièrement le départ de M. Maurice Milhaud, qui était l'un de nos membres non-résidants les meilleurs et les plus fervents. Sa démission est une perte réelle pour le Comité Central. Étant donné les raisons alléguées, M. Victor Basch n'ose pas demander à M. Milhaud de revenir sur sa décision. Il tient à dire qu'il n'y eut jamais entre M. Milhaud et le Bureau de la Ligue l'ombre d'un dissentiment. Le Comité exprime à M. Maurice Milhaud ses regrets les plus vifs.

MM. Lisbonne et Viollette (Motion de sympathie)

M. Lisbonne et M. Viollette, qui étaient sénateurs, n'ont pas été réélus lors du dernier renouvellement. Ils ont l'un et l'autre payé cher et injustement leur fidélité au Rassemblement populaire. Sur la proposition du Président, le Comité Central leur adresse l'expression de ses regrets d'un échec immérité et de sa profonde sympathie.

Une lettre de M. Casati

M. Casati, qui ne peut assister à la séance, a adressé au Secrétaire général la lettre suivante :

« Monsieur le Secrétaire général,

« Je vous prie de bien vouloir excuser mon absence à la séance de jeudi prochain, auprès de mes collègues, et de leur lire les quelques lignes suivantes :

« 1^o Je m'associe à la demande de mon ami Delaisi, qui demande l'organisation d'une séance d'information qui ne serait pas unilatérale. Le procédé est courant dans les partis politiques, mais la Ligue doit avoir une autre ambition, et son devoir est d'assurer la parole à une minorité, si faible que soit celle-ci.

« 2^o En ce qui concerne le Rassemblement populaire, je ne sais quelle proposition sera faite, s'il en est faite une. Mais je ne pense pas que la Ligue des Droits de l'Homme doive quitter le Rassemblement populaire. Mais elle doit dire qu'il faut en changer et le but, et surtout les méthodes. Il faut une « novation », comme diraient les juristes. Le Front populaire ne peut subsister tel qu'il est. Par ailleurs, la Ligue doit songer à son rôle propre, agir en dehors du Rassemblement populaire sur un terrain qu'elle déterminera, avec des méthodes non politiciennes et bureaucratiques et ne pas devenir, comme pourrait le faire penser une affiche récente, une succursale du Parti communiste.

« 3^o J'ai en main une lettre de notre collègue Corcos du 9 octobre, adressée à notre Président sur « l'action de la Ligue, ses rapports avec les partis politiques, les modes de sa propagande ».

« Je ne puis l'étudier ici en détail. Je dirai simplement :

1^o Qu'une réforme est indispensable.

2^o Que le dédoublement du secrétariat est une solution

intéressante. Il faudrait en étudier avec précision les modalités.

3° Que les « Cahiers » devraient toujours permettre l'expression des différentes tendances existant dans la Ligue des Droits de l'Homme.

« Je me borne là, avec le regret de ne pouvoir entendre notre collègue Corcos exposer son plan, et la discussion qui suivra.

« Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de mes sentiments distingués.

MARC CASATI.

Réunion d'information du 28 octobre

M. CAILLAUD indique les raisons pour lesquelles il a déclaré, à la dernière séance du Comité Central, qu'il ne lui plaisait pas d'entrer en rapport comme membre du Comité avec le Secrétaire général.

Il y a quatre ou cinq mois, il a posé un certain nombre de questions. Il a demandé notamment pour quelle raison un propagandiste de la Ligue bénéficiait d'une carte de circulation à demi-tarif ; pourquoi la rédaction d'un tract sur la question du Sénat avait été confiée à M. René Georges-Etienne ; dans quelles conditions avait été engagé un chef de service à la Ligue — déjà pourvu d'une retraite — et pourquoi aucune délégation du Comité Central n'était jamais confiée à M. Caillaud en province.

Ces questions ont été posées par lettre. Le Comité en a été saisi. M. Victor Basch a répondu que cela regardait le Bureau seul. Dans le procès-verbal de la séance, la lettre de M. Caillaud n'a pas été publiée. Les comptes rendus des séances du Bureau et du Comité ne sont pas conformes à la vérité, notamment en ce qui concerne l'attitude de M. Caillaud à l'égard de la Section du 20^e que la Fédération a longuement soutenue et à laquelle a longtemps appartenu M. E. Kahn, jusqu'en 1938.

A ces griefs anciens, M. Caillaud en ajoute de nouveaux. Récemment, il était informé par le Bureau que les Sections de la Seine avaient été invitées à une réunion dite d'information. Quel président de Fédération accepterait qu'on invite ainsi directement ses Sections à une réunion ? C'est tout le rôle de la Fédération qui est en jeu. Sans doute objectera-t-on que le Comité Central et la Fédération de la Seine exercent leur activité dans la même circonscription territoriale, mais, dans ce cas, il eût été normal de s'entendre avec le Bureau de la Fédération pour organiser cette réunion. En cas de refus du Bureau fédéral, le Comité aurait pu organiser seul la réunion. Des protestations ont été justement élevées par certains membres de la Fédération. En réalité, le Comité Central n'a organisé cette réunion que pour essayer d'opérer un redressement de la Fédération de la Seine. Le Comité a pris position en ce qui concerne les affaires de Munich. C'était son droit. La Fédération a, elle aussi, sa position. Le Comité Central n'a pas à peser sur la Fédération. Les Fédérations ont le droit d'avoir une opinion autre que celle du Comité.

Mandaté par la Fédération, M. Caillaud a protesté à la réunion même contre la façon dont cette réunion avait été organisée. Il a été, à la sortie, invectivé par Mme Odette René-Bloch, qui l'a traité de « lâche » devant les ligueurs de la Fédération de la Seine. Avais-je l'allure d'un lâche, demande M. Caillaud, le 12 février 1934, aux côtés de Victor Basch, Langevin, Hadamard, face à la meute fasciste ? Il paraît que je suis un lâche parce que je n'interviens pas assez souvent dans les débats du Comité Central. Or, certains trouvent que j'interviens trop. M. Caillaud regrette que ceux qui se dévouent pour la Ligue soient l'objet de représailles quand ils ne se montrent pas conformistes.

M. VICTOR BASCH répond que M. René Georges-Etienne a été chargé de faire un tract parce que le Bureau a estimé qu'il le ferait très bien. Le Bureau n'a pas l'habitude de consulter, sur les questions de cet ordre, la Fédération de la Seine, ni même le Comité Central. Il choisit lui-même le collaborateur qui lui paraît devoir être le plus compétent. Il n'est pas non plus d'usage de consulter le Comité Central pour savoir s'il est

plus économique de prendre, pour un conférencier de la Ligue, une carte de chemin de fer à demi-tarif ou de payer son voyage à plein tarif chaque fois qu'il se déplace. M. Basch s'étonne même que M. Caillaud se fasse renseigner (plus ou moins exactement) sur certains détails d'administration.

En ce qui concerne le chef de service visé par M. Caillaud, il a été choisi, lui aussi, en raison de sa compétence. Jamais le Comité n'a été consulté sur des questions de la nature de celles que soulève M. Caillaud ; à le suivre, on finirait par encombrer de vétilles les séances du Comité et par rendre impossible l'administration de la Ligue.

M. LANGEVIN et M. GOMBAULT protestent contre l'intervention de M. Caillaud et la durée d'une discussion qui retarde inutilement l'examen de l'ordre du jour.

M. VICTOR BASCH tient cependant à répondre en ce qui concerne la réunion d'information. Il estime que c'est le droit du Comité Central d'organiser des réunions d'information à Paris quand il le juge bon.

M. EMILE KAHN ajoute que la Fédération de la Seine a, l'an dernier, organisé une réunion d'information dans la Maison de la Ligue, sans consulter le Comité Central ; c'est donc à elle que s'adresseraient les critiques de M. Caillaud si elles étaient légitimes. Au surplus, le Bureau fédéral avait été avisé de la réunion du 28 octobre et invité très courtoisement à y assister.

Mme ODETTE RENE-BLOCH tient à expliquer dans quelles conditions elle a adressé à M. Caillaud, à la sortie de la réunion, des paroles assez vives, qu'elle ne regrette d'ailleurs pas. Au moment où la Ligue a de la peine à faire entendre sa voix, où les ligueurs, qui sont unanimes dans leur désir de paix et de liberté, ne sont pas d'accord sur les moyens d'assurer la paix et la liberté, il est inadmissible, lorsqu'une réunion d'information est organisée et s'est déroulée normalement, qu'un membre du Comité Central vienne lui-même y apporter le trouble et le désordre. Elle a été extrêmement choquée. Le même membre du Comité a déclaré dans une Section que le manifeste qui a été publié au nom de la Ligue avait été voté par une minorité. Il est inadmissible qu'un membre du Comité Central vienne porter contre le Comité des accusations inexactes. S'il n'est pas d'accord, il peut donner sa démission. Elle maintient donc l'appréciation qu'elle a portée sur l'attitude de M. Caillaud.

M. DELAISÉ a assisté à la réunion. Il reconnaît que les exposés ont été faits avec beaucoup de talent, mais qu'une seule tendance a été représentée. Il souhaiterait que, dans des réunions analogues, on fasse place aux tendances différentes de celle de la majorité. Il estime, d'autre part, qu'il ne faut pas s'attarder trop longtemps à discuter sur le passé, mais qu'il faut prendre des décisions pour l'avenir.

Il rappelle que, en fin de séance, il a demandé qu'une nouvelle réunion d'information soit tenue le plus tôt possible sur les positions à prendre par la Ligue en face de la situation nouvelle créée par les accords de Munich. L'assistance toute entière a approuvé cette proposition.

Il prie le Comité Central de prendre les décisions nécessaires pour que satisfaction lui soit donnée.

M. VICTOR BASCH observe qu'une réunion d'information n'est pas une réunion contradictoire. Il ajoute que la proposition de M. Delaisé, qui a été présentée à la séance même, a été acceptée immédiatement par les membres du Bureau présents.

Une seconde réunion sera organisée.

M. EMILE KAHN ne veut pas revenir sur les incidents personnels. Il estime qu'il n'a pas non plus à justifier la réunion d'information qui a été organisée. C'est une fonction permanente du Bureau, d'expliquer aux ligueurs les décisions prises par le Comité. Le Bureau avait, d'ailleurs, reçu à cet effet un mandat exprès du Comité Central, et il a l'intention d'expliquer la position du Comité, non seulement aux ligueurs de la Seine, mais à tous les ligueurs de France. La réunion

du 28 octobre a bien réussi. La salle de la Ligue était pleine. Les auditeurs avaient été informés qu'il n'y aurait pas de discussion, mais que des questions pourraient être posées. M. Sicard de Plauzoles, qui présidait, a donné très libéralement la parole, après les orateurs inscrits, aux auditeurs qui l'ont demandée. M. Goldschild, M. Lesseurre, ont exprimé leur pensée. M. Delaisi a proposé qu'une seconde réunion soit organisée.

Le Secrétaire général a accepté, sous réserve de ratification par le Bureau, M. Hadamard et M. Giroud ont également pu prendre la parole. Les auditeurs ont marqué leur satisfaction. Ils ont notamment, sur l'intervention d'un interpellateur pressé, exprimé le désir d'entendre complètement les exposés du Comité Central, et ils ont demandé que des réunions aussi instructives soient multipliées.

M. CORCOS s'élève contre la réponse de M. Victor Basch à M. Caillaud. M. Caillaud a demandé des explications sur certains détails d'administration. Ce faisant, il n'a pas excédé son droit. M. Victor Basch a répondu que ces questions ne regardaient pas le Comité. Toutes les questions regardent le Comité.

En ce qui concerne la réunion d'information, le Comité Central a assurément le droit de convoquer directement les ligneurs de la Seine, mais peut-être vaudrait-il mieux que M. Caillaud soit mis au courant ? Peut-être aussi aurait-on pu, à la réunion du 28 octobre, laisser un peu plus de temps aux auditeurs qui avaient des observations à présenter ?

M. VICTOR BASCH n'accepte pas les observations de M. Corcos. Jamais, avant M. Caillaud, personne n'avait apporté au Comité Central de petites questions d'ordre administratif. L'administration doit être faite par ceux qui en sont chargés. Ce n'est pas le rôle du Comité.

M. CAILLAUD tient à appeler une fois de plus l'attention du Comité Central sur l'inconvénient qu'il y a à ce que des tracts de propagande, qui doivent exposer la doctrine du Comité Central, ne soient pas délibérés. Il n'accepte pas non plus que paraisse, avec la signature de la Ligue, une affiche que le public attribue à la Ligue tout entière, et sur laquelle le Comité Central n'a pas été consulté.

En ce qui concerne les tracts, M. VICTOR BASCH répond que le Congrès d'Avignon a ratifié, sur la question du Sénat, la doctrine exposée dans le tract de M. René Georges-Etienne.

M. EMILE KAHN tient à insister sur la nécessité des réunions d'information. L'action de la Ligue est trop souvent déformée. Il lit, pour appuyer son opinion, un extrait de « La Flèche », où il est donné, de la réunion du 28 octobre, un compte rendu soigneusement anonyme et grossièrement inexact. Cette lecture soulève les exclamations et les rires des membres du Comité qui ont assisté à la réunion.

La Ligue et le Rassemblement Populaire

M. VICTOR BASCH fait au Comité Central le compte-rendu de la réunion du Comité national de Rassemblement populaire qui s'est tenue le même jour, jeudi 10 novembre dans l'après-midi.

Les représentants du parti radical-socialiste ont lu une déclaration au nom du Bureau du parti (voir *Cahiers* 1938, page 659).

Le représentant du parti communiste a donné lecture d'une réponse au parti radical. Mais les représentants du parti radical refusant d'écouter cette lecture, avaient quitté la salle.

M. Victor Basch a alors proposé de suspendre la délibération en raison du fait que le parti radical se refusait à toute espèce de discussion. Le Président a estimé que, dans ces conditions, les délégués devaient en référer à leurs organisations respectives sur la conduite qu'il convenait de tenir.

M. Léon Jouhaux a fait observer — et M. Victor

Basch a confirmé ce point de vue — que le Rassemblement est un mouvement populaire et non une formation politique. La formation politique, c'est la délégation des gauches.

Il faut faire une distinction très nette entre le mouvement spontané qui s'est créé dans les masses pour résister au fascisme et les formations parlementaires issues des élections de 1936.

A l'issue de cette réunion, un bref communiqué a été donné à la presse (*Cahiers* 1938, page 660).

C'est dans ces conditions que le Comité est appelé ce soir à examiner la situation.

Nous nous trouvons en présence d'une situation politique grave et qui concerne la Ligue en tant qu'organisation républicaine et démocratique. La brisure momentanée du Front populaire pose des questions extrêmement délicates auxquelles M. Victor Basch demande au Comité de réfléchir. Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées. On pourrait d'abord envisager la continuation du Rassemblement populaire sans le parti radical. M. Basch n'a pas besoin de montrer les difficultés que présenterait cette solution. Cependant il rappelle, une fois encore, que le Rassemblement n'a pas été à ses origines, une formation parlementaire, mais un mouvement populaire. Ce mouvement s'est cristallisé en province, dans de nombreux organismes départementaux, cantonaux, etc...

Or, jusqu'ici, les radicaux malgré le départ des délégués de la rue de Valois du Comité National, continuent à faire partie de ces organismes.

M. Victor Basch donne lecture d'une motion de Meurthe-et-Moselle signée par toutes les organisations adhérentes au rassemblement, y compris les radicaux.

Aux mois de juin et de juillet, M. Victor Basch a fait des réunions dans toute la France. Partout, des assemblées nombreuses ont demandé avec fermeté non seulement que le Rassemblement populaire se poursuive, mais qu'il se resserre. En face de la croisade anti-communiste qui, dans les Etats totalitaires, a toujours été le prélude de mouvements anti-socialistes, anti-démocratiques, antisémites, le maintien du Rassemblement populaire est indispensable. Il faut essayer de montrer au parti radical la responsabilité qu'il prend en brisant cette formation qui s'était créée pour lutter contre le fascisme. Il faut en appeler au patriotisme républicain du parti radical pour qu'il reconsidère la résolution qu'il vient de prendre. Si certains chefs sont aujourd'hui décidés à choisir une autre politique, la masse du pays se rend compte du danger et ne désire pas que le Rassemblement populaire soit dissous.

Sans doute, on pourrait essayer de reconstituer un nouveau Rassemblement populaire comprenant la Ligue, la C.G.T., la Ligue de l'Enseignement et divers autres groupements démocratiques, à l'exclusion des partis politiques. Mais, M. Victor Basch, avant d'en venir à une solution de ce genre, estime que le devoir actuel de la Ligue est d'essayer de tout mettre en œuvre pour que le Rassemblement populaire puisse continuer sa tâche qui est loin d'être achevée.

Mme ODETTE RENÉ-BLOCH observe que le Rassemblement est peut-être rompu entre les chefs, mais non dans le peuple.

M. GOMBAULT estime que la déclaration du parti radical est peut-être adroite, mais qu'elle n'est pas pertinente.

Les accords de Munich n'ont pas été critiqués seulement par les communistes ; ils l'ont été par nombre de radicaux et de socialistes. Faudrait-il donc rompre avec eux ? Assurément les communistes sont violents, maladroits, souvent ce sont des compagnons de route fort incommodes, mais on ne saurait briser le Rassemblement populaire parce qu'ils se seraient montrés grossiers.

La raison n'est pas suffisante.

Il y a actuellement une fraction du parti radical qui cherche un changement de majorité. La conduite de tel ou tel parti, ne nous regarde pas, mais ce qui nous regarde, c'est un changement d'orientation dans la politique.

La rupture avec le parti communiste entraîne la rupture avec le parti socialiste. Le parti radical se sépare donc de toute l'extrême-gauche. L'anti-communisme procède en droite ligne de la propagande de Goebbels contre le « spectre rouge ». Il nous amène à la politique des deux blocs voulue par la droite. Or, l'expérience prouve que lorsque les partis prolétariens se trouvent seuls en face de la réaction, la démocratie est compromise.

Il faut faire assurément tous les efforts possibles pour ramener le parti radical. S'il ne revient pas, c'est la Ligue qui sera qualifiée pour représenter au sein du rassemblement populaire la bourgeoisie libérale.

La Ligue devra donc rester.

M. GEORGES ETIENNE estime que dans ce débat chacun doit faire connaître sa pensée et prendre ses responsabilités. Il rappelle brièvement la formation du Rassemblement populaire, les différents événements qui se sont succédé jusqu'en juillet 1935, jour où tous les républicains ont juré de défendre la République. Le Rassemblement populaire existe toujours, même si certains des espoirs qu'il avait fait naître ne sont pas encore réalisés. La situation est plus grave aujourd'hui qu'en février 1934. Il appartient aux masses d'imposer à leurs chefs un effort commun. Les chefs qui résisteront seront appelés à disparaître.

Le parti radical vient de décider de rompre avec les communistes. On aurait pu, certes, laisser partir les radicaux et continuer sans eux. Mais le parti radical a des racines profondes dans le pays et beaucoup de radicaux ne suivent pas les dirigeants de leur parti. Ils souhaitent que les forces de gauche restent unies pour lutter contre les adversaires communs. La Ligue par son Président, préside le Rassemblement populaire, elle a le devoir de faire tous ses efforts pour amener le parti radical à revenir sur sa décision tout en ménageant ses susceptibilités. Si ses démarches n'aboutissent pas, le Rassemblement populaire doit néanmoins continuer. Laissons libre la place du Parti radical jusqu'au jour où il reviendra de nouveau l'occuper.

M. LANGEVIN est d'accord avec M. Etienne. Il faut maintenir le Rassemblement populaire qui correspond au sentiment profond du pays.

Le parti radical attache trop d'importance à des questions de forme. Il semble reprocher aux communistes d'avoir trop bruyamment raison quand ils disent que la droite a fait faire sa politique par les radicaux. La Ligue n'a pas approuvé, elle non plus, les accords de Munich ; elle a dénoncé, comme c'était son rôle, le déni de justice qui a été commis. Va-t-on demander son exclusion ? En réalité, le Bureau du parti radical a une mauvaise conscience. C'est lui qui s'est mis en dehors du Rassemblement populaire. Quelle que soit son attitude, le Rassemblement doit être maintenu.

M. HÉROLD se déclare d'accord avec M. Gombault et M. Langevin. Il y a un divorce entre certains dirigeants du parti radical et la grande masse de tous ceux qui sont attachés à la vieille doctrine républicaine et qui, sans adhérer souvent à aucun parti, votent suivant les cas soit pour les radicaux, soit pour les socialistes.

Un certain nombre de dirigeants du parti radical, par horreur du socialisme ont tendance à s'allier à la droite. Ce sont ceux-là qui ont pesé sur le Congrès de Marseille.

La Ligue doit s'attacher à maintenir coûte que coûte le Rassemblement populaire. Les radicaux vraiment républicains ne le quitteront pas.

M. HENRI GUERNUT constate que depuis le début de

cette discussion, on a beaucoup critiqué le parti radical. Il n'a pas à s'associer à ces critiques ni à les réfuter : il n'oublie pas, quant à lui, où il est.

M. Victor Basch propose une démarche auprès du parti radical pour essayer de le faire revenir sur ce qu'il considère comme un mouvement de mauvaise humeur. Après ce qui vient d'être dit du parti radical, la tâche du Président ne sera pas facile.

M. HENRI GUERNUT pense d'ailleurs qu'il y aurait lieu de faire également en toute équité une démarche semblable auprès du parti communiste. Si nous étions ailleurs qu'à la Ligue, M. Guernut reprendrait un à un les reproches du parti radical au parti communiste, et montrerait que quelques-uns sont peut-être fondés.

M. Guernut ne désapprouve donc pas le projet du Président, mais il ne se dissimule pas le risque que ces démarches n'aboutissent pas. Si le parti radical reste en dehors du Rassemblement populaire, la Ligue, en y restant, semble prendre parti dans ce différend pour le parti communiste et devenir une organisation partisane. Si donc le parti radical, à tort ou à raison, maintient la décision qu'il vient de prendre de quitter le Rassemblement populaire, M. Guernut pense que la Ligue ne doit pas y rester. Elle y est entrée avec tous les partis de gauche, à condition que tous y soient ; si l'un d'eux s'en va, elle doit s'en aller.

Le Président a envisagé un Rassemblement non plus avec les partis, mais avec les groupements démocratiques. C'est assurément moins grave, mais la Ligue sera, qu'elle le veuille ou non, amenée à faire non pas sa politique, mais celle des groupements auxquels elle se sera associée. La Ligue ne peut rester elle-même que si elle est seule. Cela ne l'empêche nullement comme elle l'a fait dans le passé d'agir d'accord avec d'autres groupements. En conservant toute son indépendance, la Ligue peut conjuguer ses efforts aux efforts des autres, sans courir le risque d'être jamais amenée à s'occuper de questions qui ne la regardent pas.

M. HENRI GUERNUT s'est volontairement abstenu de parler politique. Il n'a envisagé la question débattue qu'au point de vue de la Ligue. Il faut, avant tout, sauver la Ligue. C'est peut-être encore le meilleur moyen de sauver la République.

M. VICTOR BASCH déclare que jamais la Ligue, au sein du Rassemblement populaire, n'a abdiqué son indépendance. Son rôle unique a été de maintenir l'union, d'empêcher que le Rassemblement ne se brise. Son devoir, c'est de l'essayer encore aujourd'hui, quitte à ne pas réussir.

M. EMILE KAHN observe que la lettre du Bureau du Parti radical fait plus que constater des faits : elle contient des affirmations de principe auxquelles la Ligue ne peut souscrire.

M. Kahn attire notamment l'attention de M. Guernut, et du Comité tout entier, sur le passage où il est dit que la définition d'une politique étrangère non conforme à celle du gouvernement, au cours de négociations graves, nuit à la nation. La Ligue ne reconnaît pas ce crime de lèse-nation. Elle professe, au contraire, que, plus les circonstances sont graves, plus c'est le devoir des partis et organisations d'orienter la politique étrangère dans le sens qui leur paraît le meilleur. Et s'ils estiment que le gouvernement s'est trompé, ils n'ont pas seulement le droit, mais le devoir de le dire. La Ligue l'a fait pour les affaires d'Espagne comme pour l'affaire tchécoslovaque. Elle revendique la liberté de le faire, non seulement pour elle, mais pour tous les partis sans encourir d'excommunication.

Ce qui est grave encore dans la lettre du Bureau radical, comme dans le discours de M. Daladier à Marseille, c'est l'appel à la croisade anti-communiste. La Ligue ne peut s'y associer. Non qu'elle soit communiste ou communiste ; il n'en est rien. Mais parce que la croisade anti-communiste a été

partout le prélude à l'installation du fascisme. Rien de plus édifiant, à cet égard, que l'approbation de toute la presse de droite, ses encouragements au gouvernement, et l'invitation qu'elle lui adresse d'interdire le parti communiste. Ensuite viendrait le tour du parti socialiste et, comme en Tchécoslovaquie, de la Ligue elle-même. Aucune républicain clairvoyant ne se laissera entraîner vers une telle régression. Et ce serait y consentir que de s'associer au départ du parti radical. Qu'on ne s'y trompe pas : si la Ligue, en la circonstance, quittait le Rassemblement populaire, elle le briserait. Ce n'est pas ce qu'on attend d'elle.

M. Emile Kahn est d'accord pour qu'on insiste auprès du parti radical afin qu'il revienne sur une décision qui jure avec sa doctrine et sa tradition. M. Kahn ne s'associerait pas à une campagne qui, en excitant les militants radicaux contre leurs chefs s'engagerait dans les affaires intérieures d'un parti, mais, en toute objectivité, il faut constater que la décision du Bureau radical et l'orientation qu'il prend ne répondent pas aux vœux de nombreux militants du parti. M. Kahn espère qu'ils auront assez d'influence pour appuyer les démarches de la Ligue et en assurer le succès.

Au cas où néanmoins ces démarches n'aboutiraient pas immédiatement, M. Kahn a la conviction que tôt ou tard — et sans doute plus tôt qu'on ne le pense — le parti radical reviendra. Comme l'a dit M. Georges Etienne, la Ligue doit rester au Rassemblement populaire pour lui garder sa place. Il arrivera un moment où les républicains se féliciteront de se retrouver ensemble. C'est à cette tâche que la Ligue doit s'atteler, et elle la rendrait impossible si elle quittait aujourd'hui le Rassemblement populaire, même mutilé.

M. Kahn, entrant en séance, n'était pas loin de croire, avec M. Guernut, que la Ligue, n'étant pas un parti, ne peut collaborer qu'avec l'ensemble des partis de gauche. Les arguments de M. Georges Etienne et de M. Langevin l'ont convaincu que la Ligue commettrait une faute en s'en allant parce que l'un des partis s'en va. En restant, elle persiste dans son rôle qui est d'atténuer les oppositions et de préparer les rapprochements. Quant aux formes que pourrait prendre le Rassemblement si les radicaux ne veulent pas rentrer, il serait prématuré d'en décider aujourd'hui. Aussi M. Kahn propose-t-il au Comité Central de faire confiance à ses délégués au Rassemblement populaire pour observer et négocier.

M. Victor BASCH ajoute que si ses démarches échouent, il présentera au Comité Central d'autres propositions. Pour le moment, il faut essayer de maintenir le Rassemblement populaire.

M. BRÉNIER pense que la plupart des radicaux n'adhèrent pas à la politique de Marseille. Il ne faut pas être particulièrement ému de ce qui vient de se passer. Personne n'avait jamais espéré que le Rassemblement populaire se maintiendrait sans difficultés et sans incidents; Ce n'est qu'une crise qu'on doit pouvoir surmonter.

Le pays reste partisan de ces grands rassemblements qui sont la garantie du régime républicain. Il faut insister pour que le parti radical ne s'en sépare pas.

M. CUDENET pense que l'opération qui vient d'être faite n'est pas celle d'un parti, mais celle d'un homme qui a été suivi par le Bureau du Comité exécutif. Le discours d'Herriot contredit celui de Daladier. On peut être en opposition avec la personne et la politique de Daladier sans que le parti se sente atteint.

Que reproche-t-on aux communistes ? De ne pas approuver les accords de Munich ? Mais la Ligue ne les approuve pas non plus. Depuis six mois, le Comité National de Rassemblement populaire n'a pas été en mesure de voter, une seule résolution. Daladier ne veut plus recevoir les représentants du

Rassemblement sous prétexte qu'ils ne représentent rien.

Deux gouvernements de Front populaire ont été renversés par les radicaux du Sénat. Ce sont les radicaux de cette tendance qui empêchent le Rassemblement populaire de fonctionner normalement et leur attitude constituerait un élément de rupture beaucoup plus grave que le vote du parti communiste sur les accords de Munich. Au surplus, jamais le Rassemblement populaire n'avait délibéré de ces accords et les communistes étaient libres de voter comme bon leur semblait. La Chambre d'ailleurs a voté, elle, sans avoir d'explications. Les représentants du pays n'ont pas été mis en mesure de se prononcer en connaissance de cause.

On peut donc à bon droit attendre que le parti radical, se détachant d'une politique personnelle, rentre au Rassemblement populaire.

La Ligue doit rester fidèle au Rassemblement. Ce n'est pas le moment de nous diviser. Jamais la mission de la Ligue n'a été plus grande qu'aujourd'hui. Le danger doit nous rallier et non nous disperser.

M. JOINR a été surpris que les radicaux reprochent aux communistes leur manque de solidarité. Comment qualifiera-t-on, alors, l'attitude des sénateurs radicaux à l'égard des ministères à direction socialiste ?

C'est toute la question du Front populaire qui se trouve posée. Mais ne croyez pas qu'en province le Comité national de Rassemblement populaire représenté à lui seul le Front populaire.

Pour la masse des citoyens, le Front populaire c'est la barrière opposée au fascisme pour la défense de la paix et des libertés. Et c'est à cause de cet idéal que la Ligue est entrée au Rassemblement populaire et qu'elle doit y rester.

Si le Parti communiste avait quitté le Rassemblement, M. Guernut demanderait-il à la Ligue de s'en aller ? demande M. JOINR.

— Assurément, répond M. GUERNUT.

M. GUEUTAL rappelle l'article 14 des statuts qui a toujours représenté la doctrine de la Ligue. La Ligue avait pris en adoptant et en appliquant cet article, une position sage. Notre rôle est de nous associer à ceux qui défendent notre idéal, mais ces alliances ne doivent être qu'occasionnelles. Au moment où l'on a créé le Rassemblement populaire, organisation permanente, M. Gueutal a montré combien il était dangereux de mêler la Ligue aux heurts, aux fluctuations, aux contradictions des partis politiques. Les événements nous montrent qu'il avait raison. Le Rassemblement populaire, mouvement spontané inspiré par un idéal, risquait, à la longue, de devenir un organisme politique. Qu'arrivera-t-il si un parti le quitte définitivement ? Il subsistera un groupement peut-être utile, mais qui ne sera plus le Rassemblement populaire primitif. Que la Ligue soit elle-même non pas pour donner satisfaction à tel ou tel parti, mais pour rester un arbitre. Car, si la Ligue subit le contrecoup des luttes entre partis, si elle arrive à s'effriter, la question ne se posera plus de savoir si elle doit rester ou non au Rassemblement populaire. Il faut songer à l'avenir de la Ligue, sauvegarder sa sérénité, sa beauté.

Pour M. RIVET, une seule question importe : le Rassemblement populaire est aussi vivace que jamais dans le pays. Sur le plan parlementaire, les partis, sauf le Parti communiste, n'y sont venus que sous la pression de l'opinion publique. Après l'expérience qui a été faite depuis 1936, on peut affirmer qu'aucun chef de parti n'était profondément décidé à appliquer le programme adopté en commun. Le Parti socialiste n'a réalisé que les réformes qui demandaient le minimum d'efforts. N'importe quel Parti aurait été obligé de réaliser les mêmes lois sociales. Les luttes entre partis sont devenues de plus en plus aiguës, et, sur le plan parlementaire, le Rassemblement populaire est rompu depuis longtemps. Il y a peu de chances de le rétablir.

Nous devons aujourd'hui nous tourner vers le pays pour que les masses fassent pression sur les

élus. Jamais M. Rivet ne s'est senti si près des masses communistes et il ne se prêtera à aucune manœuvre qui risquerait de couper en deux la classe ouvrière. La Chambre s'est usée dans des luttes de personnes. Il faut retourner devant le pays, organiser de nouveau de grands meetings.

M. GOMBAULT proteste contre la distinction que fait M. Rivet entre les masses et les chefs, il le juge injuste pour le chef et qui exerce le pouvoir au nom du Front Populaire. Un appel aux masses ne donnerait rien à l'heure actuelle, car le mal est beaucoup plus profond qu'on ne le pense généralement. Il vient de ce que le peuple est troublé par les accords de Munich. Il faut d'abord l'informer.

M. VICTOR BASCH pense que si parlementairement on ne peut rassembler ce qui vient de se désunir, il reste encore la mystique du Front Populaire dans le pays, mystique fondée sur la volonté inébranlable de résister au fascisme. Il est d'accord sur ce point avec M. Rivet, mais il n'est pas d'accord avec lui lorsqu'il fait bon marché de l'action de certains

chefs et de l'œuvre du premier gouvernement de Rassemblement populaire.

M. EMILE KAHN pense, lui aussi, qu'il faut se garder de dresser les masses contre les partis : rien ne serait plus dangereux pour la démocratie. On l'a vu dans les pays où le fascisme s'est installé en discréditant les partis.

M. LANGEVIN craint que les militants de la Ligue n'éprouvent de l'inquiétude et ne soient incités sur la conduite à tenir. Il serait utile que le Comité fasse une déclaration publique. Il propose le texte suivant :

« Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 10 novembre, considérant que l'esprit de Rassemblement populaire persiste profondément dans le pays et que son maintien est essentiel pour la défense des libertés républicaines, décide de consacrer tous ses efforts à empêcher la rupture ».

(Voir Cahiers 1938, page 600.)

Cet ordre du jour, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

LA GRACE DE SEZNEC

N'ayant pu obtenir la revision du procès de Seznec, la Ligue s'est attachée depuis 1935 à provoquer une mesure de grâce en faveur du condamné.

Il est permis d'espérer, en effet, que s'il revenait en France, Seznec pourrait apporter à la recherche de la vérité une contribution efficace, permettant l'établissement d'un nouveau pourvoi en revision.

Nos longues démarches ont enfin abouti à un premier résultat. La peine des travaux forcés à perpétuité prononcée par la Cour d'Assises a été commuée en 20 ans.

La Ligue s'emploiera à obtenir de nouvelles réductions de peine qui rendent prochain le rapatriement de Seznec.

A NOS SECTIONS

SERVICE JURIDIQUE

Nos interventions

Du 23 novembre au 8 décembre 1938 des démarches ont été faites dans les affaires suivantes qui nous avaient été soumises par nos Sections et Fédérations. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

1^o Affaires soumises par les Fédérations

Aisne : Rautenberg frères, Affaires Etrangères.
Haute-Garonne : Bratanoff A., Intérieur.
Landes : Frankel Maria, Intérieur.
Rhône : Philipponnet Joseph, Justice.
Haute-Saône : Metzzen Henri, Intérieur.

2^o Affaires soumises par les Sections

Aix-en-Provence : Rautenberg frères, Affaires Etrangères.
Blagnac : Arzner Joseph, Intérieur.
Boulogne : Hadjadj Joseph, Justice; Santacren Salvatore, Justice.
Boulogne-sur-Mer : Libert Vve, Travaux Publics.
Boulogne-sur-Seine : Montéchiés Fernando, Intérieur.
Bueil : Leroux François, Travail.
Caen : Tchilinguirian Tatéos, Justice.
Cazouls-les-Béziers : Cavallès, Conseil d'Etat.
Fontenay-le-Comte : Pouvreau Xavier, Colonies.
Levallois-Perret : Lipfert Fritz, Intérieur.
Marseille : Bartolini, Justice.
Mostaganem : Amman Abdelkader, Education Nationale.

Mulhouse : Allemagne (persécutions des juifs), Présidence du Conseil.

Nanterre : Lusztig Zoltan, Justice.
Nantes : Dozza Vittorio, Intérieur.
Orsay (Seine-et-Oise) : Donatoni Jeanne, Préfet de Seine-et-Oise.

Paris-7^e : Dutezak Michel, Intérieur.
Paris-12^e : Levinson (époux), Intérieur.
Paris-18^e Grandes Carrières : Tchilinguiran, Justice.
Pompadour : Lachaud Vve, Agriculture.
Raincy-Villemomble : Hagenmuller Simon, Intérieur.
Saint-Maximin : Mamino Jean, Intérieur.

3^o Ligues étrangères

Comité allemand : Boenig Eva et Scherl Aba, Préfet de Police; Peizer Fritz, Justice; Rosenzweig Alex, Intérieur; Wahls Willy, Intérieur.

Ligue espagnole : Garcia Maria Dolorès, Affaires Etrangères.

Ligue hongroise : Erenyi Adalbert, Intérieur; Hongrois (situation de certains réfugiés); Affaires Etrangères; Stoffel (époux), Intérieur; Sugar Wilhelm, Intérieur.

Ligue italienne : Amendola Giorgio, Préfet de Police; Aonzo (M. et Mme), Intérieur; Ardizzi Alfredo, Intérieur; Bagnolini Primo, Justice; Berruto Ettore, Intérieur; Blesio Francesco, Préfet de Police; Gaudoni Umberto, Intérieur; Cecon Santé, Santé publique; Cesarin Enrico, Intérieur; Chillemi Carmelo, Intérieur; Fagnol Aladino, Préfet du Gers; Fanto Enzo, Intérieur; Fellicioni Ferrero, Intérieur; Gatti Riccardo, Travail; Ghetti Amérigo, Justice; Mattinelli Giuseppe, Intérieur; Minguzzi Andréa, Intérieur; Mor Severino, Intérieur; Munarini Enza, Intérieur; Noli Lidia, Intérieur; Piani Ugo, Intérieur; Potenza Niccolò Ugo, Intérieur; Raffaelli Guido, Intérieur; Ravagnon Mme., Affaires Etrangères; Regazzoni Giovanni, Intérieur; Riccardi Char-

les, Intérieur; Sgariglia Vincenzo, Intérieur; Tassinari Ferdinand, Intérieur; Tedeschi Luigi, Justice; Violini Vittorio, Intérieur.

Ligue polonaise : Ajchenbaum Abram, Travail; Berman Zundel, Préfet de Police; Bulva Moschek, Intérieur; Civikiel Nusyn, Intérieur; Goldberg Jakob, Intérieur; Grynbal Chil, Intérieur; Izygzon Abel, Intérieur; Jablonka Mates, Intérieur; Kastarszlejn Moïse, Intérieur; Kierbel Israël, Intérieur; Lederman Sala, Intérieur; Mularz Sana, Intérieur; Rabinowicz Jakob, Intérieur; Rozenbaum Israël, Préfet de Police; Sauger Jakob et sa femme née Martha Wobisch, Intérieur; Stein Zigmund, Intérieur; Szmajser Dobra, Intérieur; Trukenberg Chaïm, Intérieur.

Ligue russe : Britan Elle, Intérieur.

Ligue tchécoslovaque : Goldenberg Czarna, Intérieur.

Les ministères compétents nous ont informés qu'à la suite de nos démarches les affaires suivantes avaient été mises à l'étude. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

1^o Affaires soumises par les Fédérations

Gironde : Dessuge Gabriel, Guerre.
Var : Duteil Vve, Marine.

2^o Affaires soumises par les Sections

Colmar : Blum Ernest, Office International Nansen, à Genève.

Ligue italienne : Zaltron Pierre, Travail.
Ligue polonaise : Binsztok Szmull, Travail.
Nantes : Gavini Charles, Finances.

Réclamations

Nous prions les Sections intéressées de bien vouloir nous faire retour des dossiers suivants que nous leur avons transmis pour enquête et avis :

Paris-5^e : Maucclair.
Paris-14^e : Grandes Carrières : Chevalier Léon.
Marseille : Kohler et Steinhardt Kourad.
Pointe-à-Pitre : Bourjac Ary.
Tunis : Chili E. Hamida Berrim.

Changement de prix des abonnements aux Cahiers

En raison de la hausse constante des prix, le Bureau de la Ligue s'est vu obligé, à son grand regret, de relever le tarif des abonnements.

A partir du 1^{er} janvier 1939 seront appliqués les prix suivants :

UN NUMERO 2 FRANCS
ABONNEMENT D'UN AN
POUR LA FRANCE : 25 FRANCS

Prix réduits à 20 francs pour les abonnements obligatoires des Sections.

ABONNEMENT D'UN AN
POUR L'ETRANGER : 30 FRANCS.

SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

Activité des Sections

Lille (Nord) s'élève contre les vacances prolongées du Parlement; demande une rationalisation du travail parlementaire, comme dans toute entreprise bien organisée, notamment la tenue des séances à heure fixe, la suppression des séances de nuit, la présence obligatoire des élus; fait appel à la conscience professionnelle des députés pour qu'ils s'interdisent à la tribune ces discours de propagande électorale et ces controverses partisans qui n'ajoutent rien au prestige parlementaire. (4 juillet 1938.)

Malaville (Charente) émet le vœu que la Ligue travaille sans relâche à amoindrir les privilèges des firmes et des trusts qui dominent la nation. (11 juin 1938.)

Metz (Moselle) émet le vœu que la Ligue appuie l'action des Syndicats pour obliger le gouvernement à octroyer à tous les salariés de l'Etat, retraités et auxiliaires un salaire minimum vital. (10 juin 1938.)

Monnetier-Mornex (Haute-Savoie), **Neuille-Pont-Pierre** (Indre-et-Loire) félicitent le Comité Central de la belle campagne qu'il mène contre le fascisme et contre la guerre. (12 juin 1938.)

Nice (Alpes-Maritimes) réclame la réglementation et le contrôle des privilèges de transport accordés à certaines catégories de citoyens, ce qui permettrait de réaliser une diminution des tarifs voyageurs; demande : 1) que les facilités de transport ne soient accordées qu'aux citoyens non imposables sur le revenu; 2) que ces faveurs n'aient valabilité qu'en 3^e classe; que les fonctionnaires civils ou militaires, dont le privilège de circulation entre en ligne de compte dans le salaire annuel, soient soumis à la règle commune du plein tarif compensé par un relèvement de salaire correspondant; 4) que tous les citoyens auxquels des privilèges sont accordés soient soumis à un contrôle sévère et limité dans l'usage de leur faveur par un décompte kilométrique alloué annuellement d'après leur situation particulière; 5) que chaque bénéficiaire des privilèges soit doté d'un carnet de coupons de circulation délivré par le département ministériel dont émane cette faveur, le prix de cet imprimé restant à la charge de l'intéressé, et que les coupons utilisés en paiement du transport soient remboursés aux compagnies de chemin de fer par les ministres intéressés. (13 avril 1938.)

Pacy-sur-Eure (Eure) s'élève contre les incursions des avions étrangers en pays français, près de la frontière espagnole, incursions voulues et révélant un caractère provocateur; félicite le gouvernement de Rassemblement populaire du Président Daladier de réprimer énergiquement la violation de nos frontières nationales. (12 juin 1938.)

Paimbeuf (Loire-Inférieure) proteste contre la mise en vacances si précipitée de la Chambre. (3 juillet 1938.)

Paris-III^e demande au gouvernement un redressement immédiat de toute son autorité pour enrayer la corruption qu'une minorité agissante n'a cessé de jeter dans l'application des lois sociales du pays, ainsi que dans toutes les conceptions internationales qui traduisaient les aspirations de la démocratie; s'élève contre la violation de l'esprit de justice au profit de personnalités passibles de sanctions justifiées; dénonce dans la manœuvre d'intransigeance de certains partis, l'action des agents du complot de la minorité agissante, complot qui se poursuit depuis le 6 février 1934; met en garde le gouvernement contre toute défaillance contraire aux mesures indispensables d'assainissement; la démocratie regretterait d'avoir à assumer sa propre et légitime défense, si les excès trop longtemps tolérés devaient rompre la confiance que le pays accorde au gouvernement. (22 mars 1938.)

Paris-V^e demande au Comité Central d'intervenir auprès du gouvernement afin qu'il étudie avec le plus grand intérêt les revendications des populations indigènes de l'Afrique du Nord, de façon à prendre d'urgence les mesures qui s'imposent pour atténuer leur misère et à permettre l'application des lois sociales aux colonies. (10 février 1938.)

Paris-XIV^e (Seine) demande qu'aucune expulsion d'étranger ne puisse avoir lieu sans l'avis d'une commission spéciale à instituer et après observation des droits de la défense. (11 mai 1938.)

Paris-XVII^e (Grandes-Carrières) demande au gouvernement de la République de redonner à la France son rayonnement de grande nation libre en pratiquant une courageuse politique extérieure. (21 avril 1938.)

TABLE DES SOMMAIRES

ANNEE 1938

I. 1^{er} janvier 1938. — *Une déclaration* (Le Bureau de la Ligue); — F. FONTENEAU : *La nationalisation de l'Enseignement*; — Bureau de la Ligue : Séance du 18 novembre; — Comité Central : Séances du 14 octobre, du 4 novembre et séance plénière du 21 novembre.

II. 15 janvier 1938. — *Rassemblement contre le fascisme I* (Un appel de la Ligue); — LA VOIX DE LA LIGUE : Georges POURDON, Victor BASCH, E. LISBONNE : *L'Affaire Dreyfus*; — Henri GUERNUT : *Les victimes des Conseils de guerre*; — J. ALTMAYER : *En Espagne*; — L'aide au Peuple espagnol; — Comité Central : Séance du 9 décembre.

III. 1^{er} février 1938. — Trois résolutions de la Ligue; — Henri GUERNUT, Georges SCELLE, X... : *La question roumaine*; Requête à la Société des Nations; — LA VOIX DE LA LIGUE : René GEORGES-ETIENNE : *L'Affaire Malvy*; — Affichage de la Déclaration des Droits dans les Ecoles; — Bureau de la Ligue : Séance du 16 décembre.

IV. 15 février 1938. — Déclarations de la Conférence des Présidents de Fédérations; — A Genève, la défense de la sécurité collective; — Silvio TRENTIN, Roland DORGELÈS, Edmond VERMEIL, Pierre GEROME, Léon CAHEN, Raymond RONZE, Emile FOLINAIS : *Lectures actuelles*; — Bureau de la Ligue : Séance du 13 janvier; — Comité Central : Séance du 13 janvier.

V. 1^{er} mars 1938. — Pierre GEROME : *Sur le contrôle des Changes*; — *Le discours au Reichstag et les prétentions hitlériennes*; — X... : *La situation en Roumanie*; — L'aide au peuple espagnol; — Henri CLAUDE : *Arbitrage et surarbitrage dans les conflits collectifs du travail*; — Bureau de la Ligue : Séance du 27 janvier.

VI. 15 mars 1938. — Appel de la Ligue des Droits de l'Homme; — Emile VANDERVELDE et le D^r Jeanne VANDERVELDE : *Retour d'Espagne*; — La Ligue et la situation internationale; — Mme Suzanne COLLETTE-KAHN : *Prosperité hitlérienne ?*; — Paul AUGIER : *Le statut moderne du travail*; — L'aide au Peuple espagnol.

VII et VIII. 1^{er}-15 avril 1938. — Le CONGRÈS INTERNATIONAL des Ligues des Droits de l'Homme; — Comité Central : Séance du 27 janvier.

IX. 1^{er} mai 1938. — RENOUELEMENT DU COMITÉ CENTRAL. — NOTICES STATUTAIRES.

X. 15 mai 1938. — Bruno FREL : Autriche 1938; — TESTIS : *Tchécoslovaquie*, le problème allemand; — Victor BASCH : *Carlyle*; — *La police et les étrangers*; — L'aide au peuple espagnol.

XI. 1^{er} juin 1938. — Pour le Congrès d'Avignon : Les moyens d'assurer le libre jeu de la Démocratie I. *Résolution présentée par le Comité Central*; II. *Rapports de MM. S. GRUMBACH, Robert ACOSTE, J. BRENIER, Georges BORIS et Albert BAYET*; — Un manifeste de la Ligue : *Pour les réfugiés politiques*.

XII et XIII. 15 juin-1^{er} juillet 1938. — Un appel de la Ligue : *Contre les massacres d'Espagne*; Victor BASCH : *Pour les victimes de l'antisémitisme : à l'aide!* — Pour le Congrès d'Avignon : Julien CARDON : *La répartition rationnelle des membres non-résidents du Comité Central*. — Emile KAHN : *Rapport moral*; — Georges ETIENNE : *Rapport financier*; — Charles

QUILLARD : *Rapport de la Commission de Contrôle*; — *L'activité Juridique de la Ligue*; — TESTIS : *Tchécoslovaquie*, le problème européen; — Bureau de la Ligue : Séances du 17 février, du 24 février et du 3 mars; — Comité Central : Séances du 6 février et du 24 février.

XIV et XV, 10-15 juillet 1938. — QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA LIGUE : Georges BOURDON : *Au premier Comité Central ; les premières Sections*, Victor BASCH : *Rennes*; C. BOUCLÉ : *Montpellier*; Henri HAUSER : *Clermont-Ferrand*; Marius MOUTET : *Lyon*; Jean APPLETON : *Les premières inventions*; D^r SICARD DE PLAULOLES : *Pour la protection de la femme*; A.-Ferdinand HEROLD : *L'action politique*; Emile KAHN : *A travers quarante ans*; — Une résolution du Comité Central : *Contre l'étouffement de l'affaire du C.S.A.R.*; — Réponses à quelques questions sur le procès de Moscou; — Bureau de la Ligue : Séances du 17 mars, du 7 avril, du 29 avril, du 5 mai, du 13 mai, du 19 mai, du 2 juin, du 16 juin et du 23 juin; — Comité Central : Séances du 3 mars, du 17 mars, du 7 avril, du 5 mai, du 10 mai, du 2 juin et du 23 juin.

XVI. 1^{er} août 1938. — Le Congrès d'Avignon : *Les résolutions*; — Charles SEIGNOBOS, Albert BAYET : *Deux livres à lire*; — *Les décrets-lois de juin 1938*; — Gilbert SEAT : *Le cinéma au service de la Nation*; — *L'affaire Scenec*, A propos d'erreurs récentes.

XVII. 15 août 1938. — *Les quarante ans de la Ligue*; — Georges SCELLE : *L'or de la Banque d'Espagne*; — Maurice MILHAUD : *La question des réfugiés politiques*; — L'aide au peuple espagnol; — Bureau de la Ligue : Séances du 7 juillet et du 11 juillet.

XVIII. Septembre 1938. — *Pour sauver la Paix*, deux résolutions du Comité Central; — ANNUAIRE OFFICIEL de 1938.

XIX et XX. 1^{er}-15 octobre 1938. — *Après Munich*, un manifeste, une résolution; — HISTORICUS : *Histoire de la crise internationale*; — Jacques ANCEL : *Retour de Prague*; — *Vérités à répandre sur la question tchécoslovaque*; — Bureau de la Ligue : séances du 9 septembre et du 29 septembre; — Comité Central : séances du 7 juillet, du 15 septembre, du 22 septembre et du 6 octobre.

XXI. 1^{er} novembre 1938. — *Résolutions du Comité Central* (séance plénière du 16 octobre); — Victor BASCH : *La Ligue et la crise internationale*; — René CHATEAU, Albert BAYET, Jean BOUHEY et Georges DUHAMEL : *Après Munich*, avis et points de vue; — TESTIS : *Le martyre tchécoslovaque*; — *Propagande raciste en Alsace*; — *La Ligue et la renouveau des traités*; — *La Ligue et le procès du P.O.U.M.*; — *L'aide au peuple espagnol*; — Bureau de la Ligue : séance du 6 octobre.

XXII. 15 novembre 1938. — Albert BAYET, Suzanne COLLETTE-KAHN, Gabriel CUDENET, Georges GOMBAULT et George SCELLE : *Munich et nos principes*; — *Au Rassemblement populaire* (documents); — Henri GUERNUT : *Pro Domo*.

XXIII. 1^{er} décembre 1938. — Victor BASCH, René SUDRE, Jean VIGNAUD et Georges GOMBAULT : *Georges Bourdon*; — Emile KAHN : *Comment on trompe l'opinion*; — *Questions et réponses*.

TABLE ALPHABÉTIQUE

ET ANALYTIQUE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME XIX

ANNÉE 1938

A

- ABLON** (Section d') : Activité, 703.
- ACTION DE LA LIGUE A L'ÉTRANGER (L')** : Contre les persécutions politiques à l'étranger, Yougoslavie, 92 ; — *L'Activité juridique de la Ligue*, La Ligue hors de France, 382 et suiv. ; — Espagne, Moragas Galissa, 557 ; — Affaire Bogitch, 594 ; — Voir aussi au NOM du pays intéressé.
- ACTIVITÉ JURIDIQUE DE LA LIGUE EN 1937-1938**, 362 ; — Voir aussi INTERVENTIONS.
- ACTIVITÉ DES FÉDÉRATIONS** : Voir au NOM de la Fédération intéressée.
- ACTIVITÉ DES SECTIONS** : Voir au NOM de la Section intéressée.
- ACTUALITÉS CINÉMATOGRAPHIQUES** : Censure 391.
- ADAM** (Affaire Angelo) : 515.
- AFFAIRES ÉTRANGÈRES (Interventions)** :
- Allemagne* : Réfugiés allemands, 8 ; — Porteurs français de valeurs mobilières allemandes, 186.
 - Haiti* : Affaire Borday, 58.
 - Luembourg* : Visa des passeports, 9, 234.
 - Maroc* : Recouvrement des amendes fiscales, 152.
- AFFICHAGE** : *Affichage de la Déclaration des Droits dans les Ecoles*, rapport de M. Maurice VOIRIN, 86 ; — Centre d'action contre la guerre (affiche), 600 ; — Notre affiche, 697.
- AFFIQUE DU NORD** : La situation politique et sociale du Maroc, 14 ; — Appel pour une meilleure entente entre l'Algérie et la France, 43 ; La situation au Maroc, 89 ; — Association franco-musulmane, 91 ; — La situation en Tunisie, 456 ; Voir aussi : ALGÈRE, MAROC, TUNISIE.
- AGRICULTURE (Interventions)** : Proposition concernant la récolte excédentaire, 556.
- AIDE AU PEUPLE ESPAGNOL (L')** : Souscriptions adressées à la Ligue, 49, 151, 183, 301, 517, 631.
- AIGON** (Affaire) : 396.
- AISNE** (Fédération de l') : Activité, 157.
- AIX-EN-PROVENCE** (Section d') : Indemnité parlementaire, 443.
- ALGÈRE** : Appel pour une meilleure entente entre l'Algérie et la France, 43 ; Association franco-musulmane, appel en faveur d'échanges intercoloniaux, 91 ; — Délégations financières (élections), 235 ; — Poursuites contre Abbas Turqui et Cheik el Okbi, 457.
- ALGÈRE** (Fédération d') : Activité, 698.
- ALLEMAGNE** : Lectures actuelles : *Le Régime raciste*, par Roland DORCIÈRES, 113 ; — Politique extérieure du Troisième Reich, par Edmond VERMEL et Pierre GÉROME, 116 ; — *Le discours au Reichstag et les prétentions hitlériennes*, 135 ; — *Tchécoslovaquie, le problème allemand*, 283 ; La Ligue hors de France, 383 ; — Contre la barbarie déchaînée en Allemagne, 683 ; — Voir aussi CRISE INTERNATIONALE (La), HITLÉRISME, LIGUE INTERNATIONALE et RACISME.
- ALLEMAND** : Service juridique allemand. Demande de subvention, 122.
- ALLIER** (Fédération de l') : Un différend avec la section de Monthuçon au sujet du bulletin fédéral, 442, 456.
- ALLOCATION** : La carte de l'allocation du combattant, 15.
- ALONNEAU** : Notice statutaire, 261.
- ALPES-MARITIMES** (Fédération des) : Mainmise du clergé sur les secrétariats de mairie, 8 ; Vœu sur l'affaire Platon, 16.
- ALSACE-LORRAINE** : L'activité juridique de la Ligue, VI. L'Alsace-Lorraine, 374 ; — La propagande hitlérienne en Alsace, 440, 452 ; Guebwiller, instruction religieuse, 524 ; — *Propagande raciste en Alsace*, 624.
- ALTMAIER** (J.) : *En Espagne*, 47.
- AMICAL DES VOLONTAIRES DE L'ESPAGNE RÉPUBLICAINE** : Congrès, 519.
- AMIENS** (Section d') : Un vœu sur la loterie des régions libérées, 20.
- AMIS DU PEUPLE CHINOIS** (Association Les) : Exposition, 443.
- AMNISTIE** : Amnésie des fonctionnaires, 93 ; — L'activité de la Ligue, 363.
- ANGEZ** (Jacques), *Retour de Prague*, 581.
- ANGENIS** (Section d') : Activité, 669.
- ANGLÈT** (Section d') : Activité, 157.
- ANNIVERSAIRE DE LA LIGUE (QUARANTIÈME)** : *Au premier Comité Central*, par Georges BOURDON, 403 ; — *Les premières Sections* : Rennes, par Victor BASCH, 408 ; — *Montpellier*, par C. BOUGÉ, 410 ; — *Clermont-Ferrand*, par Henri HAUSEN, 411 ; — *Lyon*, par Marius MOUTER, 413 ; — *Les premières interventions juridiques*, par Jean APPLETON, 415 ; — *Pour la protection de la femme*, par A. FERDINAND HÉROLD, 420 ; — *A travers 40 ans*, par Emile KAIN, 422 ; — Congrès 1938, 457 ; — Au théâtre antique d'Orange, *Les quarante ans de la Ligue* ; Allocation de M. ESTÈVE, 499 ; — Discours de M. Victor BASCH, 500 ; — Excuses, 502 ; — Discours de M. Marius MOUTER, 503 ; — Discours de M. Léon JOUBAUX, 505 ; — Discours de M. Maurice VIOLETTE, 507 ; — Lettre du secrétaire de la Fédération de Seine-et-Marne, 519.
- ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION (150^e)** : 122, 387, 396, 455.
- ANNUAIRE OFFICIEL DE LA LIGUE** : Comité Central, 533 ; — Liste des Fédérations, 534 ; Liste des Sections, 536 ; — Erratum à l'Annuaire, 608.
- ANOR** (Section d') Propagande, 152.
- ANSCHLÜSS** : Voir AUTRICHE.
- ANTISÉMITISME** : Contre l'antisémitisme en Roumanie, un communiqué, 50 ; — *La question roumaine*, 68 ; — *La situation en Roumanie*, 146 ; *Pour les victimes de l'antisémitisme* ; à l'aide l. par Victor BASCH, 341 ; — Manifestation de Toulouse, 397 ; Grève de Toulouse, 434 ; — Affaire du Lycée de la Porte d'Auteuil, 434 ; Une déclaration du clergé américain contre l'antisémitisme, 455. Contre l'antisémitisme, 457 ; — Alsace-Lorraine-Guebwiller, instruction religieuse, 524 ; — Propagande raciste en Alsace, 624 ; — Voir aussi RACISME.
- ANTONY** (Section d') : Un vœu pour l'École laïque, 9 ; — Activité, 660.
- APPELS** : Appel pour une meilleure entente entre l'Algérie et la France, 43, 91 ; — Appel de la Ligue des Droits de l'Homme (Événements d'Autriche), 163 ; — Contre les massacres des femmes et des enfants d'Espagne, 339 ; — Avant la grève générale, 638 ; — Voir aussi : ORDRES DU JOUR et RÉSOLUTIONS.
- APPLETON** (Jean), membre honoraire du Comité Central : *Les premières interventions juridiques*, 415.
- ARBITRAGE** : *Arbitrage et surarbitrage dans les conflits collectifs du travail*, par Henri CLAUDE, 158 ; — Nomination

des procureurs généraux comme arbitres dans les conflits du travail, 53, 524.

ARDECHE (Fédération de l') : Congrès fédéral, 448, 519.

ARGÈLES-SUR-MER : Un vœu, 393.

ARGENT (Puissances d') : Contre les puissances d'argent (résolution du Congrès d'Avignon), 469.

ARGENTÈRE (Section de l') : Activité, 304.

ARIGÈE (Fédération de l') : Un vœu, 434 ; — Activité, 702.

ARRAS : Réunion interfédérale d'Arras, 434.

ARTICLE 32 des statuts généraux : Un vœu de la Section de Paris V^e sur l'application de l'article 32, 22.

ARVANT (Section d') : Activité, 62.

ASNIÈRES (Section d') : Activité, 703.

ASSISTANCE JUDICIAIRE : Intervention auprès du ministère de la Justice, 154.

ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS JUIFS : Invitation, 60.

ASSOCIATION ÉTHIOPIENNE : Invitation, 388.

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LA S. D. N. : Invitation, 392.

ASSOCIATION FRANCO-MUSULMANE : Appel pour une meilleure entente entre l'Algérie et la France, 43 ; — Echanges interscolaires, 91.

ASSOCIATION « LES AMIS DU PEUPLE CHINOIS » : Exposition, 443.

ASSURANCES SOCIALES : Modification du décret-loi du 30 octobre 1935, 236.

AUGGER (Paul) : Le Statut moderne du Travail, 182.

AULARD (A.) : Monument Aulard, 91.

AULT (Section d') : Activité, 669.

AUMAGNE (Section d') : Activité, 304.

AUTRICHE : *Le discours au Reichstag et les prétentions hitlériennes*, l'Autriche, 145 ; — Appel de la Ligue des Droits de l'Homme (Anschluss), 163 ; — *Autriche 1938*, par BRUNO FREL, 275.

AUTRICHIENS : Réfugiés autrichiens, 440 ; — Demande de passeports, 448 ; — Les réfugiés autrichiens de Thionville, 514.

AVIS : Avis important (date et heure des audiences du Secrétariat général), 152 ; — Avis important (frais de correspondance), 700.

AVIS ET PORTS DE VUE : Après Munich : I. — *Les chances de la Paix*, par René CHATEAU, 616 ; II. — *Une nouvelle forme du bourrage de crâne*, par Albert BAYER, 619 ; III. — *Pourquoi j'ai voté contre l'accord de Munich*, par Jean BOUHEY, 620 ; IV. — *La grande misère des sacrifiés*, par Georges DUHAMEL, 622.

AVRIL DE STE-CROIX (Mme) : Démission de Mme Avril de Ste-Croix, 720.

AVVENTIERF, président de la Ligue russe : Rapport de la Ligue russe au Congrès International de 1937, 202.

AZAIS (Jean) : Notice statutaire, 261.

B

B... (Affaire) : Une lettre de remerciements, 8.

BAHRI GUIGA BEN HAMOUDA (Affaire) : 524.

BANQUE DE FRANCE : *L'or et la Banque de France*, par Georges SCHELLE, 508.

BARBARIE : Contre la barbarie fasciste (vœu du Congrès d'Avignon), 475 ; — Contre la barbarie déchainée en Allemagne, 683.

BARENTIN (Section de) : Activité, 304.

BAR-LE-DUC (Section de) : Activité, 669.

BARMEN (Affaire) : U. R. S. S. Affaire Barmen, 89 ; — Demande d'audience de M. Barmine, 127, 232.

BAR-SUR-AUBE (Section de) : Activité, 180.

BAR-SUR-SEINE (Section de) : Ordre du jour, 456.

BARTHÉLEMY (Julien), membre du Comité Central : Démission de sept membres du C. C., 12 ; — Pour une politique financière réaliste, 20 ; — Une offensive réactionnaire contre la Ligue, 30 ; — La question roumaine et la situation internationale, 234.

BASCH (Victor), Président de la Ligue : Le rapatriement des réfugiés espagnols, 10 ; — Démission de sept membres du C. C., 11 ; — Affaire Tardieu-La Roche, 13 ; — Rapports de la Ligue avec le R. U. P., 14 ; — La situation politique et sociale du Maroc, 15 ; — Le Congrès de la Fédération internationale, 19 ; — La situation des fonctionnaires mérités, 19 ; — La location des presbytères, 20 ; — Pour une politique financière réaliste, 20 ; — Réformes relatives à la Santé publique, 21 ; — Rapports de la Ligue avec le R. I. G. M., 21 ; — Application de l'article 32 des statuts généraux, 22 ; — Compte-rendu du Congrès, 23 ; — Une offensive réactionnaire contre la Ligue, 24 ; — Affaire du complot, 31 ; — L'affaire Dreyfus (la voix de la Ligue), 39 ; — La Ligue et le Rassemblement populaire, 50 ; — Requête de la Ligue à la S. D. N., 82 ; — L'agression contre la Ligue, 89 ; — Offre de démission de Mme S. Collette-Kahn, 123 ; — Une proposition de la C. G. T., 125 ; — Le complot du

C. S. A. R., 125 ; — Le procès de Moscou, 125 ; — Affaire Reiss, 127 ; — Présidence de la conférence Vanderveide, 164 ; — Allocation au Congrès International de 1937, 197 ; — *Un extrait de "Orlylé"*, 292 ; — *Pour les victimes de l'antisémitisme, A l'aide !* 341 ; — Situation internationale, 394 ; — *Les premières Sections*, Rennes, 408 ; — La situation internationale, 432 ; — Lettre de M. Caillaud, 445 ; — La situation internationale, 445 ; — Congrès 1938, 445 ; — Congrès de la Paix, lettre à M. Le Foyer, 448 ; — Congrès 1938, 449 ; — Lettre de M. Caillaud, 453 ; — Modification à l'art. 6 des statuts, 454 ; — Rapport financier, 454 ; — Contre l'antisémitisme, 457 ; — *Les quarante ans de la Ligue*, discours, 500 ; — Mort de M. Otto Bauer, 591 ; — Démission de M. Gueult, 591 ; — La conférence d'Evian, 591 ; — Les décrets-lois, 591 ; — L'affaire du C. S. A. R., 593 ; — La situation internationale, 594 et suiv. ; — La Ligue pendant les vacances, 601 ; — Le bilan de la Crise, 602 ; — *La Ligue devant la crise internationale*, 612 ; — Obsèques de M. Georges Bourdon, le *Ligueur*, 677 ; — La Ligue pendant la Crise, 700 ; — Projet de résolution de M. Delaisi, 715 ; — Intervention de M. Caillaud, 721 ; — La Ligue et le Rassemblement populaire, 722.

BAUER (Otto) : Mort d'Otto Bauer, 519, 591.

BAYER (Albert), vice-président de la Ligue : Le rapatriement des réfugiés espagnols, 10 ; — Démission de sept membres du C. C., 11 ; — Pour une politique financière réaliste, 20 ; — Une offensive réactionnaire contre la Ligue, 29 ; — Le complot du C. S. A. R., 125 ; — Le procès de Moscou, 125 ; — La question roumaine et la situation internationale, 233 ; — Notice statutaire, 246 ; — Pour le Congrès d'Avignon ; rapport sur la question du Sénat, 325 ; — La situation internationale, 433 ; — Congrès 1938, la question du Sénat, 446 ; — Congrès 1938, 449 ; — Modification à l'art. 6 des statuts, 454 ; — Rapport financier, 454 ; — *Histoire de France*, 480 ; — La situation internationale, 596 ; — Le bilan de la crise, 607 ; — Après Munich, *une nouvelle forme du bourrage de crâne*, 619 ; — *La valeur morale des promesses*, 651 ; — La Ligue pendant la crise, 710 ; — Projet de résolution de M. Delaisi, 718.

BAYLET (Léon), membre du Comité Central : Affaire Platon, 16 ; — Une offensive réactionnaire contre la Ligue, 30 ; — Lettre au C. C. sur la situation internationale, 597 ; — Lettre au C. C. sur le bilan de la crise, 608.

BEAUCHAMP (Section de) : Activité, 62.

BELVES (Section de) : Activité, 304.

BERCK-SUR-MER (Section de) : Activité, 304.

BERGERAC (Section de) : Affaire Gontier, 443.

BERNARD-ANDRÉ : Notice statutaire, 262.

BERNAY (Section de) : Activité, 703.

BERNSTEIN-BOURDET (Duel), 452.

BIDEGARAY (Marcel), membre du Comité Central : Notice statutaire, 246.

BILAN DE LA LIGUE : 356.

BLAGNAC (Section de) : Activité, 62.

BLANC-MESSIL (Section de) : Activité, 669.

BLAVOET (Affaire), 520.

BLAYE (Section de) : Activité, 157.

BLÉRÉ (Section de) : Conflit entre la Section et la Fédération, 455 ; — Résolution du Congrès d'Avignon, 474.

BRESNE-HAUSSIGNEMONT-SCRUPT (Section de) : Activité, 669.

BLOCH (Mme Odette René), membre du Comité Central : Une offensive réactionnaire contre la Ligue, 27 ; — Le procès de Moscou, 126 ; — Notice statutaire, 247 ; — Intervention de M. Caillaud, 721 ; — La Ligue et le Rassemblement populaire, 722.

BOGITCH (Affaire), 504.

BOIS-COLOMBES (Section de) : Activité, 304.

BONDY (Section de) : Activité, 304.

BONNY (Affaire) : 496.

BORIS (Georges), membre du Comité Central : Notice statutaire, 247 ; — Pour le Congrès d'Avignon ; rapport sur le problème de la Presse, 322, 445 ; — Projet de résolution de M. Delaisi, 718.

BOSSER (F.) : *L'affaire Sczecz*, 493.

BOTA, président de la Ligue hongroise : Rapport de la Ligue hongroise au Congrès international de 1937, 200.

BOUCHES-DU-RHÔNE (Fédération des) : Vœu sur l'affaire Platon, 16.

BOUCLÉ (C.), membre honoraire du Comité Central : *Les premières Sections*, Montpellier, 410.

BOUHEY (Jean) : *Pourquoi j'ai voté contre l'accord de Munich*, 620.

BOULOGNE-SUR-MER (Section de) : Activité 157.

BOURDON (Georges), vice-président de la Ligue : Commémoration de la mort de Roger Salengro, 14 ; — *L'affaire*

Dreyfus (La voix de la Ligue), 36 ; — La Ligue et le Rassemblement populaire, 50 ; — Offre de démission de Mme S. Collette-Kahn, 124 ; — *Au premier Comité Central*, 403 ; — Congrès 1938, 445 ; — La situation internationale, 534 et suiv. ; — *Mort de M. Georges Bourdon*, 665 ; — La mort de M. Georges Bourdon ; *Le Ligeur*, par Victor BASCH, 677 ; le *Journaliste*, par René SIDRE, 678 ; *l'Ecrivain*, par Jean VIGNAUD, 680 ; *l'Homme*, par Georges GOMBAULT, 681 ; — *Projet de résolution de M. Delaisi*, 716 ; — *Mort de M. Georges Bourdon*, au C.C., 720.

BOURGES (Section de) : Activité, 62.

BOURDON (Section de) : Activité, 157, 304, 660.

BOZZI (Jacques), membre du Comité Central : Offre de démission de Mme S. Collette-Kahn, 123 ; — Notice statutaire, 362 ; — La situation internationale, 432, 538 ; — Lettre au C. C. sur le bilan de la crise, 603.

BREITSCHIED : Intervention au Congrès international de 1937, 221.

BRENIER (J.), membre du Comité central : Notice statutaire, 248 ; — Pour le Congrès d'Avignon : rapport sur le *cléricisme*, 319 ; — Délibération au C. C., 449 ; — La situation internationale, 536 ; — La Ligue et le Rassemblement populaire, 724.

BRESSURE (Section de) : Conflits, 474.

BRIVE (Section de) : Activité, 703.

BRNO (Section de) : Une Lettre, 440.

BRUNOT (Ferdinand) : Nécrologie, 128.

BRUNSHVIG (Léon), membre du Comité Central : Notice statutaire, 248.

BUISSON (Georges), membre du Comité Central : La situation internationale, 536.

BULLETIN DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME : 8, 50, 89, 121, 152, 186, 232, 302, 333, 388, 431, 494, 519, 556, 591, 635, 665, 700, 709.

BUREAU : A la suite des démissions au C. C., une déclaration du Bureau, 3 ; — Renouvellement du Bureau, 232 ; — Election du Bureau, 388, 393 ; — Election d'un vice-président, 435.

BUREAU DU COMITÉ CENTRAL :

Séance du 18 novembre 1937 : Réfugiés allemands (avant-projet de convention), 8 ; — Affaire B. (Une lettre de remerciements), 8 ; — Guerre (indemnité aux victimes de poursuites abusives), 8 ; — Secrétariat de mairie (maintien du clergé), 8 ; — Passaports, 9 ; — Ligue tchécoslovaque, 9 ; — Congrès 1938 (Date), 9 ; — Comité Central (Adresses de sympathie), 9 ; — Paix, 9 ; — Ecole laïque (vœu d'Antony), 9 ; — Préparation militaire (vœu de Mayenne), 9 ; — Action de la Ligue (Proposition de M. J...), 10 ; — Majunga (Une lettre de M. B...), 10.

Séance du 16 décembre 1937 : L'agression contre la Ligue (Une lettre de M. André Gide), 89 ; — U. R. S. S. Affaire Barmine, 89 ; — Situation au Maroc, 89 ; — Lutte contre le charlatanisme, 89 ; — Affaire D..., 90 ; — Congrès du Centre de liaison, 90 ; — Conférence de Présidents de Fédérations, 90 ; — Congrès National de 1938 (date), 90 ; — Association des Etudiants Juifs, 90 ; — Orsay, 90 ; — Noël des victimes du fascisme, 90 ; — Tunis, 90 ; — Comité Central (Démissions), 91 ; — Association Franco-Musulmane, 91 ; — La Solidarité internationale Antifasciste (meeting), 91 ; — Commission des conflits dans les Fédérations, 91 ; — Monument Anlard, 91 ; — Châteauneuf-de-Galaure (Drôme), 91 ; — Rueil, 92.

Séance du 13 janvier 1938 : Comité Central (Séance du 13 janvier), 121 ; — Conférence des Présidents, 121 ; — Complot du C. S. A. R., 121 ; — Service juridique allemand (Demande de Subvention), 122 ; — Commission de contrôle, 122 ; — 150^e anniversaire de la Révolution française (commémoration), 122 ; — Comité Thaelmann, 122 ; — Comité de chômeurs, 122 ; — Tunis, 123 ; — Réunion interfédérale du Nord, 123.

Séance du 27 janvier 1938 : Comité Central (séance du 27 janvier), 152 ; — Conférence des Présidents de Fédérations, 152 ; — Haute-Garonne (Fédération), 152 ; — Propagande (Affiches), 152 ; — Histoire de la Ligue, 152.

Séance du 17 février 1938 : Association éthiopienne, (Invitation), 388 ; — Paris XIII^e (Banquet), 388 ; — Casablanca. (Remerciements), 388 ; — M. Pioch (Une lettre), 389 ; — M. Guental (Une lettre), 389 ; — Statut moderne du travail, 390 ; — Correspondance directe entre les Sections par l'intermédiaire des *Cahiers* (Une proposition de la Section de Draveil), 391 ; — Affaire Prévotel, 391 ; — Actualités cinémat-

graphiques (Censure), 391 ; — Radiodiffusion (Postes privés), 391 ; — Affaire Prince (Ordres du jour de la Section de Tours), 391 ; — Paris-XIV^e ; — Chatou-Le Vésinet, 391.

Séance du 24 février 1938 : Situation financière de la Ligue, 392 ; — Association française pour la Société des Nations. (Invitation), 392 ; — Propagande (Conférences du Secrétaire général), 392 ; — Propagande (ventes de timbres de la Ligue), 392 ; — Préfet de la Sarthe (Déplacement), 392 ; — Maroc (Trois propositions de la Fédération), 392 ; — Miceli (Une lettre du Secours populaire), 393 ; — Affaire J..., 393 ; — Damas, 393 ; — Proxénétisme, 393 ; — Maroilles Nord), 393 ; — Argelès-sur-Mer (P.-O.), 393.

Séance du 3 mars 1938 : Comité Central (questions subsidiaires), 393 ; — Situation financière de la Ligue, 396 ; — Elections complémentaires au Bureau, 396 ; — Commémoration du 150^e Anniversaire de la Révolution, 396 ; — Affaire de Mellaoui, 396 ; — Affaire Marti, 396 ; — Affaire Aigon, 396 ; — Hanoi, 396 ; — Mulhouse, 396 ; — Toulouse (manifestations antisémites), 397.

Séance du 17 mars 1938 : Espagne, 433 ; — Rassemblement universel pour la Paix, 434 ; — Radio-Liberté, 434 ; — Tunis, 434 ; — Réunion interfédérale d'Arras, 434 ; — Antisémitisme : 1^o grèves de Toulouse, 434 ; 2^o Affaire du Lycée de la porte d'Auteuil, 434 ; — Affaire Platon, 434 ; — Chamalières, 434 ; — La Tour-du-Pin, 434 ; — Ariège (Fédération), 434.

Séance du 7 avril 1938 : Comité Central : 1^o Lettres de M. Corcos ; 2^o Candidatures ; 3^o La situation internationale ; 4^o Une proposition du D^r Platon, 437 ; — Comité international de Coordination et d'information pour l'aide à l'Espagne républicaine (cotisation mensuelle), 438 ; — Réfugiés polonais, 438 ; — Taverny (Affaire C...), 438.

Séance du 29 avril 1938 : Comité Central (ordre du jour de la séance du 5 mai), 440 ; — Ligue tchécoslovaque (Une lettre de la Section de Brno), 440 ; — Réfugiés autrichiens : 1^o Une lettre du Comité d'entraide, 440 ; — 2^o Comité consultatif pour les réfugiés d'Autriche, 440 ; — La propagande hitlérienne en Alsace, 440 ; — La situation en Tunisie (Une motion de la Section de Tunis), 441 ; — Affaire Paul Ménard, 441 ; — Santé publique (Lutte contre le charlatanisme), 441 ; — Affaire du C.S.A.R. (Une lettre de la Section de Rouen), 441 ; — Roumanie (Situation de la minorité juive), 441 ; — Monderville (Incidents de), 441 ; — Congrès national (Organisation), 441 ; — M. Corcos (Correspondance), 441 ; — M. Caillaux, 442 ; — Banquet de la Paix et Congrès de la Paix, 442 ; — Tchécoslovaquie, 442 ; — Paix (Un manifeste de la Ligue des Anciens Combattants pacifistes), 442 ; — Rhône (Fédération), 442 ; — Un factum contre la Ligue, 442 ; — Châteauneuf-de-Galaure, 442 ; — Situation internationale (Une motion de la Section de Paris-Ve), 442 ; — Montluçon, 442 ; — Maroc (Une motion), 442 ; — Conférence internationale des femmes, 442 ; — Association « Les Amis du peuple chinois », 443 ; — Centenaire de la mort de René Caillé, 443 ; La voix de la Ligue, 443 ; — Taverny (Affaire C...), 443 ; — Guelma, 443.

Séance du 5 mai 1938 : Mort de Carl Von Ossietzki, 443 ; Ligue (Situation financière), 443 ; — Procès de Moscou (Vœux), 443 ; — Paix (Vœux), 443 ; — Affaire du C.S.A.R. (Vœu de la Section de Levallois-Perret), 443 ; — Affaire Sezneq, 443 ; — Indemnité parlementaire (Vœu des Sections de Rouen et d'Aix-en-Provence), 443 ; — Prostitution, 443 ; — Affaire Gontier, 443 ; — Evénements de Tunis (Vœu de Paris-5^e), 444 ; — Ethiopie, 444 ; — Sannois (Création d'une caisse de Secours mutuels), 444.

Séance du 13 mai 1938 : Ligue (Situation financière), 447.

Séance du 19 mai 1938 : Etrangers, décret du 2 mai 1938, 447 ; — Etrangers (Une circulaire du Secours populaire), 447 ; — Fonctionnaires (Enquête sur les candidats), 447 ; — Autrichiens (Demandes de passeports), 448 ; — Congrès de la Paix (Lettre de M. Basch), 448 ; — Tunis (Représentation au Congrès), 448 ; — Ardeche (Congrès fédéral), 448 ; — Tracts (Réimpression), 448.

Séance du 2 juin 1938 : Comité Central (Séance du 2 juin), 452 ; — Contre les massacres, 452 ; — La question des étrangers (Une résolution de la Fédération de la Seine), 452 ; — Affaire du C.S.A.R., 452 ; — Duel Bernstein-Bourdet, 452 ; — Comité Thaelmann, 452 ; — Rassemblement mondial contre le racisme et l'antisémitisme, 452 ; — Ligue internationale des Mères et des éducatrices pour la Paix, 452 ; — Congrès d'Avi-

gnon (compte rendu analytique), 452 ; — Somme (Congrès fédéral), 452 ; — Meurthe-et-Moselle (bulletin), 452 ; — Rassemblement populaire (convocation d'un Congrès national), 452.

Séance du 16 juin 1938 : Espagne (Un appel de la Ligue) 455 ; 40^e anniversaire de la Ligue, 455 ; — 150^e anniversaire de la Révolution, 455 ; — Biérgé (Conflit entre la Section et la Fédération), 455 ; — Secours populaire (Une lettre de M. Thiolas), 455 ; — Paix et Liberté, 455 ; — Antisémitisme (Une déclaration du Clergé américain contre l'antisémitisme), 455 ; — Cahiers (retards dans la publication), 456 ; La Rochelle (Un ordre du jour), 456 ; — Paris XX^e, 456 ; — Issy-les-Moulineaux (Un ordre du jour), 456 ; Gabarret (Landes) (Un ordre du jour), 456 ; — UGINE (Un ordre du jour), 456 ; — Bar-sur-Seine (Ordre du jour), 456 ; — Paris-V^e (Ordre du jour), 456.

Séance du 23 juin 1938 : Comité Central (séance du 23 juin, 456 ; — Montluçon (Conflit entre la Section et la Fédération), 456 ; La situation en Tunisie, 456 ; — Algérie (Poursuites contre Abbas Turqui et Cheik el Okbi), 457 ; Affaire du C.S.A.R., 457.

Séance du 7 juillet 1938 : Comité Central (séance du 7 juillet), 519 ; — Invitation, 519 ; — Ardèche (Congrès fédéral), 519 ; — Congrès national, 519 ; — Ligue internationale des Mères et des éducatrices pour la Paix, 519 ; — Quarantième anniversaire de la Ligue, 519.

Séance du 11 juillet 1938 : Congrès 1938, 520 ; — Usines nationalisées (Enquête sur le personnel), 520 ; — Décrets-lois (Pouvoir en Conseil d'Etat) 520 ; Droit d'asile (Une pétition de M. Félicien Challaye, 520 ; — Rosselli (Monument au Père-Lachaise), 520 ; Affaire Blavoet, 520 ; — Le rôle des Fédérations (proposition de la Fédération de la Seine-Inférieure), 520 ; — Méthode de travail à la Ligue (Projet de la Section de Miribel), 521 ; — Pour des réformes en politique intérieure et extérieure (Proposition de M. Joly), 521 ; — Levallois-Perret, 521.

Séance du 9 septembre 1938 : Loi de 40 heures (modification), 593 ; — Section de Paris-9^e (Une lettre de M. André Cahen), 593 ; — Affaire du C.S.A.R., 593 ; — Affaire Bogitch, 594 ; — Service juridique et social pour les réfugiés allemands, 594 ; — Affaire Michaud, 594.

Séance du 29 septembre 1938 : M. Gueul (Retrait de la démission), 600 ; — Centre d'Action contre la guerre (Affiche), 600 ; — Réfugiés politiques (Une lettre de M. Paul Raphaël), 600 ; — Situation internationale (Lettre et ordres du jour), 601.

Séance du 6 octobre 1938 : Comité Central (Séance du 6 octobre, 635 ; — Comité Central (Séance plénière), 635 ; — Une lettre de M. Julien CARROX, 635 ; — Une lettre de M. Mazuel, 635.

BURTIN (René) : Notice statutaire, 263.

C

C... (Affaire) : Taverny, 438, 443.

C... (Affaire Melle) : 523.

CABANNES (Section des) : Activités, 669.

CAHEN (André) : Section de Paris-9^e ; Une lettre, 593.

CAHEN (Léon) : *Lectures actuelles*, les conséquences de l'aventure Ethiopienne, 119.

CAHIERS (Les) : Les *Cahiers* en 1938, Statistiques, 361 ; — Retard dans la publication, 456 ; — Pourquoi les *Cahiers* n'ont-ils pas publié le « contre-rapport » de Mme Madeleine Paz, 460 ; — Périodicité des *Cahiers* pour le second semestre de 1938, 516 ; — Le rapport Runciman, 698 ; — Changement de prix des abonnements, 726.

CAILLAUD (J.-M.), Membre du Comité Central : Démission de sept membres du C. G., 12 ; — Pour une politique financière réaliste, 30 ; — Application de l'article 32 des statuts généraux, 32 ; — Personnel de la Ligue, 23 ; — Une offensive réactionnaire contre la Ligue, 38 ; — Le procès de Moscou, 126 ; — La question romaine et la situation internationale, 234 ; — Notice statutaire, 249 ; — Situation internationale, 432 ; — Correspondance, 442 ; — Lettre de M. Caillaud, 444 ; — Congrès 1938, 449 ; — Lettre de M. Caillaud, 453 ; — Modification de l'art. 6 des statuts, 454 ; — Contre la clôture de la session parlementaire, 457 ; — Paris-20^e, 591 ; — Sous-officiers républicains, 591 ; — Les décrets-lois, 593 ; — La situation internationale, 599 (Erratum, 629) ; — Projet de résolution de M. Delaisi, 718 ; — Intervention de M. Caillaud, 721.

CAILLÉ (René), Centenaire de la mort de René Caillé, 443.

CAMEROUN : Application de la législation sociale, 234.

CAMPAGNES DE LA LIGUE :

Agression japonaise, 61, 495.
Assassinat Miceli, 61, 638.
BARRY (Affaire), 495.
Complot, 156, 157, 302, 495, 638, 701.
Contre l'Anschluss, 303, 495, 638.
Déclaration des Droits de l'Homme, 156 ; 188, 495.
Désarmement, 61.
Dictature et fascisme, 61, 188, 303, 495, 638, 701.
Ecole laïque, 188, 701.
Embargo sur les matières premières aux pays belligérants, 156, 188, 495, 638.
Espagne, 665.
Evénements d'Espagne, 61, 188, 303, 496, 667, 701.
FAYARD (Affaire), 667.
La Flèche (Affaire de), 188, 303, 496, 667.
Gaucher (Affaire), 188, 667.
Herrigner (Affaire), 667.
Lacité, 667.
Leretour (Affaire Gérard), 156.
Ligues fascistes (Dissolution des), 188, 638, 701.
Mandats, votes, 63, 156, 188, 496, 667, 701.
Marlin (Affaire), 303.
Paix, 62, 157, 303, 496, 667, 701.
Patrie Humaine (Poursuites contre la), 62, 188, 303, 668.
Platon (Affaire), 157.
Presse, 62, 157, 496, 668, 701.
Procès de Moscou, 303.
Rassemblement Populaire 157, 188, 303, 496, 525, 668, 701.
Réformes judiciaires, 62, 157, 188, 526, 668.
Reynier (Affaire), 188.
S. D. N., 62, 157, 188, 668, 701.
Service militaire, 62, 701.
Seznec (Affaire), 668.
T. S. F., 137, 668, 701.

CAMPOLONGHI (Luigi), Président de la Ligue Italienne : Rapport de la Ligue Italienne au Congrès International, 201 ; — Présidence au Congrès International, 215.

CANDIDATURES : Candidatures au Comité Central, 438.

CANNES (Section de) : Vœu sur la radiodiffusion, 391.

CAPACITÉ CIVILE : La capacité civile de la femme mariée, 364.

CARDON (Julien) : *La répartition rationnelle des membres non-résidents du Comité Central*, 342 ; — Congrès 1938, 444, 451, 453 ; — Lettre sur la « crise internationale », 635.

CARLYLE : *Carlyle*, par Victor BASCH, pages choisies, 291.

CASABLANCA (Section de) : Remerciements, 388 ; — Activité, 526.

CASATI (Marco), Membre du Comité Central : Une offensive réactionnaire contre la Ligue, 29 ; — Affaire du complot, 31 ; — Le complot du C.S.A.R., 125 ; — Le procès de Moscou, 125 ; — Situation internationale, 395, 432 ; — Congrès 1938, 445 ; — Les décrets-lois, 592 ; — Le bilan de la crise, lettre, 603 ; — Projet de résolution de M. Delaisi, 714 ; — Une lettre au C. G., 720.

CELLES-SUR-PLAINE (Section de) : Activité, 189.

CENSURE : Censure cinématographique, 523.

CENTENAIRE : Centenaire de la mort de René Caillé, 443.

CENTRE SYNDICAL D'ACTIFS CONTRE LA GUERRE : Affiche, 600.

CEPOY (Section de) : Activité, 304, 669.

CESAREO (Affaire) : 515.

C.G.T. : Une proposition de la C. G. T., 125.

CHABRIEN (Le prix César) : 290.

CHALLAYE (Félicien) : Un vœu sur les rapports de la Ligue avec le R. I. G. M., 21 ; — Ardèche, Congrès fédéral, 448 ; — Droit d'asile, 520.

CHAMALÈRES (Section de) : Activité, 304 ; — Un ordre du jour, 434.

CHANDENAGOR : Détention arbitraire de cinq Français, 382.

CHANGES : *Précisions sur le Contrôle des Changes*, par Pierre GÉROME, 131.

CHARENTE (Fédération de la) : Monument Aulard, 91.

CHARENTE-INFÉRIEURE (Fédération de la) : Un factum contre la Ligue, 442.

CHARENTOIS (Comité du Rassemblement Populaire du canton de) : Motion, 663.

CHARITÉ-SUR-LOIRE (Section de la) : Activité, 158, 304.

CHARLATANISME : Lutte contre le charlatanisme, une lettre de M. Corcos, 82 ; — Une lettre de M. Justin Godard, 441.

CHARLEVILLE (Section de) : Activité, 301.

CHARPENTIER (Armand) : Notice statutaire, 249.

CHATEAU (René), membre du Comité Central : Une offensive réactionnaire contre la Ligue, 29 ; — Après Munich, *Les chances de la Paix*, par René CHATEAU, 616 ; — Projet de résolution de M. Francis Delaisi, 713.

CHATEAUNEUF-DE-GALAURE (Section de) : Une plainte au Comité Central, 91 ; — Un avis dans le bulletin de la Section, 442.

CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE (Section de) : Activité, 190.
 CHATEAU-THIERRY : Un vœu pour la Paix, 9.
 CHATOU-LE-VÉSINET (Section de) : Un vœu, 391.
 CHEMINOTS : Droit des cheminots, cheminots révoqués, 58 ;
 — Cheminots, projet de loi Demusois, 524.
 CHEPNIERS (Section de) : Activité, 62.
 CHINE Guerre de) : Contre les massacres, 331.
 CHINOIS : Voir : ASSOCIATION « LES AMIS DU PEUPLE CHINOIS ».
 CLAUDO (Henri) : Arbitrage et surarbitrage dans les conflits collectifs du travail, 158.
 CINÉMA : Le cinéma au service de la Nation, par Gilbert SÉAT, 486 ; — Censure cinématographique, 523 ; — Propagande fasciste par le film dans les écoles, 523.
 CROUX (René) : Nécrologie, 128.
 CUREGÉS : Maimise du clergé sur les Secrétariats de Maire, 8.
 CLÉRICALISME : Projet de résolution du Comité Central, 310 ; — Rapport présenté par M. J. BRENIER, 319 ; — Délibération au C. C., 439 ; — Contre le cléricisme (résolution du Congrès d'Avignon), 470 ; — Voir aussi : LAÏCITÉ.
 CLERMONT-FERRAND (Section de) : Les premières Sections, Clermont-Ferrand, par Henri HAUSER, 411.
 CODE : Le nouveau code de justice militaire, 364.
 COHEN-HADRIA : La situation en Tunisie, 456.
 COLLETTE-KAHN (Mme Suzanne), membre du Comité Central : Le rapatriement des réfugiés espagnols, 10 ; — Une offensive réactionnaire contre la Ligue, 26 ; — Offre de démission, 121, 123 ; — Remerciements, 127 ; — *Prospérité hiltérienne* 2, 176 ; — Présidence au Congrès International de 1937, 208 ; — Situation internationale, 395 ; — Mort de M. Carl von Ossietzky, 447 ; Modification à l'art. 6 des statuts, 454 ; — Le droit des Peuples, 643 ; — La Ligue pendant la Crise, 710.
 CÔTAR (Section de) : Adresse de sympathie au C. C., 9 ; — Activité, 158.
 COLONIES : L'activité juridique de la Ligue, X ; — Les colonies et protectorats, 378 ; — Voir aussi : AFRIQUE DU NORD et au nom de la Colonie intéressée.
 COLONIES (Interventions) :
 Cameroun : Application de la législation sociale, 234.
 Indochine : Application des lois sociales, 186 ; — Expropriation des indigènes, 322.
 Divers : Perrel, rapatriement des forçats réhabilités, 153.
 COMBATTANTS (Anciens) : La carte de l'allocation du combattant, 48 ; — L'activité juridique de la Ligue, VII ; — Les militaires et les anciens combattants, 375.
 COMITÉ CENTRAL : Adresses de sympathie, 9 ; Renouvellement du Comité Central, *notes statutaires*, 243 ; — Au premier Comité Central, par Georges BOURBOIS, 503 ; — Tirage au sort des membres élus en 1937, 435 ; — Candidatures au Comité Central, 438 ; — Renouvellement du Comité Central, résultat des élections de 1938, 475 ; — *Pro Domo*, réponse à une interpellation, un soir, au Comité Central, par Henri GUENST, 663 ; — Les résolutions du Comité Central pendant la crise, 696 ; — Voir aussi : DÉMISSIONS au Comité Central et RÉPARTITION rationnelle des membres non-résidents.
 COMITÉ CENTRAL (Extraits) :
 Séance du 14 octobre 1937 : Le rapatriement des réfugiés espagnols, 10 ; — Démission de sept membres du Comité Central, 11.
 Séance du 4 novembre 1937 : Affaire Tardieu-La Roche, 13 ; — Affaire-Reiss, 14 ; — Rapports de la Ligue avec la R.U.P., 17 ; — Commémoration de la mort de Roger Salengro, 14 ; — Congrès de TOURS : Examen des vœux renvoyés au Comité Central, 14 ; — I. — *Questions d'ordre politique* : La situation politique et sociale du Maroc (vœu de la Fédération du Maroc), 14 ; — L'indemnité des préfets (vœu de la Fédération de Meurthe-et-Moselle), 16 ; — Affaire d'Éthiopie : Attitude de M. Laval (vœu de la Fédération de Meurthe-et-Moselle), 16 ; — II. — *Questions sur lesquelles le Comité Central a déjà eu l'occasion de statuer* : Affaire Platon (vœu présenté par les Fédérations des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, Hérault, Gard, Rhône, Var, Vaucluse), 19 ; — La réforme judiciaire (vœu de la Fédération de la Creuse), 17 ; — III. — *Vœux divers* : La protection du travail (vœu de la Fédération de la Seine), 17 ; — Les tribunaux de commerce (Section de Paris-19), 17 ; La carte de l'allocation du combattant (vœu de la Section de Meudon), 18 ; — La Caisse intercoloniale des retraites et la situation des fonctionnaires métis (vœu de la Section de Haiphong), 18 ; La location des presbytères (Section de Fiers), 18.
 Séance plénière du 21 novembre 1937, séance du matin :

Le Congrès de la Fédération Internationale, 19 ; — Congrès de TOURS : Examen des vœux renvoyés au Comité Central (suite) : III. — *Vœux divers (suite)* : La Caisse internationale des retraites et la situation des fonctionnaires métis (vœu de la Section d'Haiphong), 19 ; La location des presbytères (Section de Fiers), 20 ; IV. — *Vœux d'ordre économique et social* : La loterie des régions libérées (vœu de la Section d'Amiens et de la Fédération de la Somme), 20 ; Pour une politique financière réaliste (vœu de la Fédération de la Seine), 20 ; Les Sociétés de crédit immobilier (vœu de la Section de Sevran), 21 ; — *La vie intérieure de la Ligue* : Rapport de la Ligue avec le R.I.G.M. (vœu présenté par M. Challaïo), 21 ; Application de l'article 32 des statuts généraux (Section de Paris-5^e), 22 ; Personnel de la Ligue ; Application des lois sociales (vœu de la Fédération de la Seine), 23 ; — Compte rendu du Congrès, 23.

Séance plénière du 21 novembre 1937, séance de l'après-midi : Une offensive réactionnaire contre la Ligue, 24 ; — Affaires d'Espagne, 31 ; — Affaire du complot, 31 ; — Affaire Tardieu-La Roche, 31.

Séance du 9 décembre 1937 : La Ligue et le Rassemblement populaire, 50.

Séance du 13 janvier 1938 : Démission de Mme Suzanne Collette-Kahn, 123 ; — Comité Central (Séance du 21 novembre), 124 ; — Conférence des Présidents, 125 ; — Une proposition de la C.G.T., 125 ; Le complot du C.S.A.R., 125 ; — Le procès de Moscou, 125 ; Affaire Reiss, 127 ; — Barmine (demande d'audience de M.), 127.

Séance du 27 janvier 1938 : Affaire Barmine, 232 ; — Affaire Reiss, 232 ; — La question roumaine et la situation internationale, 232 ; — Libération de Madeleine Mancini, 234.

Séance du 6 février 1938 : Election du Bureau, 238.

Séance du 24 février 1938 : Projet de Congrès de Front populaire, 393 ; — Election du Bureau, 393 ; — Conférence des Présidents, 394 ; — Situation internationale, 394.

Séance du 3 mars 1938 : La situation internationale, Projet de résolution, 431 ; — Conférence Vandervelde, 433 ; — Congrès de l'Union des Syndicats de la Seine, 433 ; — Meeting Thaelmann, 433 ; — La Presse hiltérienne et la Ligue, 433 ; — Nouveaux procès de Moscou, 433 ; — Ordre du jour, 433.

Séance du 17 mars 1938 : La situation intérieure, 435 ; — Election d'un vice-président, 435 ; — Comité Central, Tirage au sort des membres élus en 1937, 435 ; — Renouvellement du tiers sortant en 1938, 435 ; — Congrès national, fixation de l'ordre du jour, 435 ; — La situation générale, 436.

Séance du 7 avril 1938 : Candidatures au Comité Central, 438 ; — Congrès de 1938, 438 ; — La situation générale, 440.

Séance du 5 mai 1938 : Congrès 1938. Modification à l'article 6 des statuts. Répartition rationnelle des membres non résidents du Comité Central, 447 ; — Lettre de M. Caillaud, 444 ; — La situation internationale, 445 ; — Congrès 1938. Les moyens d'assurer le libre jeu de la démocratie ; — Le problème de la Presse, 445 ; — La question du Sénat, 446 ; — Mort de Carl von Ossietzky, 447.

Séance du 19 mai 1938 : Lettre de M. Corcos, 449 ; — Congrès 1938. La résistance aux pressions qui contraignent la volonté du suffrage universel, 449 ; — Congrès 1938. Modification à l'article 6 des statuts ; Répartition rationnelle des membres non résidents du Comité Central, 451.

Séance du 2 juin 1938 : Lettre de M. Caillaud, 453 ; — Modification à l'article 6 des statuts ; Répartition rationnelle des membres non résidents du Comité Central, 453 ; — Rapport financier, 453 ; Rapport moral, 453.

Séance du 23 juin 1938 : Contre l'antisémitisme, 457 ; — Contre la clôture brusquée de la session parlementaire, 457 ; — Congrès 1938, 457 ; — Congrès 1938, Délégation, 458 ; — La Conférence d'Évian sur la répartition des réfugiés, 458 ; — Les statuts des étrangers, 458.

Séance du 7 juillet 1938 : Mort de M. Otto Bauer, 501 ; — Démission de M. Gneutal, 501 ; — Paris-20^e (situation de la Ligue), 501 ; — Sous-officiers républicains (banquet), 501 ; — Congrès 1938, 501 ; — La Conférence d'Évian sur la répartition des réfugiés, 501 ; — Les décrets-lois, 501 ; — L'affaire du C.S.A.R., 503.

Séance du 15 septembre 1938 : La situation internationale, 504.

Séance du 22 septembre 1938 : La situation internationale, 506.

- Séance du 6 octobre 1938* : La Ligue, pendant les vacances, 661 ; — Le bilan de la Crise, 662.
- Séance plénière du 16 octobre 1938, séance du matin* : La Ligue pendant la Crise, 709.
- Séance plénière du 16 octobre 1938, séance de l'après-midi* : M. Violette, motion de sympathie, 710 ; — La Ligue pendant la Crise (suite), 710 ; — Projet de résolution de M. Francis Delaisi, 713 ; — Pour la protection des minorités, 719 ; — Contre la menace fasciste, 719.
- Séance du 10 novembre 1938* : Mort de MM. Georges Bourdon, Dominiois et Dyard, 720 ; — Démission de Mme Avril de Sainte-Croix, 720 ; — Démission de M. Maurice Milhaud, 720 ; — M. Lisbonne et Violette (motion de sympathie), 720 ; — Une lettre de M. Casati, 720 ; — Réunion d'information du 28 octobre, 721 ; — La Ligue et le Rassemblement populaire, 722.
- COMITÉ D'ACTION MAROCAINE : Lettre au Secrétaire général, 16.
- COMITÉ INTERNATIONAL DE COORDINATION POUR L'AIDE A L'ESPAGNE RÉPUBLICAINE : Colisation mensuelle, 438.
- COMITÉ NATIONAL DU RASSEMBLEMENT POPULAIRE : Voir RASSEMBLEMENT POPULAIRE.
- COMITÉS : Comité Thaelmann, 122 ; — Comité de chômeurs, 122 ; — Comité Thaelmann (Pour la liberté de réunion), 134.
- COMMÉMORATION : Commémoration de la mort de Roger Salengro, 14 ; — Commémoration du 150^e anniversaire de la Révolution française, 122 ; — Commémoration du 40^e Anniversaire de la Ligue, voir : ANNIVERSAIRE.
- COMMERCE (Interventions) : Pour les commerçants étrangers, 516.
- COMMISSIONS : Commission des conflits dans les Fédérations, 91 ; — Commission de contrôle financier, 122 ; Rapport de la Commission de contrôle, 355.
- COMMUNISTE (Parti) : L'interdiction de la manifestation d'Orange, 633 ; — Voir aussi : RASSEMBLEMENT POPULAIRE.
- COMMUNIQUÉS DE LA LIGUE : Russement contre le fascisme provocateur, 35 ; — Madeline Mancini graciée, 67 ; — Contre le silence du parlement, 67 ; — Défaillance de la S.D.N., 67 ; — Pour la liberté de réunion, 134 ; — Appel de la Ligue (Anschluss), 163 ; — Contre la duperie de la non-intervention, 231 ; — Pour l'Espagne républicaine, 282 ; — Contre les massacres en Espagne et en Chine, 330 ; — Contre les massacres des femmes et des enfants d'Espagne, 339 ; — Contre la clôture brusquée de la session parlementaire, 359 ; — Contre la réduction des informations radiophoniques, 414 ; — Contre l'étouffement de l'affaire du C.S.A.R., 430 ; — Après Munich : manifeste, 563 ; Résolution, 564 ; — L'interdiction de la manifestation d'Orange, 633 ; — Contre la barbarie déchaînée en Allemagne, 683 ; — Avant la grève générale, 683 ; — Voir aussi : RÉSOLUTIONS.
- COMLOT DU C.S.A.R. : voir C.S.A.R.
- COMPTE-RENDU : Compte rendu du Congrès, 23.
- CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL : Une proposition de la C.G.T., 125.
- CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DE FÉDÉRATIONS : Organisation, 90 ; — Déclarations de la Conférence, 99 ; — Ordre du jour, 132, 394.
- CONFÉRENCE D'EVIAN : La Conférence d'Evian sur la répartition des réfugiés, 458, 591.
- CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES FEMMES : Réunion à Marseille, 442.
- CONFLITS : Commission des conflits dans les Fédérations, 91 ; — Conflits du travail : Arbitrage, par Henri Claudio, 158 ; — Conflit entre la Section de Bléré et la Fédération, 455 ; — Conflit entre la Section de Montluçon et la Fédération, 456 ; — Les conflits (résolution du Congrès d'Avignon), 474 ; — Nomination des procureurs généraux comme arbitre dans les conflits du travail, 53, 524.
- CONGRÈS : Congrès des fonctionnaires pour assister au Congrès, 388.
- CONGRÈS MYERS : Le Congrès de la Fédération Internationale ; Compte rendu au Comité Central de M. Emile Kahn, 19 ; — Congrès du centre de liaison, 90 ; — Congrès de l'Union des Syndicats de la Seine, 433 ; — Congrès de la Paix, 442, 443 ; — Convocation d'un congrès national du Rassemblement populaire, 452 ; — Congrès Paix et Liberté de Front populaire de la Région parisienne, 455.
- CONGRÈS INTERNATIONAL DES LIGUES (Paris 1937) : Le Congrès International des Liges, 195 ; I. — *Ouverture du Congrès*, 196 ; — Discours de M. Maurice Violette, 196 ; — Allocution de M. Victor Basch, 197 ; II. — *L'Activité des Liges* ; Rapport de la Ligue Allemande, 198 ; — Rapport de la Ligue Espagnole, 199 ; — Rapport de la Ligue Hongroise, 200 ; — Rapport de la Ligue Italienne, 201 ; Rapport de la Ligue Polonoise, 201 ; — Rapport de la Ligue Russe, 202 ; — Rapport de la Ligue Suisse, 203 ; Rapport de la Ligue Tchécoslovaque, 206 ; — Rapport de la Ligue Géorgienne, 207 ; — III. — *Signification et diffusion du complément à la Déclaration des Droits*, 208 ; — IV. — *Défense de la Démocratie contre les ingérences étrangères*, 215 ; — Résolution, 230.
- CONGRÈS NATIONAL DE 1937 (Tours) : Examen des vœux renvoyés au Comité Central, 14 ; — Compte rendu du Congrès, 23.
- CONGRÈS NATIONAL DE 1938 (Avignon) : Date, 9, 90 ; — Ordre du jour, 121 ; — Renouvellement du Comité Central, *Notices statutaires*, 243 ; — Circulaires, 247 ; — Pour le Congrès d'Avignon : *Les moyens d'assurer le libre jeu de la Démocratie*, projet de résolution du Comité Central, 307 ; — Résistance aux pressions qui contraignent la volonté du suffrage universel : 1^o *Fascisme international*, rapport présenté par M. S. GRUMBACH, 313 ; 2^o *Puissances d'argent*, rapport présenté par M. Robert LACOSTE, 315 ; 3^o *Clericalisme*, rapport présenté par M. J. BRENIER, 319 ; *Le problème de la Presse*, rapport présenté par M. Georges BORS, 322 ; *La question du Sénat*, rapport présenté par M. Albert BAYER, 325 ; — Avis urgents, 333 ; — *La répartition rationnelle des membres non-résidents du Comité Central* rapport de M. Julien CARON, 342 ; — RAPPORT MORAL, par Emile KAHN, 345 ; — RAPPORT FINANCIER, par Georges ETIENNE, 352 ; — Opérations de l'exercice 1937, 356 ; — Bilan, 357 ; — *Rapport de la Commission de Contrôle*, 358 ; — *L'activité juridique de la Ligue en 1937-1938*, 362 ; — Fixation de l'ordre du jour, 435, 438 ; — Modification à l'article 6 des statuts, 444 ; — Les moyens d'assurer le libre jeu de la démocratie, délibération au C.C., 445 ; — Tunis, représentation au Congrès, 448 ; — La résistance aux pressions qui contraignent la volonté du suffrage universel, délibération au C.C., 449 ; — Modification à l'article 6 des statuts, 451 ; — Compte rendu analytique, 452 ; — Modification à l'article 6 des statuts, 453 ; — Rapport financier, délibération au C.C., 454 ; — Rapport moral, délibération au C.C., 455 ; — Congrès 1938, au C.C., 457 ; — Délégation, 458 ; — LES RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS : I. — *Les moyens d'assurer le libre jeu de la Démocratie*, 467 ; II. — *Modification aux statuts, la répartition rationnelle des membres non-résidents du Comité Central*, 473 ; III. — *La vie intérieure de la Ligue*, 474 ; IV. — *Le renouvellement du Comité Central*, 474 ; V. — *Les vœux*, 475 ; — Levallois-Perret, un ordre du jour, 521 ; — Délégation du Comité Central, 591.
- CONGRÈS NATIONAL DE 1939 (Mulhouse) : Lieu et date, 474.
- CONSEILS JURIDIQUES DE LA LIGUE (LES) : *L'activité juridique de la Ligue en 1937-1938*, 362 ; — Rapport sur l'enquête sur les candidats fonctionnaires, 447.
- CONTROLE DES CHANGES : *Prévisions sur le Contrôle des Changes*, par Pierre GÉROME, 131.
- CORBEAU (Affaire Emile) : 375.
- CORCOS (Fernand), membre du Comité Central : Le rapatriement des réfugiés espagnols, 10 ; — Démissions de sept membres du C.C., 11 ; Affaire Tardieu-La Rocque, 13 ; — La situation politique et sociale du Maroc, 15 ; — La réforme judiciaire, 17 ; — La protection du travail, 17 ; — Le Congrès de la Fédération internationale, 19 ; — La location des presbytères, 20 ; — Pour une politique financière réaliste, 20 ; — La Ligue et le Rassemblement populaire, 50 ; Lettre (ulte contre le charlatanisme), 89 ; — Offre de démission de Mme S. Collette-Kahn, 124 ; — Le complot du C.S.A.R., 125 ; — Le procès de Moscou, 125 ; — La question roumaine et la situation internationale, 232 ; — Situation internationale, 395, 432 ; — Fixation de l'ordre du jour du Congrès, lettre au Secrétariat, 435 ; — Lettres au Comité Central, 437 ; — Correspondance, 441 ; — Congrès 1938, 444 ; — La situation internationale, 445 ; Lettres de M. Corcos, 448 ; — Congrès 1938, 449 ; — Les décrets-lois, 591 ; — L'affaire du C.S.A.R., 593 ; — La situation internationale, 598 ; — Le bilan de la crise, 605 ; — La Ligue pendant la crise, 712 ; — Intervention de M. Caillaud, 722.
- CORCULLEROV (Section de) : Activité, 669.
- CORRESPONDANCE : *Affaire B...*, lettre de M. B..., 8 ; — *Secrétariat de Mairé*, lettre du Secrétaire général à la Fédération des Alpes-Maritimes, 8 ; — *Le rapatriement des réfugiés espagnols*, lettre de M. René Gerin, 10 ; — *Affaire Reix*, lettre du Comité pour l'enquête sur le procès de Moscou, 13 ; — *Commémoration de la mort de Roger Salengro*, lettre de M. Cudeuet, 14 ; — *La situation politique et sociale du Maroc*, lettre de M. Marc Faure, 16 ; — *Une offensive réactionnaire contre la Ligue*, lettre de M. Georges Poch, 27 ; lettre de M. Maurice Paz, 27 ; — lettre de M. Rosenmark, 27 ; — Lettre de dé-

mission de M. Maurice Paz, 56 ; — *Lutte contre le charlatanisme*, lettre de M. Corcos, 89 ; — *Affaire D...*, lettre de la Section de Villié-Morgon 90 ; — *Châteauneuf-de-Galaure*, lettre de Secrétaire général à la Section, 91 ; — *Rueil*, lettre du Secrétaire général à la Section, 92 ; — *Complot du C.S.A.R.*, lettre de Mlle Duseigneur, 121 ; Réponse du Secrétaire général, 122 ; 150^e anniversaire de la Révolution française, lettre de M. Esmoulin, 122 ; — *Comité de chômeurs*, lettre du Secrétaire général au Congrès des chômeurs, 123 ; — *Tunis*, lettre du Secrétaire général à M. Guenier, 123 ; — *Démission de Mme Suzanne Collette-Kahn*, lettre de M. Henri Guernut, 123 ; — *Le procès de Moscou*, lettre de M. Henri Guernut, 126 ; lettre de M. Camille Planché, 126 ; — Lettre à M. l'Ambassadeur de l'U.R.S.S. à Paris, 184 ; — *La question roumaine et la situation internationale*, lettre de M. Camille Planché, 233 ; *Casablanca*, lettre de la Section, 388 ; — *M. Pioch*, une lettre, 389 ; — *M. Gueutal*, une lettre, 389 ; — *Tunis*, lettre de M. Guenier, 389 ; réponse du Secrétaire général, 390 ; — *Affaire Marti*, lettre de l'Ambassadeur d'Espagne, 396 ; — *Affaire Aigon*, lettre du Secrétaire général, 396 ; — *Hanoi*, lettre du président de la Section, 396 ; — *Antisémitisme*, lettre du président de la Section de Toulouse, 434 ; — *Congrès, fixation de l'ordre du jour*, lettre de M. Corcos, 435 ; réponse du Secrétaire général, 436 ; — *Comité Central*, lettres de M. Corcos, 437 ; — *Congrès 1938*, lettre de la Section de Brno 440 ; — *Refugiés tchécoslovaques*, lettre du Comité d'entraide, 440 ; — *Affaire Paul Ménard*, lettres de M. Phallempein, et de la Section de St-Pol-sur-Ternoise, 441 ; — *Santé publique*, lettre de M. Justin Godart, 441 ; — *Affaire du C.S.A.R.*, lettre de la Section de Rouen, 441 ; — *Prostitution*, lettre du ministère de la Santé Publique, 443 ; — *Affaire Gonier*, lettre du ministère de la Justice, 443 ; — *Congrès de la Paix*, lettre de M. Victor Basch, 448 ; — *Congrès 1938*, lettres de M. Georges Bourdon, 450 ; de M. Roger Picard, 451 ; de M. Jacques Kayser, 451 ; — *Secours populaire*, une lettre de M. Thiolas, 455 ; — *Affaire du C.S.A.R.*, lettre au ministre de la Justice, 457 ; réponse du ministère, 457 ; — *Congrès 1938*, lettre de la Section de Meaux, 458 ; — *Le statut des étrangers*, lettre de la Ligue italienne, 458 ; — *Ligue internationale des Mères et des Éducatrices pour la paix*, 519 ; — *Quarantième anniversaire de la Ligue*, lettre du Secrétaire de la Fédération de Seine-et-Marne, 519 ; — *Décrets-lois*, lettre de M. Hersant, 520 ; — *Affaire du C.S.A.R.*, lettre du garde des Sceaux, 523 ; — *Affaire Bogitch*, lettre à M. Livinoff, 524 ; — *La situation internationale*, lettre de M. Gueutal, 525 ; lettre de M. Maurice Milhaud, 526 ; lettre de M. Roger Picard, 527 ; lettre de M. Baylet, 527 ; lettre de M. Joint, 527 ; — *M. Gueutal*, retrait de la démission, 600 ; — *Refugiés politiques*, lettre de M. Paul Rapphaël, 600 ; — *La Ligue pendant les vacances*, lettre de M. André Texier, 601 ; — *Le bilan de la Crise*, lettre de M. Casati, 603 ; lettre de M. Baylet, 603 ; lettre de M. Bozzi, 603 ; lettre de Mme Deghlagé, 604 ; lettre de M. Gueutal, 604 ; lettre de M. Martinet, 604 ; lettre de M. Milhaud, 605 ; lettre de M. Perrin, 605 ; lettre de M. Perrin à l'Union des Officiers Tchécoslovaques, 605 ; lettre de M. Camille Planché, 605 ; — *Une lettre de M. Julien Cardon*, 635 ; — *Une lettre de M. Mazuel*, 635 ; — *Lettre du Parti Communiste au Comité National de Rassemblement populaire*, 660 ; — Lettre de M. Henri Pichot et réponse de M. Gombault, 708 ; — La Ligue pendant la crise, lettre de M. Marc Faure, 710 ; lettre du Dr Platon, 711 ; — *Projet de résolution de M. Delaisi*, lettre de M. Chateau, 713 ; — Lettre de M. Casati, 720.

COURON (Section de) : Activité, 669.

COUTRAS (Section de) : Activité, 158.

CRAM-CHABAN (Section de) : Adresse de sympathie au Comité Central, 9.

CRANSAC (Section de) : Activité, 669.

CREUSE (Section de la) : Vœu sur la réforme judiciaire, 17.

CRISE INTERNATIONALE (La) : *Pour sauver la Paix*, deux résolutions du Comité Central, 531 ; — *Après Munich*, I. — Manifeste, 563 ; II. — Résolution, 564 ; — *Histoire de la Crise Internationale*, par HISTORICUS, 565 ; — *Retour de Prague*, par Jacques ANGEL, 581 ; — *Vérités à répandre sur la question tchécoslovaque* : I. — *Politique de non-résistance* ; Guerre : politique de résistance : Paix, 581 ; II. — *Les Sudètes et le Droit des Peuples*, 584 ; III. — *France-Tchécoslovaque*, 586 (Erratum, 639) ; IV. — *L'abandon de la Tchécoslovaquie a-t-il affirmé la Paix ?*, 589 ; — *Le Comité Central pendant la crise*, la situation internationale, 594 et suiv. (Erratum, 639) ; — *Résolutions du Comité Central*, 614 ; — *La Ligue devant la crise internationale*, par Victor Basch, 512 ; — *Après Munich*, avis et points de vue : I. — *Les chances de la Paix*, par René CHATEAU, 616 ; II. — *Une nouvelle for-*

me du bourrage de crâne, par Albert BAYET, 619 ; III. — *Pourquoi j'ai voté contre l'accord de Munich*, par Jean BOUHEY, 620 ; IV. — *La grande misère des souffrants*, par Georges DUHAMEL, 622 ; — *Le martyre tchécoslovaque*, par TESTIS, 626 ; — *La Ligue et la réunion des traités*, 630 ; — Lettre de M. Julien Cardon sur la crise internationale, 635 ; — *Munich et nos principes* : I. — *Le Droit des Peuples*, par Suzanne COLLETTE-KAHN, 643 ; II. — *Le respect du Droit*, par Georges SCHELLE, 647 ; III. — *La valeur morale des promesses*, par Albert BAYET, 651 ; IV. — *La Justice et la Paix*, par Gabriel CUDENET, 653 ; V. — *La Liberté*, par Georges GOMBAULT, 657 ; — *Comment on trompe l'opinion*, par Emile KAHN, 684 ; — *Questions et réponses* : les résolutions du Comité Central pendant la crise, 696 ; Notre affiche, 697 ; — *Le rapport Runciman*, 698 ; — La Ligue pendant la crise, 709 ; — *Projet de résolution de M. Delaisi*, 713.

CREIX-WASQUEHAL (Section de) : Activité, 158.

C. S. A. R. : *Affaire du complot*, 31 ; — *Déclarations de la Conférence des Présidents de Fédérations*, 99 ; — Une lettre de Mlle Duseigneur, 121 ; — *Le complot du C.S.A.R.*, 125 ; — *Contre l'événement de l'affaire du C.S.A.R.*, une résolution du C. C., 430 ; — *Ordre du jour de la Section de Chamalières*, 434 ; — Une lettre de la Section de Rouen, 441 ; — *Affaire du C.S.A.R.* (Vœu de la Section de Levallois-Perret), 443 ; — *Affaire du C.S.A.R.*, 452, 457 ; — *Vœu du Congrès d'Avignon*, 476 ; — *Intervention auprès du Ministre de la Justice*, 522 ; — *Délibération au C.C.*, 523 ; — *Lettre du Gardé des Sceaux*, 523 ; — Voir aussi : CAMPAGNES DE LA LIGUE.

CUDENET (Gabriel), Membre du Comité Central : Lettre pour la commémoration de la mort de Roger Salengro, 14 ; — Une offensive réactionnaire contre la Ligue, 29 ; — Notice statutaire, 250 ; — La situation internationale, 594 et suiv. ; — Le bilan de la crise, 603 ; — *La Justice et la Paix*, 653 ; — La Ligue pendant la crise, 710 ; — La Ligue et le Rassemblement populaire, 724.

D

D... (Affaire) : Une lettre de la Section de Villié-Morgon, 90.

DAMALIX, Membre du Comité Central : Offre de démission de Mme Suzanne Collette-Kahn, 123.

DAMAS (Section de) : 393.

DAMPIERRE-SUR-SAON (Section de) : Activité, 62, 158, 304.

DARMENTRAIL : Notice statutaire, 263.

DÉCLARATION DES DROITS : Un exemple à imiter, 7 ; — *L'affichage de la Déclaration des Droits dans les Ecoles*, rapport de M. Maurice VOIRIN, 87 ; — *Signification et diffusion du complément à la Déclaration des Droits* (Congrès International de 1937), 208 ; — Voir aussi CAMPAGNES DE LA LIGUE.

DÉCLARATIONS : Démissions au C. C., une déclaration du Bureau, 3 ; — *Déclarations de la Conférence des Présidents de Fédérations*, 99 ; Voir aussi RÉSOLUTIONS.

DÉCRETS-LOIS : Modification du décret-loi du 30 octobre 1935, 230 ; — Le décret-loi du 2 mai, 205 ; — Le décret-loi du 14 mai, 300 ; — Les décrets-lois de juin 1938 (résolution du C.C.), 483 ; — L'application du décret-loi du 2 mai, 513 ; — *Décrets-lois, pourvoi en Conseil d'Etat*, 520 ; — Les décrets-lois, délibérations au C.C., 591.

DEGHLAGÉ (Mme Jeanne), Membre du Comité Central : Notice statutaire, 264 ; — Le bilan de la crise, lettre au C.C., 603.

DELAISI (Francis), membre du Comité Central : *Projet de résolution*, 713 ; — *Intervention de M. Caillaud*, 721.

DÉMISSIONS : Les démissions au Comité Central, une déclaration du Bureau, 3 ; — Adresses de sympathie au Comité Central, 9 ; — Démissions au Comité Central, 11 ; — Une offensive réactionnaire contre la Ligue, 24 ; — L'agression contre la Ligue (Une lettre de M. André Gide), 80 ; — Comité Central (démissions), réunion contradictoire, 91 ; — Offre de démission de Mme Suzanne Collette-Kahn, 121, 123 ; — Une lettre de M. Pioch, 389 ; — La Presse hitlérienne et la Ligue, 433 ; — Démission de M. Gueutal, 519, 591 ; — *Retrait de la démission de M. Gueutal*, 600 ; — *Démission de Mme Avril de Ste-Croix*, 720 ; — *Démission de M. Maurice Milhaud*, 720.

DÉMOCRATIE : *Défense de la Démocratie contre les injures dirigées* (Congrès International de 1937), 215 ; — *Les moyens d'assurer le libre jeu de la démocratie* ; Voir CONGRÈS NATIONAL DE 1938 ; Pour les événements de Tchécoslovaquie, voir : CRISE INTERNATIONALE (La).

DEMOIS (Loi) ; Cheminots, 524.
 DICTATURE : Voir FASCISME et HITLÉRISME.
 DIENE (Section de) : Activité, 304.
 DISCOURS : *A Genève, la défense de la Sécurité collective*, Discours de M. OSUSKY, 100 ; — Discours de M. LITVINOV, 101 ; — Discours de M. ALVAREZ DEL VAYO, 103 ; — Discours de M. PAUL-BONCOUR, 105 ; — Le discours au Reichstag et les prétentions hitlériennes, 133 ; — Discours de Emile VANDERVELDE et le Dr. Jeanne VANDERVELDE. *Retour d'Espagne*, 164 ; — *Congrès International des Ligues* : Discours de M. Maurice VIOLLETTE, 196 ; — Allocution de M. Victor BASCH, 197 ; — *Les quarante ans de la Ligue*, Allocution de M. ESTÈVE, 499 ; — Discours de M. Victor BASCH, 500 ; — Discours de M. Marius MOUTET, 503 ; — Discours de M. Léon JOUHAUX, 505 ; — Discours de M. Maurice VIOLLETTE, 507 ; AUX OBSEQUES de M. Georges Bourdon : le *Ligueur*, par M. Victor BASCH, 677 ; le *Journaliste*, par M. René SUDRE, 678 ; l'*Ecrivain*, par M. Jean VIGNAUD, 680.
 DOCUMENTATION : *Documentation sur le Rassemblement Populaire*, 639.
 DOMINOIS : Mort de M. Dominois, 720.
 DOINEAU (Roger) : Notice statutaire, 250.
 DONGES (Section de) : Activité, 609.
 DOROGNE (Fédération de la) : Affaire GONTIER, 443.
 DORGLÈS (Roland) : *Leçons actuelles*, le régime raciste, 113.
 DOUVRES-CREULLY (Section de) : Activité, 304.
 DRAYEL (Section de) : Une proposition, 391 ; — Affaire Paul Michaud, 504.
 DREYFUS (Affaire) : Les grandes interventions (La Voix de la Ligue) : l'*Affaire Dreyfus*, par Georges BOURDON, Victor BASCH, E. LISBONNE, 36.
 DROIT D'ASILE : Voir RÉFUGIÉS POLITIQUES.
 DROIT DES PEUPLES (Le) : par Suzanne COLETTE-KAHN, 643 ; — Voir aussi : CRISE INTERNATIONALE (La).
 DROITS DE L'HOMME : Voir : DÉCLARATION DES DROITS.
 DUHAMEL (Georges) : Après Munich, *la grande misère des sacrifiés*, 622.
 DUPUY : Notice statutaire, 234.
 DURAN (Jean-Noël) : Notice statutaire, 251.
 DISSEIGNEUR (Mlle) : Une lettre, 121.
 DYARD (Joseph) : Mort de M. Dyard, 720.

E

ÉCOLE (Section d') : Activité, 669.
 ÉCOLE (L') : L'activité juridique de la Ligue, V. — L'école, 374.
 ÉCOLE LAÏQUE : *La nationalisation de l'Enseignement*, par F. FONTENEAU, 4 ; — Vœu de la Section d'Antony, 9 ; — Enseignement laïque, 153 ; — Défense de la laïcité (Pressions patronales en faveur des Ecoles libres), 234 ; — Alsace-Lorraine — Guebwiller, instruction religieuse, 524 ; — Voir aussi : CAMPAGNES DE LA LIGUE.
 EDUCATION NATIONALE (Interventions) :
Censure cinématographique, 523.
Défense de la laïcité, pressions patronales en faveur des écoles libres, 234.
Enseignement laïque, violation de la neutralité scolaire, 153.
Divers : Affaire Roger Castellon, 234 ; — Mlle C..., 523 ; — Mme Verdier, 523 ; — Propagande fasciste par le film dans les écoles, 523.
 EFFECTIF : Situation de la Ligue de 1936 à 1937, statistiques, 360.
 ÉGYPTE : La Ligue hors de France, 383.
 ELBEUF (Section d') : Activité, 670.
 ELECTIONS : Renouvellement du Bureau, 332 ; — Algérie, délégations financières, 235 ; — Election du Bureau, 388, 393 ; — Election d'un vice-président, 435 ; — Elections du Comité Central, voir : COMITÉ CENTRAL ; — Contre les pressions politiques au Maroc (élections de Meknes), 522.
 ÉMISSIONS RADIOPHONIQUES de la Ligue : Voir VOIX DE LA LIGUE.
 ENFANCE : Laïcité des sociétés de protection de l'enfance, 556 ; — Voir aussi ÉCOLE et ENSEIGNEMENT.
 ENSEIGNEMENT : *La nationalisation de l'Enseignement*, par F. FONTENEAU, 4 ; — Enseignement laïque (Violation de la neutralité scolaire), 153 ; — Propagande fasciste par le film dans les écoles, 523 ; — Voir aussi ÉCOLE et ÉCOLE LAÏQUE.
 ERRATA : Erratum au compte rendu de la séance du

14 octobre et du 21 novembre du Comité Central, 56 ; — *Addendum* au compte rendu de la séance du 21 novembre du Comité Central, 56 ; — Une omission, 57 ; — *Erratum* au rapport de M. Cardon, 461 ; — *Erratum* à l'article de M. Victor BASCH : Les premières Sections, Rennes, 528 ; Erratum à l'Annuaire officiel, 608 ; — Erratum aux articles : *Les sudes et le droit des peuples et Tchecoslovaquie*, 639 ; — Erratum à la séance du Comité Central du 22 septembre, 639.
 ESMONN (Edmond), Membre du Comité Central : Personnel de la Ligue, 23 ; — Offre de démission de Mme S. Collette-Kahn, 123 ; — Notice statutaire, 265.
 ESPAGNE (Guerre d') : Le rapatriement des réfugiés espagnols, 10 ; — Affaires d'Espagne, 31 ; — *En Espagne*, par J. ALTMAIER, 47 ; — *Le discours au Reichstag*, 141 ; — Hébergement des réfugiés espagnols, 153 ; — *Retour d'Espagne*, par Emile VANDERVELDE et le Dr. Jeanne VANDERVELDE, 164 ; — Pour l'Espagne républicaine, 282 ; — *Contre les massacres*, 330 ; — *Contre les massacres des femmes et des enfants d'Espagne*, 339 ; — L'Activité juridique de la Ligue ; XII. — Les affaires d'Espagne, 381 ; — Un appel de la Ligue, 453 ; — Vœu du Congrès d'Avignon, 476 ; — Amicale des Volontaires de l'Espagne républicaine, Congrès, 519 ; — Pour les réfugiés espagnols de la Mayenne, 522 ; — José-Maria Moragas Galissa, 557 ; — Voir aussi : AIDE AU PEUPLE ESPAGNOL, CAMPAGNES DE LA LIGUE, LIGUE INTERNATIONALE et P.O.U.M.
 ESSEYLS (Section d') : Activité, 670.
 ESTÈVE : *Les quarante ans de la Ligue*, allocution, 499.
 ETHIOPIE : Vœu de la Fédération de Meurthe-et-Moselle, 16 ; — *Les conséquences de l'annexion éthiopienne*, par Léon CAHEN, Raymond ROZZI et Emile FOLNATS, 119 ; — Vœux des Sections de Laval-Perret et d'Orléans, 444.
 ÉTIENNE (Georges), Trésorier général de la Ligue : Personnel de la Ligue, 23 ; — Notice statutaire, 251 ; — *Rapport financier*, 332 ; — *Rapport financier*, délibération au C.C., 454 ; — La Ligue et le Rassemblement populaire, 723.
 ÉTRANGER : Voir : ACTION DE LA LIGUE A L'ÉTRANGER, LIGUE INTERNATIONALE, ainsi qu'au nom du pays intéressé.
 ÉTRANGERS : La police et les étrangers, 295 ; — L'activité juridique de la Ligue, XI. Les étrangers, 379 ; — Étrangers, décret du 2 mai 1938, 447 ; — Une circulaire du Secours populaire, 447 ; — La question des étrangers, une résolution de la Fédération de la Seine, 452 ; — Le Statut des étrangers, 458 ; — Voir aussi : DÉCRETS-LOIS et RÉFUGIÉS POLITIQUES.
 EURE (Fédération de l') : Activité 669.
 EVIAN : La conférence d'Evian sur la répartition des réfugiés, 458, 591.
 ÈVREUX (Section d') : Activité, 190.

F

FACTUM : Un factum contre la Ligue, 442.
 FASCISME : Rassemblement contre le fascisme provocateur, un appel de la Ligue, 35 ; — La question Roumaine, 68 ; — Noël des victimes du fascisme, 90 ; — Lectures actuelles, 110 ; — Le Congrès International des Ligues, 196 ; — *Résistance aux pressions qui contrarient la volonté du suffrage universel* : 1° Fascisme international, projet de résolution du Comité Central, 307 ; rapport présenté par M. S. GRUMBACH, 313 ; — *Contre le fascisme international* (résolution du Congrès d'Avignon), 498 ; — Contre la barbarie fasciste (vœu du Congrès), 475 ; — Propagande fasciste par le film dans les écoles, 523 ; — Neutralité de l'armée, 556 ; — Contre la menace fasciste, 719 ; Voir aussi : CAMPAGNES DE LA LIGUE, CRISE INTERNATIONALE, C.S.A.R. et HITLÉRISME.
 FASCISTES (Agressions) : Affaire B..., 8.
 FAYARD (Affaire) : 514.
 FAYRE (Mare), membre du Comité Central : Notice statutaire, 265 ; — La Ligue pendant la crise, lettre, 710.
 FAYARD (Affaire) : 667.
 FAYENCE (Section de) : Activité, 304.
 FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES LIGUES : Voir LIGUE INTERNATIONALE et CONGRÈS INTERNATIONAL.
 FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES LIGUES CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME : Lettre au Congrès International de 1937, 220.
 FÉDÉRATIONS : Conférence des Présidents, 90 ; — Commission des conflits dans les Fédérations, 91 ; — Déclarations de la Conférence des Présidents de Fédérations, 99 ; — Réunion interfédérale du Nord, 123 ; — Ordre du jour de la Conférence des Présidents de Fédérations, 152, 394 ; — Le rôle des Fédérations, 520.

FEMME : Pour la protection de la femme, par le Dr SICARD DE PAUZOLES, 417.

FERR-EN-TARDONIS (Section de La) : Un vœu pour la Paix, 9.

FLANDIN (Pierre-Etienne) : Centre d'action contre la guerre (affiche), 600 ; — Notre affiche, 697.

FLECHÉ (Affaire de La) : Déplacement du Préfet, 392 ; — Voir aussi : CAMPAGNES DE LA LIGUE.

FLERS (Section de) : La location des presbytères, un vœu, 18, 20.

FLOCH (Affaire) : 376.

FOLINAIS (Emile) : Lectures actuelles, les conséquences de l'aventure éthiopienne, 119.

FONCTIONNAIRES : La Caisse intercoloniale des retraités et la situation des fonctionnaires méfis, 18 ; — Amnistie des fonctionnaires, 93 ; — L'activité juridique de la Ligue, IV. Les fonctionnaires, 370 ; — Enquête sur les candidats, 447.

FONTAINE : Notice statutaire, 266.

FONTAINE (Henri) : Nécrologie, 528.

FONTEY-LE-COMTE (Section de) : Activité, 304.

FONTEY-SOUS-BOIS (Section de) : Activité, 670.

FONTEY (F.) : La Nationalisation de l'Enseignement, 4.

FORGES-LES-EAUX (Section de) : Ordre du jour sur l'affaire du C. S. A. R., 123.

FREI (Bruno) : Autriche 1938, 275.

FRONT POPULAIRE : Résolution du Comité de Front Populaire de Marrakech, 15 ; — Projet de Congrès, 393 ; — Voir aussi RASSEMBLEMENT POPULAIRE.

G

G... (Affaire) : Guerre, 8.

GABARRET (Section de) : Un ordre du jour, 456.

GALLARDON (Section de) : Activité, 670.

GAMARD, membre honoraire du Comité Central : La location des presbytères, 20 ; — Une offensive réactionnaire contre la Ligue, 30.

GARD (Fédération du) : Vœu sur l'affaire Platon, 16.

GAUGIER (Affaire) : 188, 667.

GAUQUÉ (Affaire) : 373.

GELBART (Affaire David) : 515.

GENÈVE : Voir : S. D. N.

GEORGES ETIENNE : Voir : ETIENNE (Georges).

GEORGES-ETIENNE (René) : La voix de la Ligue ; *L'affaire Malvy*, 84 ; — Rapport sur la Signification et la Diffusion du complément à la Déclaration des Droits au Congrès International de 1937, 208.

GEORGIE : Voir : LIGUE INTERNATIONALE.

GERIN (René), membre du Comité Central : Lettre sur le rapatriement des réfugiés espagnols, 10 ; — Démissions de sept membres du Comité Central, 11 ; — Situation internationale, 395 ; — Congrès 1938, 449 ; — Le bilan de la crise, 607 ; — Projet de résolution de M. Delaisi, 718.

GEROME (Pierre) : Lectures actuelles ; Répercussions internationales, Politique extérieure du Troisième Reich, 116 ; — Précisions sur le Contrôle des Changes, 131.

GIE (André) : L'agression contre la Ligue, 89.

GIRAUD (Octave) : Nécrologie, 335.

GLASER : Intervention au Congrès International de 1937, 213.

GOLDMAN (Affaire Wolf) : 515.

GOMBAULT (Georges), membre du Comité Central : Le rapatriement des réfugiés espagnols, 11 ; — Démission de sept membres du C.C., 12 ; — Pour une politique financière réaliste, 20 ; — Une offensive réactionnaire contre la Ligue, 28 ; — La Ligue et le rassemblement populaire, 50 ; — Congrès 1938, 446, 450 ; — Rassemblement populaire, 452 ; — Modification à l'art. 6 des statuts, 454 ; — Rapport financier, 455 ; — Contre l'antisémitisme, 457 ; — Contre la clôture de la session parlementaire, 457 ; — La situation internationale, 594 et suiv. ; — *La Liberté*, 657 ; — La mort de Georges Bourdon, *l'Homme*, 681 ; — Réponse à M. Henri Pichot, 708 ; — Projet de résolution de M. Delaisi, 719 ; — Contre la menace fasciste, 719 ; — La Ligue et le Rassemblement populaire, 722.

GOMEZ (Affaire) : 8, 375.

GONTIER (Affaire) : 443.

GORI (Affaire Alfredo) : 515.

GOUGENHEM (André), membre honoraire du Comité Central : La situation internationale, 594.

GRANDS INTERVENTIONS (Les) : (La voix de la Ligue), I : — *L'affaire Dreyfus*, par Georges Bourdon, Victor Basch, E. LEBRONNE, 36 ; II : — *Les victimes des Conseils de guerre*, par Henri GUERNU, 44 ; III : — *L'affaire Malvy*, par René GEORGES-ETIENNE, 84.

GRASSE (Section de) : Ordre du jour sur l'affaire du C. S. A. R., 122 ; — Propagande fasciste par le film dans les écoles, 523 ; — Activité, 158.

GRÈCE : La Ligue hors de France, 383.

GRENOBLE (Section de) : Activité, 158.

GRÈVE : Avant la grève générale, 683 ; — Après la grève générale, 707.

GROSLAY (Section de) : Ordre du jour sur l'affaire du C. S. A. R., 122.

GRUMBACH (Salomon), membre du Comité Central : Affaire Tardieu-La Roque, 13 ; — Affaire Reiss, 14 ; — Rapports de la Ligue avec le R. U. P., 14 ; — Commémoration de la mort de Roger Salengro, 14 ; — La situation politique et sociale du Maroc, 15 ; — Affaire Platon, 16 ; — Pour une politique financière réaliste, 20 ; — Application de l'article 32 des statuts généraux, 22 ; — Une offensive réactionnaire contre la Ligue, 28 ; — Affaire du Complot, 31 ; — La Ligue et le Rassemblement populaire, 50 ; — Offre de démission de Mme Collette-Kahn, 123 ; — Notice statutaire, 252 ; — Pour le Congrès d'Avignon, rapport sur le *fascisme international*, 313 ; — Congrès 1938, 449 ; — La Conférence d'Evian, 591 ; — Les décrets-lois, 591 ; — L'affaire du C. S. A. R., 593 ; — La situation internationale, 597 ; — Projet de résolution de M. Delaisi, 716.

GUEBELLER : Instruction religieuse, 524.

GUELMA (Section de) : Assemblée générale, 443.

GUERCHE (Section de la) : Ordre du jour sur l'affaire du C. S. A. R., 122 ; — Activité, 670.

GUERNUT (Henri), vice-président de la Ligue : le rapatriement des réfugiés espagnols, 11 ; — Pour une politique financière réaliste, 20 ; — Rapports de la Ligue avec le R. I. G. M., 21 ; — Application de l'article 32 des statuts généraux, 22 ; — Une offensive réactionnaire contre la Ligue, 30 ; — *Les victimes des Conseils de guerre* (La voix de la Ligue), 44 ; — La Ligue et le Rassemblement populaire, 50 ; — Discours sur la question roumaine, 68 ; — Offre de démission de Mme Suzanne Collette-Kahn, 124 ; — Une lettre au sujet du procès de Moscou, 126 ; — Rapport sur la *Défense de la Démocratie contre les ingérences étrangères* au Congrès International de 1937, 215 ; — Elu vice-président de la Ligue, 232, 435 ; — Duel Bernstein-Bourdel, 432 ; — Modification à l'art. 6 des statuts, 457 ; — Rapport financier, 455 ; — Contre l'antisémitisme, 457 ; — Contre la clôture de la session parlementaire, 457 ; — Conférence d'Evian, 458 ; — Le statut des étrangers, 458 ; — Les décrets-lois, 591 ; — L'affaire du C. S. A. R., 593 ; — Le bilan de la Crise, 608 ; — *Pro domo*, réponse à une interpellation, un soir, au Comité Central, 663 ; — La Ligue et le Rassemblement populaire, 723.

GUERRE D'ESPAGNE, voir : ESPAGNE.

GUERRE DE CHINE, voir : CHINE.

GUERRE (Ministère de la) : Indemnités aux victimes de poursuites abusives, 8.

GUERRE (Interventions) :
Neutralité de l'armée, 556.
Réfugiés espagnols, hébergement, 153.

GUEVIAL, membre du Comité Central : Une lettre au Président, 389 ; — Situation internationale, 395, 433 ; — Lettre de démission, 519 ; — Démission, 591 ; — La situation internationale, lettre, 595 ; — Retrait de la démission, 600 ; — Le bilan de la Crise, lettre au C. C., 604 ; — Projet de résolution de M. Delaisi, 718 ; — La Ligue et le Rassemblement populaire, 724.

GVARIBALDZÉ : Rapport de la Ligue Géorgienne au Congrès international de 1937, 207.

H

HADAMARD (J.), membre du Comité Central : Une offensive réactionnaire contre la Ligue, 28 ; — La question roumaine et la situation internationale, 232 ; — Contre la clôture de la session parlementaire, 457 ; Conférence d'Evian, 458 ; — Le bilan de la crise, 607 ; — La Ligue pendant la crise, 712.

HAIIPHONG (Section de) : La Caisse intercoloniale des retraités et la situation des fonctionnaires méfis, 18.

HAITI : Port-au-Prince, agression contre un Français, 382.

HANOI (Section de) : Une lettre, 396.

HAUSER (Henri) : *Les premières Sections, Clermont-Ferrand*, 411.

HAUTE-GARONNE (Fédération de la) : Congrès, 152 ; — Activité, 369.

HAUTE-LOIRE (Fédération de la) : Secours populaire, une lettre de M. Thiolas, 455.

HAUTES-PYRÉNÉES (Comité départemental du Rassemblement populaire des) : Motion, 662.

HAUTE-SAONE (Fédération de la) : Activité, 304, 669.

HAUTE-SAONE (Fédération de la) : Activité, 702.

HAY-LES-ROSES (Section de l') : Activité, 670.

HENIN-LIÉVARD (Section de) : Activité, 304.

HENRIQUEZ (Affaire Sylvain) : 556.

HÉRALD (Fédération de l') : Vœu sur l'affaire Platon, 16.

HEROLD (A.-Ferdinand), vice-président de la Ligue : La location des presbytères, 20 ; — *L'Action politique*,

- 480 ; — Congrès 1938, 450 ; — Montluçon, Conflit entre la Section et la Fédération, 456 ; — La Ligue et le Rassemblement populaire, 723.
- HERRIGNER (Affaire) : 667.
- HERSANT (Maurice), membre du Comité Central : Le procès de Moscou, 126 ; — Contre la clôture de la session parlementaire, 457 ; — Lettre sur les décrets-lois, 520.
- HERY : Conflit de Bressuire, 474.
- HISTOIRE DE LA LIGUE : Une proposition de la Section de Toulouse, 152.
- HISTORIQUE : *Histoire de la crise internationale*, 565.
- HILÉRISME : Lectures actuelles, *Le Fascisme, le Racisme et les relations internationales*, 110 ; — *Le discours au Reichstag et les prétentions hitlériennes*, 135 ; — *Prosperité hitlérienne ?* par Mme Suzanne COLLETTE-KAHN, 176 ; — Le Congrès International des Ligues, 136 ; — *Autriche 1938*, par Bruno FREI, 275 ; — La propagande hitlérienne en Alsace, 410 ; — Voir aussi : ALLEMAGNE, CRISE INTERNATIONALE et RACISME.
- HONGRIE : *Le martyre tchécoslovaque*, par TESTIS, 626 ; — Voir aussi : LIGUE INTERNATIONALE.
- HONORARIAT : Nomination de M. Gaston Veil, 475.

I

- INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE : Vœu des Sections de Rouen et d'Aix-en-Provence, 443.
- INDOCHINE : Situations des fonctionnaires métis, 18 ; — Application des lois sociales en Indochine, 186 ; — Exploitation des indigènes (Intervention), 522.
- INDRE-ET-LOIRE (Fédération d') : Une omission, 57 ; — Commission des conflits dans les Fédérations, 11 ; — Conflit entre la Fédération et la Section de Bléré, 455 ; — Résolution du Congrès d'Avignon sur le conflit, 474.
- INTÉRIEUR (Interventions) :
- Algérie*, délégations financières (élections), 235.
 - Complaisances policières*, Affaire B..., 8.
 - Laïcité*, Défense de la laïcité, loi du 9 décembre 1905, 235.
 - Liberté de réunion*, Section de Quiberon, Interdiction d'une manifestation du Rassemblement populaire, 153.
 - Refugiés politiques*, l'application du décret-loi du 2 mai 313 ; — Affaire Fattori, 514 ; — Affaire Mercandino, 514 ; — Affaire Storari, 514 ; — Les réfugiés autrichiens de Thionville, 514 ; — Affaire Polezina, 514 ; — Affaire Cesarec, 515 ; — Diverses interventions, 515 ; — Pour les réfugiés espagnols de la Mayenne, 522.
 - Divers*, Nice, interdiction des jeux de hasard sur la voie publique, 58.
- INTERVENTIONS : *Les premières interventions juridiques*, par JEAN APPLETON, 415.
- INTERVENTIONS (Nos) : 57, 92, 152, 186, 234, 521, 556 ; — Voir aussi : ACTIVITÉ JURIDIQUE DE LA LIGUE, RAPPORT MORAL, ainsi qu'au NOM du Ministère intéressé.
- ISIGNY-SUR-MER (Section d') : Assistance judiciaire, 154 ; — Activité, 304.
- ISSOIRE (Section d') : Activité, 190.
- ISSY-LES-MOULINEAUX (Section d') : Un ordre du jour, 456.
- ITALIE : Lectures actuelles, *Le Fascisme*, par Silvio TRENTIN, 110 ; — *Le discours au Reichstag*, Relations avec l'Italie, 141 ; — Italie et Japon, 145 ; — Voir aussi LIGUE INTERNATIONALE.

J

- J... (Affaire) : 393.
- JAPON : *Le discours au Reichstag et les prétentions hitlériennes*, Italie et Japon, 145 ; — Aggression japonaise, voir CAMPAGNES DE LA LIGUE.
- JEUX DE HASARD : Nice, interdiction des jeux de hasard sur la voie publique, 58.
- JOBARD (Fernand) : Notice statutaire, 266.
- JOINT (Th.), membre du Comité Central : Le rapatriement des réfugiés espagnols, 10 ; — Démission de sept membres du C. C., 12 ; — La location des presbytères, 18 ; — L'application de l'article 32 des statuts généraux, 22 ; — Une offensive réactionnaire contre la Ligue, 30 ; — Congrès 1938, 449 ; — Lettre au C. C. sur la situation internationale, 597 ; — La Ligue et le Rassemblement populaire, 724.
- JOLY : Proposition de M. Joly pour des réformes en politique extérieure et intérieure, 521.
- JOSEPH (Robert) : Notice statutaire, 252.
- JOTHAUX (Léon), membre du Comité Central : Notice statutaire, 253 ; — *Les quarante ans de la Ligue*, discours, 505.

JUSTICE (Interventions) :

- Assistance judiciaire*, 154.
- Conflits du travail*, nomination des Procureurs généraux comme arbitre dans les conflits du travail, 58, 524.
- Fascisme* : Affaire du C.S.A.R., 522, 539 ; — Après l'assassinat de Miceli, 523.
- Lenteurs judiciaires* : Contre la lenteur des expertises judiciaires, 57 ; — Affaire Teysseier, 235 ; — Affaire Bahri Guiga ben Hamouda, 524 ; — Contre les lenteurs de l'affaire Weidmann, 556.
- Grâces* : Affaire Sylvain Henriquez, 556.
- Mesures de clémence* : Affaire G..., 58.
- Protection de l'enfance* : Laïcité des sociétés de protection de l'enfance, 556.
- Revisions* : Affaire Paul Ménard, 235, 521.
- JUSTICE (La) : La magistrature et les auxiliaires de la justice, 307 ; — La justice civile, 368 ; — La justice pénale, 369.

K

- KAHN (Emile), Secrétaire général de la Ligue : Affaire Tardieu-La Roque, 13 ; — Affaire Reiss, 14 ; — Commémoration de la mort de Roger Salengro, 14 ; — La situation politique et sociale du Maroc, 15 ; — Affaire Platon, 16 ; — La réforme judiciaire, 17 ; — La protection du travail, 17 ; — Le congrès de la Fédération internationale, 19 ; — Pour une politique financière réaliste, 20 ; — Rapports de la Ligue avec le R.I.G.M., 21 ; — Application de l'article 32 des statuts généraux, 22 ; — Personnel de la Ligue, 23 ; — Compte rendu du Congrès, 23 ; — Une offensive réactionnaire contre la Ligue, 24 ; — Affaire Tardieu-La Roque, 31 ; — La Ligue et le Rassemblement populaire, 50 ; — Offre de démission de Mme S. Collette-Kahn, 124 ; — Le complot du C.S.A.R., 125 ; — Le procès de Moscou, 126 ; — Affaire Reiss, 127 ; — Remerciements, 127 ; — Interventions au Congrès International, 212 et suiv. ; — Affaire Barmine, 232 ; La question roumaine et la situation internationale, 232 ; — Libération de Madeleine Mancini, 234 ; — Notice statutaire, 233 ; *Rapport moral*, 345 ; — Lettre à M. Guenier, 390 ; — Propagande (conférence du Secrétaire général), 392 ; — Situation internationale, 395 ; *4 trangers 40 ans*, 422 ; — Congrès 1938, 438, 444 ; — La situation internationale, 445 ; — Congrès 1938, 446, 449 ; Lettre de M. Caillaud, 453 ; — Modification à l'art. 6 des statuts, 454 ; — Rapport financier, 455 ; — Rapport moral au C. C., 455 ; — La situation en Tunisie, 456 ; — Contre la clôture de la session parlementaire, 457 ; — Congrès 1938, 457 ; — Conférence d'Evian, 458 ; — Le statut des étrangers, 458 ; — *Les quarante ans de la Ligue*, excuses, 502 ; — Sous-officiers républicains, 591 ; — Les décrets-lois, 592 ; — L'affaire du C.S.A.R., 593 ; — Le bilan de la crise, 603 ; — *Comment on trompe l'opinion* (légendes, sophismes, faux démentis), 681 ; — La Ligue pendant la crise, 710 ; — Projet de résolution de M. Delaisi, 717 ; — Intervention de M. Caillaud, 721 ; La Ligue et le Rassemblement populaire, 723.
- KAYSER (Jacques), membre du Comité Central : Une offensive réactionnaire contre la Ligue, 31 ; — La situation internationale, 432 ; — Congrès 1938, lettre au C. C., 451.
- KEFFER : Interventions au Congrès International de 1937, 213.
- KOHLER (Fernand) : Notice statutaire, 254.
- KOLODZA (Affaire Gitel) : 515.

L

- LABASTIDE-ROUATROUX (Section de) : Activité, 62.
- LACOSTE (Robert), membre du Comité Central : Notice statutaire, 254 ; — Pour le Congrès d'Avignon, rapport sur les *puissances d'argent*, 315 ; — délibération au C.C., 449.
- LAÏCITÉ : *La nationalisation de l'Enseignement*, par F. FONTENEAU, 4 ; — Maitrise du clergé sur les secrétariats de mairie, 8 ; — Visa des passeports à la légation de France au Luxembourg, 9 ; — Délense de la laïcité, 234 ; — Défense de la laïcité, violation de la loi du 9 décembre 1905, 235 ; — L'activité juridique de la Ligue, 306 ; — Vœu du Congrès d'Avignon, 476 ; — Laïcité des sociétés de protection de l'enfance, 556 ; — voir aussi ECOLE LAÏQUE.
- LALANDE (Section de) : Activité, 670.
- LANGEVIN (Paul), vice-président de la Ligue : La situation internationale, 596 ; — Projet de résolution de M. Delaisi, 717 ; — La Ligue et le Rassemblement populaire, 723.
- LANGRES (Section de) : Activité, 708.
- LASAYE (Affaire) : 375.
- LAVAL (Section de) : Activité, 670.
- LEBLANC (Maurice) : Notice statutaire, 255.

- LECTURES ACTUELLES** : *Le fascisme, le racisme et les relations internationales*, par Silvio TRENTIN, Roland DORGELES, Edmond VERMEL, Pierre GÉROME, Léon CAHEN, Raymond RONZE, Emile FOLLINAIS, 110 ; — Voir aussi : LIVRES et MEMENTOS BIBLIOGRAPHIQUES.
- LE GUEVEL** (Eugène) : Notice statutaire, 255.
- LENETOUR** (Affaire) : 156.
- LESEURRE** (André) : Notice statutaire, 256.
- LETTRÉS** : Voir CORRESPONDANCE.
- LEVALLOIS-PERRET** (Section de) : Un vœu pour la paix, 9 ; — Vœu sur l'affaire du C.S.A.R., 443 ; Vœu sur l'Ethiopie, 444 ; — Usines nationalisées, enquête sur le personnel, 520 ; — Affaire Blavoet, 520 ; — Un ordre du jour, 521 ; — Activité, 526, 670, 703.
- LEWY** (Claude) : Notice statutaire, 267.
- LIBERTÉ DE LA PRESSE** : Voir PRESSE.
- LIBERTÉ DE RÉUNION** : Pour la liberté de réunion, 134 ; — Interdiction d'une manifestation du Rassemblement populaire (Quiberon), 153 ; — La liberté de réunion, 306 ; — L'interdiction de la manifestation d'Orange, 633.
- LIBERTÉS** : Les libertés publiques et privées, 365 ; — Les décrets-lois de juin 1938, 443.
- LIBOURNE** (Section de) : Neutralité de l'armée, 556.
- LIGNY-EN-BRIONAIS** (Section de) : Ordre du jour sur l'affaire du C.S.A.R., 122.
- LIGUE FRANÇAISE DES DROITS DE L'HOMME** : Action de la Ligue (proposition de M. J...), 10 ; — Rapport de la Ligue avec le R.U.P., 14 ; — *La vie intérieure de la Ligue* : Rapport de la Ligue avec le R.I.G.M., 21 ; Application de l'article 32 des statuts généraux, 22 ; Personnel de la Ligue, application des lois sociales, 23 ; Compte rendu du Congrès, 23 ; — Une offensive réactionnaire contre la Ligue, 24 ; — La Ligue et le Rassemblement populaire, 50 ; — L'agression contre la Ligue, 59 ; — Déclarations de la Conférence des Présidents de Fédérations, 49 ; — Conférence des Présidents de Fédérations (ordre du jour), 152 ; — Le Congrès International des Ligues, 195 ; — Renouveau du Comité Central, *notices statutaires*, 243 ; — Pour le Congrès d'Avignon : *Les moyens d'assurer le libre jeu de la démocratie*, projet de résolution du Comité Central, 307 ; Rapports présentés par MM. S. GRUMBACH, Robert LACOSTE, J. BRENIER, Georges BORIS et Albert BAYER, 313 ; *La répartition rationnelle des membres non-résidents du Comité Central*, rapport présenté par M. Julien CARBON, 342 ; *Rapport moral*, par Emile KAHN, 345 ; *Rapport financier*, par Georges ETIENNE, 352 ; Rapport de la Commission de contrôle, 358 ; — *La situation de la Ligue* (statistiques), 360 ; — *L'activité juridique de la Ligue en 1937-1938*, 362 ; — Propagande (vente de timbres de la Ligue), 362 ; — Conférence des Présidents, 304 ; — QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA LIGUE : *Au premier Comité Central*, par Georges BOURDON, 403 ; *Les premières Sections* : Rennes, par Victor BASCH, 408 ; Montpellier, par C. BOUGLÉ, 410 ; Clermont-Ferrand, par Henri HAUSER, 411 ; Lyon, par Marius MOUTET, 413 ; *Les premières interventions juridiques*, par Jean APPELTON, 415 ; *Pour la protection de la femme*, par le Dr SICARD de PLAULOZES, 417 ; *L'action politique*, par A.-Ferdinand HEROLD, 420 ; *A travers 40 ans*, par Emile KAHN, 422 ; — La presse hitlérienne et la Ligue, 433 ; — Un factum contre la Ligue, 442 ; — Congrès 1938, modification à l'article 6 des statuts, 444, 453 ; — Rapport financier, 454 ; — *Réponse à quelques questions sur le procès de Moscou*, 459 ; — *Les résolutions du Congrès*, 467 ; — Au théâtre (rédigé d'Orange), LES QUARANTE ANS DE LA LIGUE : Allocution de M. ESTÈVE, 490 ; Discours de M. Victor BASCH, 500 ; Excuses, 502 ; Discours de M. Marius MOUTET, 503 ; Discours de M. Léon JOCHAUX, 505 ; Discours de M. Maurice VIOLETTE, 507 ; — Quarantième anniversaire de la Ligue, lettre du secrétaire de la Fédération de Seine-et-Marne, 519 ; — Le rôle des Fédérations, 520 ; — Méthode de travail à la Ligue (Projet de la Section de Miribel), 521 ; — ANNUAIRE OFFICIEL de la Ligue des Droits de l'Homme, 533 ; — *Le Comité Central pendant la crise*, 591 ; — *La Ligue devant la crise internationale*, par Victor BASCH, 612 ; — *La Ligue et la révision des traités*, 630 ; — *La Ligue et le procès du P.O.U.M.*, 634 ; — *Munich et nos principes*, par Suzanne COLLETTE-KAHN, Georges SCELLE, Albert BAYET, Gabriel CUDENET et Georges GOMBAULT, 643 ; — Questions et réponses : *Les résolutions du Comité Central pendant la crise*, 696 ; *Notre affiche*, 697 ; *Le rapport Ruciman*, 698 ; — La Ligue et le Rassemblement populaire, 722 ; — Voir aussi : ANNIVERSAIRE (quarantième), BUREAU DU COMITÉ CENTRAL, CAHIERS, CAMPAGNES DE LA LIGUE, COMITÉ CENTRAL, COMMUNIQUÉS, CONGRÈS NATIONAL, CORRESPONDANCE, FÉDÉRATIONS, INTERVENTIONS, NÉCROLOGIE, ORDRES DU JOUR, PROPAGANDE, RÉOLUTIONS DE LA LIGUE, SECTIONS et VOIX DE LA LIGUE.
- LIGUE INTERNATIONALE** : Le Congrès de la Fédération internationale, 19 ; Compte rendu du Congrès, 195 ; — Voir aussi : CONGRÈS INTERNATIONAL.

- Ligue allemande** : Rapport présenté au Congrès International, 188 ; — Service juridique et social pour les réfugiés allemands, 594.
- Ligue espagnole** : Rapport présenté au Congrès International, 199.
- Ligue géorgienne** : Rapport présenté au Congrès International, 207.
- Ligue hongroise** : Rapport présenté au Congrès International, 200.
- Ligue italienne** : Rapport présenté au Congrès International, 201 ; — Lettre sur le statut des étrangers, 438.
- Ligue polonaise** : Rapport présenté au Congrès International, 201.
- Ligue russe** : Rapport présenté au Congrès International, 202.
- Ligue suisse** : Rapport présenté au Congrès International, 203.
- Ligue tchécoslovaque** : Brochure du professeur Patzac, 9 ; — Rapport présenté au Congrès International, 206 ; — Une lettre de la Section de Brno, 440 ; — Une adresse à la Ligue française, 531.
- LIGUE INTERNATIONALE DES MÈRES ET DES ÉDUCATRICES POUR LA PAIX** : Une pétition, 452, 519.
- LIGUES FACTIEUSES** : Dissolution des ligues factieuses, 188, 638, 701.
- LILLE** (Section de) : Activité, 726.
- LIOMOGES** (Section de) : Activité, 304.
- LISBOANE** (Emile), membre du Comité Central : Souhaits de bienvenue de M. Victor Basch, 19 ; — L'affaire Dreyfus (La Voix de la Ligue), 41 ; — Congrès 1938, 450 ; — Motion de sympathie, 720.
- LISON Y LORENZO** (Aurelio) : Remerciements, 388.
- LITVINOV** : Discours à Genève sur la défense de la sécurité collective, 101 ; — Affaire Bogitch, lettre de la Ligue à M. Litvinov, 594.
- LIVRES** : *Le fascisme, le racisme et les relations internationales*, par Silvio TRENTIN, Roland DORGELES, Edmond VERMEL, Pierre GÉROME, Léon CAHEN, Raymond RONZE, Emile FOLLINAIS, 110 ; — Deux livres à lire : Charles SEIGNOBOS, *Essai d'une histoire comparée des peuples de l'Europe*, 477 ; — Albert BAYET, *Histoire de France*, 480 ; — Voir aussi : LIVRES RECUS et MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE.
- LIVRES RECUS** : 95, 191, 559, 639, 671, 703.
- LOIS SOCIALES** : Personnel de la Ligue, application des lois sociales, 23 ; — L'activité juridique de la Ligue, 364 ; — Modification à la loi de quarante heures, 553.
- LOTÉRIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES** : Vœu de la Section d'Amiens et de la Fédération de la Seine, 20.
- LOUVIERS** (Section de) : Ordre du jour sur l'affaire du C.S.A.R., 122 ; — Activité, 304.
- LUC** (Section de) : Le : Activité, 190.
- LUCS-EN-DIONS** (Section de) : Activité, 670.
- LUMBRERAS**, secrétaire général de la Ligue espagnole : Rapport de la Ligue espagnole au Congrès International de 1937, 199 ; — Intervention au Congrès International, 213.
- LYON** (Section de) : *Les premières Sections, Lyon*, par Marius MOUTET, 473.
- LYON-5^e** (Section de) : Activité, 670.

M

- MAISSONS-ALFORT** (Section de) : Adresse de sympathie au C. C., 9 ; — Activité, 190, 526, 670.
- MAJUNGA** : Section dissidente, 10.
- MALAVILLE** (Section de) : Activité, 726.
- MALO-LES-BAINS** (Section de) : Ordre du jour sur l'affaire du C. S. A. R., 122.
- MALVY** (Affaire) : La Voix de la Ligue : *L'affaire Malvy*, par René GEORGES-ETIENNE, 84.
- MANCINI** (Affaire) : Madeleine Mancini graciée, 67, 234.
- MANDATS-VOTE** : 62, 156, 188, 496, 667, 701.
- MARCK** (Profes. S.) : Rapport de la Ligue Allemande au Congrès International de 1937.
- MARESTAN** (Jean) : Remerciements, 559.
- MAHINKO** (Affaire Michael) : Contre les persécutions politiques à l'étranger, 92.
- MARLY** (Affaire) : 203.
- MARLY** (Section de) : Activité, 190.
- MAROC** : La situation au Maroc, 89 ; — Résolution du Comité de Front populaire de Marrakech, 15 ; — Recouvrement des amendes fiscales, 152 ; — Casablanca, remerciements, 388 ; — Contre les pressions politiques au Maroc, 522.
- MAROC** (Fédération du) : Vœu sur la situation politique et sociale au Maroc, 14 ; — Trois propositions, 392 ; — Une motion, 442.
- MAROLLES** (Section de) : Un ordre du jour, 302.
- MARRAKECH** : Résolution du Comité de Front populaire de Marrakech, 15.

MARSELLAN (Alcée) : Notice statutaire, 267.
 MARSELLE (Section de) : Comité Central (démissions), réunion contradictoire, 91 ; — Activité, 62.
 MARSELLE-EN-BEAUVAIS (Section de) : Activité, 670.
 MARTI (Affaire) : 396.
 MARTIN (Affaire) : 373.
 MARTIN, membre honoraire du Comité Central : Bléré, conflit entre la Section et la Fédération, 455 ; — Le bilan de la crise, lettre au C.C., 604.
 MARTYRE : *Le martyre tchécoslovaque*, par TESTIS, 626.
 MATHA (Section de) : Activité, 670.
 MATHIEU (Victor), membre du Comité Central : Personnel de la Ligue, 23 ; — Une offensive réactionnaire contre la Ligue, 28 ; — Offre de démission de Mme Suzanne Collette-Kahn, 123.
 MAUZÉ (Section de) : Activité, 190.
 MAYENNE : Pour les réfugiés espagnols de la Mayenne, 522.
 MAYENNE (Section de) : Un vœu contre la préparation militaire obligatoire, 9 ; — Activité, 62, 526.
 MAZUEL : Lettre sur la crise internationale, 635.
 MEAUX (Section de) : Congrès 1938, 457.
 MEETING : Meeting Thaelmann, 433.
 MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE : 63, 95, 127, 191, 335, 398, 527, 559, 639, 671, 703.
 MEKNES : Contre les pressions politiques au Maroc, 522.
 MÉNARD (Affaire Paul) : La libération de Paul Ménard, 214 ; révisions, 235 ; — Deux lettres, 441 ; — Intervention auprès du Garde des Sceaux, 521.
 MENTON-GARAVAN (Section de) : Activité, 526.
 MERCANTINO (Affaire) : 514.
 MÉRIGNES (Section de) : Activité, 670.
 MERTHELE-ROF (Section de) : Ordre du jour sur l'affaire du C. S. A. R., 122 ; — Activité, 190.
 METAUDI (Affaire de) : Requête du Secours populaire, 396.
 MEIZ (Section de) : Activité, 726.
 MEUDON (Section de) : Vœu sur la carte de l'allocation du combattant, 18.
 MEURTHE-ET-MOSELLE (Comité départemental du Rassemblement populaire de) : Motion, 662.
 MEURTHE-ET-MOSELLE (Fédération de) : Vœu sur l'Affaire d'Ethiopie, 16 ; — Un facteur contre la Ligue, 442 ; — Bulletin, 452.
 MÉZÈRES (Section de) : Activité, 526, 670.
 MICELI : Une lettre du Secours populaire, 393 ; — Intervention auprès du Garde des Sceaux, 522 ; — Voir aussi : CAMPAGNES DE LA LIGUE.
 MICHAUD (Affaire Paul) : 594.
 MILHAUD (Maurice), membre du Comité Central : Pour une politique financière réaliste, 20 ; — Application de l'article 32 des statuts généraux, 22 ; — Affaires d'Espagne, 31 ; — Offre de démission de Mme S. Collette-Kahn, 124 ; — La situation internationale, 432 ; — La question des réfugiés politiques, *Pourquoi nous devons les accueillir*, 519 ; — Lettre au C. C. sur la situation internationale, 596 ; — Le bilan de la Crise, lettre au C. C., 605 ; — Projet de résolution de M. Delaisi, 715 ; — Demission, 720.
 MILITAIRES : L'activité juridique de la Ligue. VII — Les militaires et les anciens combattants, 375.
 MIMIZAN (Section de) : Activité, 526.
 MIRBEL (Section de) : Méthode de travail à la Ligue, 521.
 MIRKINE-GUETZEVITCH : Lecture du Rapport de la Ligue Russe au Congrès International de 1937, 202 ; — Rapport sur le Régime politique et la paix internationale au Congrès International de 1937, 219.
 MISE EN GARDE : Mise en garde contre un escroc, 89.
 MONGLIANI : Présidence au Congrès International de 1937, 219.
 MONTBEVILLE (Incidents de) : 441.
 MONTEFER-MORNEY (Section de) : Activité, 526, 726.
 MONTAGNE (Section de la) : Activité, 670.
 MONTFORT-L'AMALRY (Section de) : Activité, 158, 190.
 MONTIGNY-LES-MEIZ (Section de) : Activité, 670.
 MONTLUCON (Section de) : Un différend au sujet du bulletin fédéral, 442 ; — Conflit entre la Section et la Fédération, 456.
 MONTMARIAULT (Section de) : Activité, 158.
 MONTMIRAL (Section de) : Activité, 670.
 MONTMORENCY (Section de) : Activité, 158.
 MONTPELLIER (Section de) : *Les premières Sections, Montpellier*, par C. BOUÛLE, 410.
 MONTROUGE (Section de) : Activité, 526.
 MONTSOULT (Section de) : Activité, 158.
 MORAGAS GAISSA (Affaire José-Maria) : Intervention auprès de M. Alvarez del Vayo, 357.
 MORCAX (Section de) : Activité, 526.
 MOSCOU (Procès de) : Le procès de Moscou, 125 ; — Le nouveau procès de Moscou (Une lettre de la Ligue à l'Am bassadeur de l'U. R. S. S. à Paris), 184 ; — Campagnes de la Ligue, 203 ; — L'action de la Ligue à l'étranger, 383 ; — Nouveau procès de Moscou, 433 ; — Vœu, 443 ; — Réponse à quelques questions, 459.

MOTTE-DE-GALAURE (Section de la) : Activité, 190.
 MOUTET (Marius), membre honoraire du Comité Central : *Les premières Sections, Lyon*, 413 ; — Congrès 1938, 440 ; — *Les quarante ans de la Ligue*, discours, 503 ; — La situation internationale, 599 ; — Le bilan de la Crise, 606.
 MUIDS-LE-MAREAUX (Section des) : Activité, 190.
 MULHOUSE (Section de) : Réunion en faveur de l'Espagne, 397.
 MUNICH (Accord de) : Voir : CRISE INTERNATIONALE (La).

N

NÉCROLOGIE : Ferdinand Brunot, 128 ; René Ciroux, 128 ; — Paul Verdier, 128 ; — Octave Giraud, 335 ; — Henri Fontanier, 528 ; — Georges Bourdon, 665 et 675 et suiv. ; — Mort de MM. Georges Bourdon, Dominois et Dyard, 720.
 NEEHOHL (Affaire Johann) : 515.
 NEUBOURG (Section de Le) : Activité, 62.
 NEUFMARCHÉ (Section de) : Conflit, 474.
 NEUVILLE-SUR-SAÔNE (Section de) : Activité, 526.
 NICE (Section de) : Activité, 726.
 NOËL : Noël des victimes du fascisme, 90.
 NOHÉTABLE (Section de) : Activité, 526.
 NOISY-LE-SEC (Section de) : Activité, 670.
 NON-INTERVENTION : Contre la dupes de la non-intervention, 231 ; — Voir aussi ESPAGNE (Guerre d').
 NOTICES STATUTAIRES : Candidats aux sièges de membres résidents, 246 ; — Candidats aux sièges de membres non-résidents, 261.
 NOUVION-EN-THERACHE (Section de) : Ordre du jour sur l'affaire du C. S. A. R., 122.

O

OISE (Fédération de l') : Activité, 669.
 OLÉRON (Section d') : Ordre du jour sur l'affaire du C.S.A.R., 122.
 OR : *L'Or et la Banque de France*, par Georges SCHELLE, 508.
 ORANGE : L'interdiction de la manifestation d'Orange, 633.
 ORANGE (Section d') : Activité, 158 ; — Au théâtre antique d'Orange, *Les quarante ans de la Ligue*, 499.
 ORDRES DU JOUR : Adresses de sympathie au Comité Central, 9 ; — Affaire Tardieu-La Roche, 31 ; — Orsay, 90 ; — Rueil, 92 ; — Ordres du jour sur l'affaire du C.S.A.R., 122 ; — Actualités cinématographiques, 391 ; — Affaire Prince, 391 ; — Propagande (conférences du Secrétaire général), 392 ; — Marolles, 393 ; — Chamalières, 334 ; — Affaire Seznec, 443 ; — La Rochelle, 456 ; — Issy-les-Moulineaux, 456 ; — Gabarret, 456 ; — Uguine, 456 ; — Bar-sur-Seine, 456 ; — Paris, 5^e, 456 ; — Levallois-Perret, 521 ; — Après la grève générale (deux ordres du jour du Comité Central), 707 ; — Contre la menace fasciste, 719 ; — Voir aussi : Vœux.
 ORLÉANS (Section d') : Vœu sur l'affaire du C. S. A. R., 122 ; — Vœu sur l'Ethiopie, 441.
 ORSAY (Section d') : Une adresse de félicitations au Comité Central, 90 ; — Activité, 526.
 OSSIZETSKI (Carl von) : Mort de M. Carl von Ossietzki, 443, 447.
 OSUSKY : Discours à Genève sur la sécurité collective, 100.

P

P... (Affaire) : 382.
 PACY-SUR-EURE (Section de) : Activité, 726.
 PAINDREUF (Section de) : Activité, 726.
 PAIX : Vœux de Sections en faveur de l'embarco du pétrole, 9 ; — Appel de la Ligue des Droits de l'Homme (Evénements d'Autriche), 163 ; — Le Congrès International des Ligues, 195 ; — Banquet et Congrès de la Paix, 442 ; — Un manifeste de la Ligue des anciens combattants pacifistes, 442 ; — Vœux, 443 ; — Congrès de la paix, lettre de M. Basch, 448 ; — Gabarret, ordre du jour, 456 ; — Uguine, ordre du jour, 456 ; — *Pour sauve la Paix*, deux résolutions du Comité Central, 531 ; — *Vérités à répandre sur la question tchécoslovaque*, 581 et suiv. ; — Voir aussi : CAMPAGNES DE LA LIGUE, CRISE INTERNATIONALE et SOCIÉTÉ DES NATIONS.
 PAIX ET LIBERTÉ : Congrès Paix et Liberté de Front populaire de la région parisienne, 455.
 PARAGUAY : La Ligue hors de France, 383.
 PARIS-1^{er} (Section de) : Les tribunaux de commerce, 17 ; — Contre la lenteur des expertises judiciaires, 57.
 PARIS-11^e (Section de) : Activité, 526, 726.
 PARIS-12^e (Section de) : Vœu sur l'application de l'article 32 des statuts généraux, 22 ; — Une motion sur la situation internationale, 442 ; — Vœu sur les événements de Tunis, 441 ; — Ordre du jour, 456 ; — Activité, 726.
 PARIS-VI^e (Section de) : Activité, 526.

- PARIS-IX^e (Section de) : Un vœu pour la Paix, 9 ; — Une lettre de M. André Cahen, 593.
- PARIS-X^e (Section de) : Activité 153, 526.
- PARIS-XIII^e (Section de) : Banquet, 388.
- PARIS-XIV^e (Section de) : Une motion, 391 ; — Activité, 726.
- PARIS-XVIII^e (Section de) : Activité, 726.
- PARIS-XX^e (Section de) : Protestation contre l'inexistence de la Section, 456 ; — Situation de la Section, 519, 591.
- PARLEMENT : Contre le silence du Parlement, une résolution de la Ligue, 67 ; — Contre la clôture brusquée de la session parlementaire, une protestation de la Ligue, 359.
- PASSEPORTS : Visa à la légation de France au Luxembourg, 234.
- PATRIE HUMAINE : Poursuites contre la Patrie Humaine, 62, 188, 303, 668.
- PATZAR (Professeur) : Demande de la Ligue tchécoslovaque, 9.
- PAUL-BONCOUR : Discours à Genève sur la défense de la sécurité collective, 105.
- PAZ (Magdeleine) : Pourquoi les Cahiers n'ont-ils pas publié le « contre-rapport » de Mme Magdeleine Paz ?, 460.
- PAZ (Maurice) : Une offensive réactionnaire contre la Ligue, lettre au Président, 27.
- PENSIONS : L'activité juridique de la Ligue, 376.
- PEROU : La Ligue hors de France, 383.
- PERRET (Affaire) : Rapatriement des forcés réhabilités, 153.
- PERREUX (Section du) : Activité, 190.
- PERRIN (Paul), membre du Comité Central : notice statutaire, 256 ; — Le bilan de la crise, lettre au C. C., 605 ; — Lettre à l'Union des Officiers tchécoslovaques, 605 ; — Projet de résolution de M. Delaisi, 717.
- PERSONNEL DE LA LIGUE : Application des lois sociales, 23.
- PHILIP (André), membre du Comité Central : La situation politique et sociale du Maroc, 15 ; — Affaire Platon, 16 ; — La Ligue et le Rassemblement populaire, 50 ; — Notice statutaire, 268.
- PHILIPPEVILLE (Section de) : Activité, 526.
- PICARD (Roger), membre du Comité Central : Pour une politique financière réaliste, 20 ; — Réformes relatives à la Santé publique, 21 ; — La Ligue et le Rassemblement populaire, 50 ; — La situation internationale, 432 ; — Congrès 1938, lettre au C.C., 451 ; — Les décrets-lois, 592 ; — Lettre au C. C. sur la situation internationale, 597 ; — Voir aussi : MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE.
- PICHOT (Henri) : Lettre aux Cahiers, 708.
- PLOCH (Georges) : Une offensive réactionnaire contre la Ligue, lettre au Président, 27 ; — Lettre au Président, 389.
- PLOT (Jean), membre du Comité Central : notice statutaire, 257 ; — Projet de résolution de M. Delaisi, 715.
- PLANCHÉ (Camille), membre du Comité Central : offre de démission de Mme S. Collette-Kahn, 124 ; — Une lettre au sujet du procès de Moscou, 126 ; — La question roumaine et la situation internationale, 293 ; — Notice statutaire, 268 ; — La situation internationale, 432 ; — Le bilan de la Crise, lettre au C. C., 605.
- PLATON (Dr Charles), membre du Comité Central : Réforme relative à la Santé publique, 21 ; — La Ligue pendant la crise, lettre, 711 ; Voir ci-après : PLATON (Affaire).
- PLATON (Affaire) : Vœu présenté par plusieurs Fédérations, 16, 157 ; — Vœu du Dr Platon, 434 ; — Vœu du Congrès d'Avignon, 476.
- PNOM-PENH (Section de) : Indochine, expropriation des indigènes, 522 ; — Activité, 526.
- POLEJNA (Affaire) : 514.
- POLICE : La police et les étrangers, 295.
- POLOGNE : Le discours au Reichstag et les prétentions hitlériennes : La Pologne, 144 ; — La Ligue hors de France, 389 ; — Voir aussi : LIGUE INTERNATIONALE.
- POLONAIS : Réfugiés polonais, 438.
- PONT-DE-L'ARCHE (Section de) : Activité, 526.
- PORT-AU-PRINCE : Aggression contre un Français, 382.
- POUGUES-LES-EAUX (Section de) : Activité 158.
- POUILLY-SUR-LOIRE (Section de) : Activité, 526.
- P. O. U. M. : Procès du P. O. U. M., vœu du Congrès d'Avignon, 476 ; — Télégramme à M. Négrin, 482 ; — La Ligue et le procès du P. O. U. M., 631.
- PRADES (Section de) : Activité, 190.
- PRAGUE : Retour de Prague, par Jacques ANCEL, 581 ; — Voir aussi TCHÉCOSLOVAQUIE.
- PRÉVISIONS SUR LE CONTRÔLE DES CHANGES, par Pierre GÉROME, 131.
- PRÉPARATION MILITAIRE : Un vœu de la Section de Mayenne, 9.
- PRESBYTERES : La location des presbytères, 18, 20.
- PRÉSIDENCE DU CONSEIL (Interventions) :
Conflits du travail, nomination des procureurs généraux comme arbitres dans les conflits du travail, 524.
Fonctionnaires, amnistie des fonctionnaires, 93.
Instruction religieuse, Alsace-Lorraine, Guebwiller, 524.
- PRÉSIDENTS DE FÉDÉRATIONS : Conférence des Présidents, orga-

- nisation, 90 ; — Déclarations de la Conférence, 99 ; — Ordre du jour de la Conférence, 152.
- PRESSE : Le problème de la Presse, projet de résolution du Comité Central, 311 ; Rapport présenté par M. Georges BORIS, 322 ; délibération au C. C., 445 ; — Le problème de la Presse (résolution du Congrès d'Avignon), 472 ; — Voir aussi : CAMPAGNES DE LA LIGUE.
- PRÉVÔTEL (Affaire) : 391.
- PRINCE (Affaire) : Ordres du jour de la Section de Tours, 391.
- PRIX : Le prix César Chabrun, 290.
- PROCÈS DE MOSCOU, voir : MOSCOU.
- PROCÈS DU P. O. U. M., voir P. O. U. M.
- PROCEUREURS GÉNÉRAUX : Nomination des procureurs généraux comme arbitres dans les conflits du travail, 58, 524.
- PRO DOMO : Réponse à une interpellation, un soir, au Comité Central, par Henri GERNUT, 663.
- PROPAGANDE : Une initiative de la Section d'Anor, 152 ; — Conférences du Secrétaire général, 392 ; — Vente de timbres de la Ligue, 392 ; — Tracts, réimpression, 448 ; — Propagande raciste en Alsace, 624 ; — Notre affiche, 607.
- PROSPÉRITÉ HITLÉRIENNE ? par Mme Suzanne COLLETTE-KAHN, 176.
- PROSTITUTION : Une intervention auprès du ministère de la Santé publique, 443 ; — Voir aussi : PROXÉNÉTISME.
- PROXÉNÉTISME : Ouverture de maisons de tolérance, 393 ; — Voir aussi : PROSTITUTION.
- PROTECTION : La protection du travail, 17 ; — Protection de l'enfance, voir : ENFANCE.
- PRUDHOMMEUX, membre du Comité Central : Offre de démission de Mme S. Collette-Kahn, 124 ; — Intervention au Congrès International de 1937, 211 et suiv. ; — Rapport sur la Défense de la démocratie contre les ingérences étrangères au Congrès International de 1937, 215 ; — La situation internationale, 433 ; — Congrès 1938, 446, 449 ; — Contre la clôture de la session parlementaire, 457 ; — Conférence d'Evian, 458 ; — La situation internationale, 597.
- PRISSANCES D'ARGENT : Projet de résolution du Comité Central, 300 ; Rapport présenté par M. Robert LACOSTE, 315 ; — Délibération au C. C., 449.

Q

- QUARANTE HEURES : Modification à la loi de 40 heures, 593.
- QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA LIGUE : Voir ANNIVERSAIRE.
- QUESTIONS : Réponses à quelques questions sur le procès de Moscou, 450 ; — Questions et réponses : Les résolutions du Comité Central pendant la crise, 696 ; Notre affiche, 697 ; Le rapport Runciman, 698.
- QUIBROTON (Section de) : Interdiction d'une manifestation du Rassemblement populaire, 453.
- QUILLARD (Charles) : Rapport de la Commission de contrôle, 358.

R

- R... (Affaire) : Guerre, 8.
- RABL (Dr Rudolf) : Rapport de la Ligue Tchécoslovaque au Congrès International de 1937, 206.
- RACISME : Lectures actuelles, 110 ; — Propagande raciste en Alsace, 624 ; — Voir aussi ANTISÉMITISME, FASCISME et HITLÉRISME.
- RADICAL (Parti) : voir : RASSEMBLEMENT POPULAIRE.
- RADIODIFFUSION : Vœu de la Section de Cannes, 391 ; — Contre la réduction des informations radiophoniques, 414 ; — Radio-Liberté, 434 ; — Emissions radiophoniques (vœu du Congrès d'Avignon), 476.
- RAMBOUILLET (Section de) : Activité, 190.
- RAPHAËL (Paul) : Réfugié politique, une lettre, 600.
- RAPPORT FINANCIER : Rapport financier, par Georges ETIENNE, 352 ; — Rapport de la Commission de contrôle, par Charles QUILLARD 358 ; — Délibération au C. C., 454 ; — Résolution du Congrès d'Avignon, 474 ; — Voir aussi : SITUATION FINANCIÈRE et TRÉSORERIE.
- RAPPORT MORAL : Rapport moral, par Emile KAHN, 345 ; — M. Emile KAHN expose au Comité les grandes lignes de son rapport, 455 ; — Résolution du Congrès d'Avignon, 474.
- RAPPORTS : Rapport des conseils juridiques sur un vœu de la Fédération de la Seine (La protection du travail), 17 ; — Rapport de M. Moatti sur la Section de Tunis, 90 ; — Au Congrès International de Paris : Rapport de la Ligue Allemande, 198 ; Rapport de la Ligue Espagnole, 199 ; Rapport de la Ligue Hongroise, 200 ; Rapport de la Ligue Italienne, 201 ; Rapport de la Ligue Polonoise, 204 ; Rapport de la Ligue Russe, 202 ; Rapport de la Ligue Suisse, 203 ; Rapport de la Ligue Tchécoslovaque, 206 ; Rapport de la Ligue Géorgienne, 207 ; — Significa-

- non et diffusion du Complément à la Déclaration des Droits : Rapport de M. René Georges-Etienne, 208 ; — *Défense de la Démocratie* : Rapports de MM. J. Prudhommeaux et Henri Guernut, 215 ; Rapport de M. Mirkin-Guelzévitch, 219 ; Les moyens d'assurer le libre jeu de la démocratie ; I. — Résistance aux pressions qui contraignent la volonté du suffrage universel ; 1. *Fascisme international*, rapport de M. S. GRUMBACH, 313 ; 2. *Puissances d'argent*, rapport de M. Robert LACOSTE, 315 ; 3. *Clericalisme*, rapport de M. J. BRENIER, 319 ; II. — *Le problème de la Presse*, rapport de M. Georges BOHIS, 322 ; III. — *La question du Sénat*, rapport de M. Albert BAYET, 325 ; — *La répartition rationnelle des membres non-résidents du Comité Central*, rapport de M. Julien CARDON, 342 ; — *Rapport moral*, par M. Emile KAHN, 345 ; — *Rapport financier*, par M. Georges ETIENNE, 352 ; — *Rapport de la Commission de contrôle*, 358 ; — *Le rapport Runciman*, 638.
- RASSEMBLEMENT INTERNATIONAL CONTRE LA GUERRE ET LE MILITARISME : Rapports de la Ligue avec le R. I. G. M., 21.
- RASSEMBLEMENT MONDIAL CONTRE LE RACISME ET L'ANTI-SÉMITISME : *Semaine internationale*, 452.
- RASSEMBLEMENT POPULAIRE : A la suite des démissions au Comité Central, une déclaration du Bureau, 3 ; — La Ligue et le Rassemblement populaire, 50 ; — Déclarations de la Conférence des Présidents de Fédérations, 90 ; — Interdiction d'une manifestation, 153 ; — Convocation d'un Congrès national, 457 ; — Vœu du Congrès d'Avignon, 476 ; — *Documentation sur le Rassemblement populaire* : I. — Déclaration faite par le Bureau du Parti radical au Comité National, 659 ; II. — Communiqué du Comité National ; III. — Ordre du jour de la Ligue ; IV. — Lettre du Parti communiste, 660 ; V. — Résolution du Conseil National du Parti socialiste ; VI. — Motions publiées par divers Comités, 662 ; — La Ligue et le Rassemblement populaire, 722 ; — Voir aussi : CAMPAGNES DE LA LIGUE.
- RASSEMBLEMENT UNIVERSEL POUR LA PAIX : Rapports de la Ligue avec le R. U. P., 14 ; — Un papillon de propagande, 431 ; — Conférence universelle contre les bombardements des villes ouvertes, 519.
- RÉFORMES : La réforme judiciaire, vœu de la Fédération de la Creuse, 17 ; — Réformes relatives à la Santé publique, 21 ; — Réformes législatives, 363 ; — Pour des réformes en politique intérieure et extérieure, 521 ; — Réformes judiciaires, voir aussi : CAMPAGNES DE LA LIGUE.
- RÉFUGIÉS POLITIQUES : Réfugiés allemands, 8 ; — Le rapatriement des réfugiés espagnols, 10 ; — *Pour les réfugiés politiques*, un manifeste de la Ligue, 331 ; — Réfugiés polonais, 438 ; — Réfugiés autrichiens, 440 ; — Etrangers, décret du 2 mai 1938, 447 ; — Une circulaire du Secours populaire, 447 ; — Autrichiens, demande de passeports, 448 ; — La Conférence d'Evian sur la répartition des réfugiés, 458 ; — La question des réfugiés politiques, I. — *Pourquoi nous devons les accueillir*, par Maurice MILHAUD, 510 ; II. — *L'application du décret loi du 2 mai*, 513 ; — Droit d'asile, 520 ; — Pour les réfugiés espagnols de la Mayenne, 522 ; — La Conférence d'Evian sur la répartition des réfugiés, 591 ; — Service juridique et social pour les réfugiés allemands, 591 ; — Réfugiés politiques (Une lettre de M. Paul Raphaël), 600 ; — Voir aussi DÉCRETS-LOIS ET ÉTRANGERS.
- RÉGIONS LIBÉRÉES : La loterie des régions libérées, 20.
- REICHSTAG : *Le discours au Reichstag et les prétentions hitlériennes*, 135.
- REISS (Affaire) : Discussion au C. C., 13, 127, 232, 383.
- RELATIONS INTERNATIONALES : Lectures actuelles, 110.
- REMERCIEMENTS : Remerciements de M. Emile KAHN et de Mme Suzanne COLLETTE-KAHN, 127 ; — Remerciements de M. JEAN MARESTAN, 559.
- RENNES (Section de) : Activité, 526.
- RENNES (Section de) : Les premières sections : RENNES, par Victor BASCH, 408 ; — Erratum, 528.
- REPARTITION : *La répartition rationnelle des membres non-résidents du Comité Central*, Rapport de M. Julien CARDON, 342 ; — Erratum, 461 ; — Congrès 1938, 441, 451 ; — Délibération au C. C., 453 ; — Résolution du Congrès d'Avignon, 473.
- RÉPONSE A QUELQUES QUESTIONS : *Sur le procès de Moscou*, 459 ; — Voir aussi QUESTIONS ET RÉPONSES.
- REQUÊTES : Requête de la Ligue à la S. D. N., 82.
- RÉSOLUTIONS DE LA LIGUE : Affaire Tardieu-La Rocque, proposition de résolution de M. Emile KAHN, 13 ; — *Rassemblement contre le fascisme provocateur*, I, 35 ; — *Madeleine Mancini graciée*, 67 ; — *Contre le silence du Parlement*, 67 ; — *Défaillance de la S. D. N.*, 67 ; — *Déclarations de la Conférence des Présidents de Fédérations*, 99 ; — *Pour la liberté de réunion*, 134 ; — *Appel de la Ligue des Droits de l'Homme*, 163 ; — *Sur la situation internationale*, 174 ; — *Contre la dupérite de la non-intervention*, 231 ; — *Pour l'Espagne républicaine*, 282 ; — Pour le Congrès d'Avignon : *Les moyens d'assurer le libre jeu de la démocratie* (projet de résolution du Comité Central), 307 ; — *Contre les massacres*, 330 ; — *Pour les réfugiés politiques*, un manifeste de la Ligue, 331 ; — *La répartition rationnelle des membres non-résidents du Comité Central*, modifications proposées, 344 ; — *Situation internationale*, projet de résolution présenté par M. René Gerin, 394, projet de résolution adapté par la Commission, 431 ; — *Contre l'etouffement de l'affaire du C.S.A.R.*, 430 ; — *Le clericalisme*, projet de résolution de M. J. Brenier, 449 ; — *La question du Sénat*, projet de résolution de M. Albert Bayet, 450 ; — *LES RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS* : I. *Les moyens d'assurer le libre jeu de la démocratie*, 467 ; 1° contre le fascisme international, 468 ; 2° contre les puissances d'argent, 469 ; 3° contre le clericalisme, 470 ; — *Le problème de la presse*, 472 ; — *La question du Sénat*, 473 ; II. — *La répartition rationnelle des membres non résidents du Comité Central*, 473 ; III. — *La vie intérieure de la Ligue*, 474 ; IV. — *Le renouvellement du Comité Central*, 474 ; — V. *Les vœux*, 475 ; — *Les décrets-lois de juin 1938*, une résolution du Comité Central, 483 ; — *Pour sauver la paix*, deux résolutions du Comité Central, 531 ; — *Après Munich*, I. — *Manifeste*, 563 ; II. — *Résolution*, 564 ; — *La situation internationale* : projet de résolution de M. Prudhommeaux, 597 ; projet de résolution de M. Victor Basch, 602 ; — projet de résolution de M. Cudenet, 603 ; — Addition de M. Moutet au texte de M. Basch, 608 ; Résolution du Comité Central, 611 ; — Deux résolutions du Bureau : I. *Contre la barbarie acharnée en Allemagne* ; II. *Avant la grève générale*, 683 ; — *La Ligue pendant la crise* (projet de résolution de M. Sgard de Blaizot), 712 ; — *Projet de résolution de M. Delaisi*, 713.
- RÉSOLUTIONS DIVERSES : La situation politique et sociale du Maroc : résolution du Comité de Front populaire de Marrakech, 15 ; — *Résolution du Congrès International des Ligues de 1937*, 230 ; — *Documentation sur le Rassemblement populaire* : Résolution du Conseil National du Parti Socialiste, 662 ; — *Motions publiées par divers Comités du Rassemblement populaire*, 662.
- RÉVOLUTION FRANÇAISE : 150^e anniversaire, 122, 387, 396, 455.
- REYNER (Affaire), 188.
- RHÔNE (Fédération du) : Vœu sur l'affaire Platon, 16 ; — Comité Central (démissions), réunion extraordinaire, 91 ; — Réunion des ligues du Rhône, 442.
- RIBES-SUR-BLOIS (Section de) : Ordre du jour sur l'affaire Seznec, 413.
- RIMM (Section de) : Activité, 527.
- RIVET (Paul), membre du Comité Central : Notice statutaire, 257 ; — La Ligue et le Rassemblement populaire, 724.
- ROBERT (Maurice) : Notice statutaire, 269.
- ROCHELLE (Section de la) : Ordre du jour sur l'affaire du C. S. A. R., 122 ; — Ordre du jour sur la question tchécoslovaque, 456 ; — Activité, 458.
- ROCCHE (La) : Affaire Tardieu-La Rocque, 13, 31.
- RONNI (Paul) : Notice statutaire, 269.
- RONZE (Raymond) : Lectures actuelles : Les conséquences de l'aventure éthiopienne, 119.
- ROUES (G. A.) : Notice statutaire, 270.
- ROSENMARK (Me R.) : Une offensive réactionnaire contre la Ligue, une lettre au Président, 27.
- ROSNY-SOUS-BOIS (Section de) : Activité, 62.
- ROSSELLI (Carlo et Nello) : Monument au Père-Lachaise, 520.
- ROUEN (Section de) : Ordre du jour sur l'affaire du C.S.A.R., 122 ; — Affaire du C. S. A. R., 441 ; — Indemnité parlementaire, 443.
- ROUMANIE : Contre l'antisémitisme en Roumanie, un communiqué, 50 ; — *La question roumaine* : I. — Un discours de M. Guernut, 68 ; II. — *La situation en Roumanie*, 70 ; III. — *Le fait et le droit*, par Georges SCHELLE, 78 ; IV. — *Requête de la Ligue à la S. D. N.*, 82 ; — *La situation en Roumanie*, 146 ; — *La question roumaine et la situation internationale*, 232 ; — La Ligue hors de France, 383 ; — *Situation de la minorité juive*, 441.
- ROUET-MALMAISON (Section de) : Un ordre du jour, 92.
- RUELLÉ (Section de) : Activité, 62.
- RUNCIMAN : Le rapport Runciman, 638.
- R. U. P. : Voir RASSEMBLEMENT UNIVERSEL POUR LA PAIX.
- RUSSIE : Voir U. R. S. S. et LIGUE INTERNATIONALE.
- RUYSSEN (Théodore), membre du Comité Central, 258.

S

- SAGOU (Section de) : Activité, 62, 190 ; —
- SAINTE-AMÉDOIX (Section de) : Activité, 63.
- SAINTE-CLOUD (Section de) : Activité, 527.
- SAINTE-CYR-L'ÉCOLE (Section de) : Activité, 190.
- SAINTE-DIZIER (Section de) : Activité, 190 ; — Un ordre du jour, 391.

- SAINTE-MAURE-DE-TOURAINNE (Section de) : Activité, 527.
 SAINT-FRANÇOIS (Section de) : Activité, 158.
 SAINT-JOHN (Section de) : Activité, 527.
 SAINT-RAPHAËL (Section de) : Activité, 158.
 SAINT-SYMPHORIEN (Section de) : Activité, 527.
 SAINT-XANDRE (Section de) : Adresse de sympathie au C. C., 9; — Ordre du jour sur l'affaire du C. S. A. R., 122.
 SALENGRO (Roger) : Commémoration, 14.
 SALES-SUR-MER (Section de) : Ordre du jour sur l'affaire du C. S. A. R., 122.
 SANARY-SUR-MER (Section de) : Activité, 190.
 SANNONIS (Section de) : Ordre du jour sur l'affaire du C. S. A. R., 122; — Création d'une caisse de secours mutuels, 444; — Activité, 190.
 SANTÉ PUBLIQUE : Réformes relatives à la Santé publique, 21; — L'activité juridique de la Ligue, VIII. — La Santé publique, 377; — Lutte contre le charlatanisme, 444; — Voir aussi CHARLATANISME.
 SAUXILLANGES (Section de) : Activité 527.
 SCHELLE (Georges), membre du Comité Central : *La question roumaine* : Le fait et le droit, 78; Notice statutaire, 258; — *Le respect du Droit*, 647.
 SCHLANGER (Affaire Ernst) : 515.
 S. D. N. : Voir SOCIÉTÉ DES NATIONS.
 SEAT (Gilbert) : *Le Cinéma au service de la Nation*, 486.
 SECOURS POPULAIRE DE FRANCE : Une circulaire sur les étrangers, 447; — Une lettre de M. Thiolas, 455.
 SECRETARIAT DE MAIRIE : Maintien du clergé, 8.
 SECTIONS (A nos) : 59, 93, 154, 186, 236, 302, 333, 397, 494, 525, 557, 635, 665, 700, 725.
 SECTIONS (Avis aux) : Mise en garde, 89; — Audiences du Secrétaire général, 152; — Pour le Congrès d'Avignon, avis urgents, 333; — Au sujet d'une « Lettre ouverte au ministre de l'Intérieur, 333; — Sur la parution d'une « Enquête sur les partis et groupements français », 335; — Le Congrès du quarantième anniversaire, 388; — Congrès des fonctionnaires, 388; — Communication urgente de la Trésorerie générale aux ligues et aux Bureaux des Sections, 700; — Avis important (travis de correspondance), 700.
 SECTIONS ET FÉDÉRATIONS : Un exemple à imiter, 7; — 60, 94, 156, 187, 238, 302, 495, 525, 557, 637, 665, 701, 726.
 SÉCURITÉ COLLECTIVE : La défense de la sécurité collective à Genève, 100.
 SEIGNOBOS (Charles), membre honoraire du Comité Central : *Essai d'une Histoire comparée des peuples de l'Europe*, 477.
 SEINE (Fédération de la) : La protection du travail, 17; — Vœu, pour une politique financière réaliste, 20; — Vœu sur les réformes relatives à la santé publique, 21; — Vœu sur l'application des lois sociales au personnel de la Ligue, 23; — La question des étrangers, 452; — Congrès annuel, invitation au C. C., 519.
 SEINE-ET-MARNE (Fédération de) : Lettre à propos du 40^e anniversaire de la Ligue, 519.
 SEINE-INTERIEURE (Fédération de la) : Convocation d'un Congrès national du Rassemblement populaire, 452; — Le rôle des Fédérations, 521.
 SÉNAT : *La question du Sénat*, projet de résolution du Comité Central, 312; Rapport présenté par M. Albert BAYET, 325; délibération au C. C., 446, 450; — *La question du Sénat* (résolution du Congrès d'Avignon), 473.
 SEROF (Albert), membre du Comité Central, Affaire Tardieu-La Rocque, 13; — Commémoration de la mort de Roger Salengro, 14; — Notice statutaire, 259.
 SERRIES (Section de) : Activité, 63, 527.
 SERRIERES (Section de) : Activité, 527.
 SERVICE JURIDIQUE : 59, 93, 154, 186, 236, 302, 333, 397, 494, 525, 557, 635, 665, 700, 725.
 SEVRAN (Section de) : Vœu sur les Sociétés de Crédit immobilier, 21.
 SEZNEC (Affaire) : Ordre du jour de la Section de Néc-sur-Belon, 443; — A propos d'erreurs récentes, 493; — La grâce de Seznez, 725; — Voir aussi : CAMPAGNES DE LA LIGUE.
 SICARD DE PLAULOLES (Dr), vice-président de la Ligue : Rapports de la Ligue avec le R. I. G. M., 22; — Une offensive réactionnaire contre la Ligue, 31; — *Pour la protection de la femme*, 417; — La situation internationale, 432; — La Ligue pendant la crise, 712.
 SMI-BEL-ABBES (Section de) : Ordre du jour sur l'affaire du C. S. A. R., 122.
 SISTERON (Section de) : Activité, 158, 190.
 SITUATION DE LA LIGUE (La) : Statistiques, effectif de la Ligue de 1936 à 1937, 369.
 SITUATION FINANCIÈRE DE LA LIGUE : Situation financière de la Ligue, 443; — Bureau du 13 mai 1938, 447; — Voir aussi : RAPPORT FINANCIER et TRÉSORERIE.
 SITUATION INTERNATIONALE : *Sur la situation internationale*, résolution de la Ligue des Droits de l'Homme, 174; — Délibération au C. C., 394, 431, 445, 594, 596; — Voir aussi : CRISE INTERNATIONALE (La).
 SITUATION MENSUELLE : 63, 190, 304, 334, 398, 527.
 SLOVÈNE : Contre les persécutions politiques à l'étranger, Affaire Michael Marinko, 92.
 SOCIALISTE (Parti) : Résolution du Conseil National, 662; — Voir aussi : RASSEMBLEMENT POPULAIRE.
 SOCIÉTÉ DES NATIONS : Réfugiés allemands, 8; — Défaillance de la S. D. N., une résolution de la Ligue, 67; — La question roumaine, 68; Requête de la Ligue à la S. D. N., 82; — *A Genève* : La défense de la sécurité collective; Discours de M. Osusky, 100; Discours de M. Litvinov, 101; Discours de M. Alvarez del Vayo, 103; Discours de M. Paul-Boncour, 105; — *Le discours au Reichstag et les prétentions hitlériennes*, 135; — Voir aussi : CAMPAGNES DE LA LIGUE.
 SOCIÉTÉS DE CRÉDIT IMMOBILIER : Vœu de la Section de Sevran, 21.
 SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ANTIFASCISTE : Meeting, 91.
 SOUMA (Fédération de la la) : Un vœu sur la Loterie des régions libérées, 20; — Congrès fédéral, 452.
 SOUSCRIPTIONS : Vœu AIDE AU PEUPLE ESPAGNOL.
 SOUS-OFFICIERS : REPUBLICAINS : Banquet, 591.
 STATISTIQUE : Voir SITUATION DE LA LIGUE.
 STATUT : *Le statut moderne du Travail*, par Paul ACCIAIA, 182; — Une protestation, 390.
 STATUTS DE LA LIGUE : Application de l'article 32 des statuts généraux (vœu de la Section de Paris-v^e), 22; — Voir aussi : RÉPARTITION.
 STEFANICH (Affaire) : 515.
 STERN (Affaire Wanda) : 515.
 STORARI (Affaire) : 514.
 STROZICA (Mme le Dr E.) : Rapport de la Ligue Polonaise au Congrès International de 1937, 201.
 SUDRE (René) : Aux obsèques de M. Georges Bourdon, le Journaliste, 678.
 SUES (Naou) : Notice statutaire, 270.
 SUFFRAGE UNIVERSEL : *Résistance aux pressions qui contrarient la volonté du suffrage universel*, projet de résolution du Comité Central, 307; Rapports de MM. S. GRUMBACH, 313; Robert LACOSTE, 315; J. BRENIER, 319; — La résistance aux pressions qui contrarient la volonté du suffrage universel, délibération au C. C., 449.
 SVIATSKY : Lecture du rapport de la Ligue Suisse au Congrès International de 1937, 203.
 SUISSE : Affaire Ignace Reiss, 383; — Voir aussi : LIGUE INTERNATIONALE.
 SYNDICATS : Congrès de l'Union des Syndicats de la Seine, 433.

T

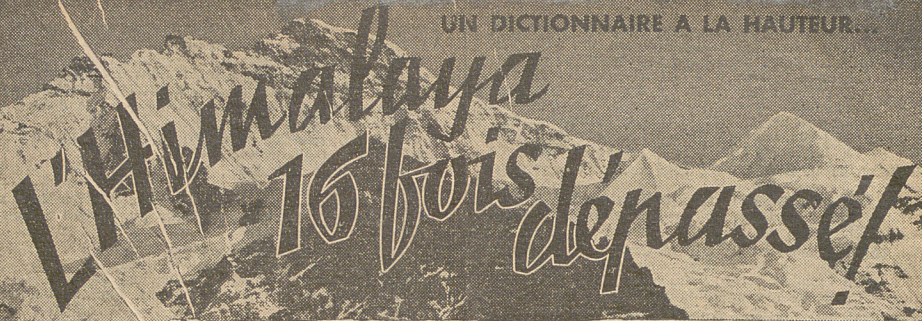
- TARDIEU-LA ROCQUE (Affaire) : Discussion au C. C., 13, 31.
 TAVERNIER : Affaire C... 438, 443.
 TAZA (Section de) : Un vœu pour la paix, 9.
 TCHÉCOSLOVAQUIE : Le mouvement Heinlein en Tchécoslovaquie, intervention de M. NERVVA au Congrès International de 1937, 226; — *Tchécoslovaquie, le problème allemand*, par TESTIS, 285; — La Ligue hors de France, 383; — *Tchécoslovaquie, II. — Le problème européen*, par TESTIS, 384; — Propositions du Rassemblement mondial contre le racisme et l'antisémitisme, 442; — La Rochelle, ordre du jour, 456; — Une adresse de la Ligue tchécoslovaque à la Ligue française, 531; — *Après Munich*, I. Manifeste, 563; — I. Résolution, 564; — *Histoire de la Crise internationale*, par HISTORICUS, 565; — *Retour de Prague*, par Jacques ANGEL, 581; — *Vérité à révéler sur la question tchécoslovaque*, I. *Politique de non résistance : guerre*; — *Politique de résistance : Paix*, 581; II. *Les Sudètes et le droit des peuples*, 584 (Erratum, 639); III. *France-Tchécoslovaquie*, 586 (Erratum, 639); IV. *L'abandon de la Tchécoslovaquie a-t-il affirmé la Paix ?* 589; — *Le Comité Central pendant la crise*, la situation internationale, 594 et suiv. (Erratum, 639); — *Résolutions du Comité Central*, 611; — *La Ligue devant la crise internationale*, par Victor BASCH, 612; — *Après Munich*, avis et points de vue : I. *Les chances de la paix*, par René CHATEAU, 616; II. *Une nouvelle forme du bourrage de crâne*, par Albert BAYET, 619; III. *Pourquoi j'ai voté contre l'accord de Munich*, par Jear BOUCHÉ, 620; IV. *La grande misère des sacrifiés*, par Georges DUMELAT, 622; — *Le martyre tchécoslovaque*, par TESTIS, 626; — *La Ligue et la révision des traités*, 630; — Lettre de M. Julien Cardon sur la crise internationale, 635; — Lettre de M. Mazuel sur la crise internationale, 635; — Munich et nos principes, I. *Le*

- Droit des Peuples**, par Suzanne COLLETTE-KAHN, 643 ; — II. *Le respect du Droit*, par Georges SCHELLE, 647 ; — III. *La valeur morale des promesses*, par Albert BAVET, 651 ; IV. *La Justice et la Paix*, par Gabriel CUDENET, 653 ; V. *La Liberté*, par Georges GOMBAULT, 657 ; — *Comment on trompe l'opinion*, par Emile KAHN, 684 ; — *Questions et réponses* : Les résolutions du Comité Central pendant la crise, 696 ; Notre affiche, 697 ; le rapport Runciman, 698 ; — La Ligue pendant la crise, 709 ; — *Projet de résolution de M. Delaisi*, 713 ; Voir aussi : LIGUE INTERNATIONALE.
- TESTIS** : Tchécoslovaquie, I. *Le problème allemand*, 283 ; II. *Le problème européen*, 384 ; — *Le martyre tchécoslovaque*, 626.
- TEXIER** (André), membre du Comité Central : Pour une politique financière réaliste, 20 ; — Notice statutaire, 271 ; — La Ligue pendant ces vacances, lettre au C. C., 601 ; — *Projet de résolution de M. Delaisi*, 715.
- TEYSSIER** (Affaire) : Lenteurs judiciaires, 235.
- THAELMANN** : Comité Thaelmann, 122 ; Meeting Thaelmann 433 ; — Fête organisée par le Comité Thaelmann, 432.
- THIOLAS** (Maurice) : Notice statutaire, 271.
- THIONVILLE** : Les réfugiés autrichiens de Thionville, 514.
- TORCHENAY** (Section de) : Activité, 190.
- TOLL** (Section de) : Un vœu pour la paix, 9 ; — Ordre du jour sur l'affaire du C. S. A. R., 122.
- TOLLOUSE** (Section de) : Histoire de la Ligue, 152 ; Manifestations antisémites, 397.
- TOUR-DU-PIN** (Section de la) : Un vœu, 434.
- TOURS** (Section de) : Un exemple à imiter, 7 ; Une omission, 57 ; — *Ordres du jour sur l'affaire Prince*, 391 ; — *Congrès de la Paix*, lettre de M. Basch, 448.
- TRACIS** : Le tract de M. René-Georges Etienne, 52 ; — Réimpression, 448.
- TRAIÉS** : *La Ligue et la révision des traités*, 630 ; — Voir aussi : CRISE INTERNATIONALE (La).
- TRAVAIL** : La protection du travail, vœu de la Fédération de la Seine, 17 ; — *Arbitrage et surarbitrage dans les conflits collectifs du Travail*, par Henri CAUDO, 158 ; — *Le Statut moderne du travail*, par Paul AUGIER, 182 ; — *Nomination des procureurs généraux comme arbitre dans les conflits du travail*, 58, 594.
- TRAVAIL** (Interventions) :
Assurances Sociales, Modification du décret-loi du 30 octobre 1935, 236.
Réfugiés politiques, Pour les réfugiés espagnols de la Mayenne, 522.
- TRAVAUX PUBLICS** (Interventions) :
Droit des cheminots, cheminots révoqués, 58 ; cheminots, projet de loi Demusols, 524.
- TRENTIN** (Silvio) : *Lectures actuelles*, le fascisme, 110.
- TRESORERIE** : 60, 93, 155, 187, 237 ; — Communication urgente de la Trésorerie générale aux ligueurs et aux bureaux des Sections, 700 ; — Voir aussi : RAPPORT FINANCIER ET SITUATION FINANCIÈRE.
- TRIBUNAUX DE COMMERCE** : Vœu de la Section de Paris-4^e, 17.
- T. S. F.** (Emissions de la Ligue à la) voir VOIX DE LA LIGUE ; — Voir aussi : CAMPAGNES DE LA LIGUE ET RADIODIFFUSION.
- TUNIS** : Evénements de Tunis, 444.
- TUNIS** (Section de) : Rapport de M. Maotti sur la reconnaissance de la Section, 90 ; — Lettre à M. Guénier, 123 ; — Lettre de M. Guénier, 389 ; — Protestation de l'ancienne Section, 434 ; — La situation en Tunisie (une motion de la Section de Tunis), 441 ; — Représentation au Congrès, 448 ; — Conflit, 474.
- TUNISIE** : La situation en Tunisie, 456. Voir aussi TUNIS.
- U**
- URNE** (Section d') : Ordre du jour, 456.
- UNION DES OFFICIERS TCHÉCOSLOVAQUES** : Lettre de M. Paul Perrin, 605.
- U. R. S. S.** : Affaire Barmine, 89 ; — Affaire Bogitch, 504 ; — Voir aussi Moscou (procès de).
- USINES NATIONALISEES** : Enquête sur le personnel, 520.
- V**
- VACANCES** : La Ligue pendant les vacances, délibération au C. C., 601.
- VACQUIER** (Etienne), membre du Comité Central : Notice statutaire, 272.
- VANDERVELDE** (Dr Jeanne) : *Retour d'Espagne*, 164.
- VANDERVELDE** (Emile) : *Retour d'Espagne*, 164 ; — *Conférence Vandervelde*, 433.
- VAR** (Fédération du) : Vœu sur l'affaire Platon, 16.
- VAUCLUSE** (Fédération de la) : Vœu sur l'affaire Platon, 16.
- VAYO** (Alvarez del) : Discours à Genève sur la défense de la sécurité collective, 103.
- VEIL** (Gaston), membre honoraire du Comité Central : Nomination à l'honorary, 475.
- VERDIER** (Paul) : Nécrologie, 128.
- VERDIER** (Mme Paul) : 523.
- VERMEIL** (Edmond) : *Lectures actuelles* ; Répercussions internationales. Politique extérieure du Troisième Reich, 116.
- VERNET** (Madeleine) : Notice statutaire, 250.
- VERNEUIL-SUR-AVRE** (Section de) : Activité, 527.
- VIE CHÈRE** : Vœu du Congrès d'Avignon, 476.
- VIGNAUD** (Jerd) : Aux obsèques de M. Georges Bourdon, *L'Ecivain*, 680.
- VIGUEIRA** (Affaire), 381.
- VILLENEUVE-LA-GUYARD** (Section de) : Activité, 190.
- VILLENEUVE-SUR-YONNE** (Section de) : Activité, 63, 527.
- VILLIE-MORGON** (Section de) : Affaire D..., 90.
- VIOLLETTE** (Maurice), membre honoraire du Comité Central : Discours au Congrès International de 1937, 196 ; — *Les quarante ans de la Ligue*, discours, 507 ; — Motion de sympathie du C. C., 710, 720.
- VIOLLIS** (Mme Andrée) : membre du Comité Central : Le rapatriement des réfugiés espagnols, 11 ; — La situation des fonctionnaires méfis, 19.
- VIRE** (Section de) : Activité, 158.
- VITREY-SUR-MANCE** (Section de) : Activité, 527.
- VITREY-SUR-SEINE** (Section de) : Activité, 190.
- VŒUX** : Vœu pour la paix, 9 ; — Vœu pour l'Ecole laïque, 9 ; — Vœu contre la préparation militaire obligatoire, 9 ; — Congrès de Tours, examen des vœux renvoyés au Comité Central, 14 ; La situation politique et sociale du Maroc, 14 ; L'indemnité des préfets, 16 ; Affaire d'Ethiopie, attitude de M. Laval, 16 ; Affaire Platon, 16 ; La réforme judiciaire, 17 ; La protection du travail, 17 ; Les tribunaux de commerce, 17 ; La carte de l'allocation du combattant, 18 ; La location des presbytères, 18 ; La caisse intercoloniale des retraites et la situation des fonctionnaires méfis, 19 ; La loterie des régions libérées, 20 ; Pour une politique financière réaliste, 20 ; Les sociétés de crédit immobilier, 21 ; Réformes relatives à la Santé publique, 21 ; Rapports de la Ligue avec le R. I. G. M., 21 ; Personnel de la Ligue ; Application des lois sociales, 23 ; — Radiodiffusion (Postes privés), 394 ; — Gravel-Le Vésinet (vœu sur la paix), 391 ; Arzelès-sur-Mer, 393 ; — Toulouse (manifestations antisémites), vœu de la Section de Paris-8^e, 397 ; — La Tour-du-Pin, 434 ; Procès de Mocsou, 443 ; — Indemnité parlementaire, 443 ; — Evénements de Tunis, 444 ; — Ethiopie, 444 ; — *Les résolutions du Congrès* ; V. Les vœux, 475 ; — Voir aussi : ORDRES DU JOUR ET RESOLUTIONS.
- VOIRIN** (André) : Notice statutaire, 260.
- VOIRIN** (Maurice) : Rapport sur l'effichage de la Déclaration des Droits dans les Ecoles, 86.
- VOIX DE LA LIGUE** (Emissions radiophoniques de la) : Les grandes interventions, I. — *L'affaire Dreyfus*, par Georges Bourdon, Victor Basch, E. LISBONNE, 36 ; — II. *Les victimes des conseils de guerre*, par Henri GUERNET, 44 ; — III. *L'affaire Malvy*, par René GEORGES-ETIENNE, 84 ; — La voix de la Ligue, 443.
- VOUVRAY** (Section de) : Activité, 158.
- W**
- WEIDMANN** (Affaire) : Contre les lenteurs de l'affaire Weidmann, 556.
- WIETHEN** (Affaire Wilhelm) : 515.
- Y**
- YENNI**, secrétaire de la Ligue Suisse : Rapport de la Ligue Suisse au Congrès International de 1937, 203.
- YUGOSLAVIE** : Affaire Michael Marinko, 92, 383.

Le Gérant : Guy ROCCA.

Imprimerie Centrale du Croissant (Sté Nlle)
10, rue du Croissant, Paris-2^e

UN DICTIONNAIRE A LA HAUTEUR...



LE DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE QUILLET

6 forts volumes (format 21 x 28), 5.000 pages de texte,
milliers de gravures, innombrables hors texte en couleurs

CONNAIT LE SUCCÈS le plus PRODIGIEUX des TEMPS PRÉSENTS

C'est qu'il a été conçu et réalisé suivant une **FORMULE HEUREUSE** et une **TECHNIQUE NOUVELLE**, par un Comité d'Universitaires, de Techniciens, de Spécialistes et d'Artistes réputés, sous la direction de M. Raoul MORTIER

Sa principale originalité consiste dans ce que, après avoir, dans l'ordre alphabétique, donné la description de tous les mots de la langue française, leur étymologie, leur emploi dans chaque cas particulier, il développe copieusement dans des traités et des précis de **10 à 80 pages**, suivant l'importance du sujet, **toutes les questions d'actualités scientifiques, artistiques, littéraires, historiques, géographiques, biologiques, etc., etc.**

Chacune des questions est illustrée de nom-

breuses gravures expressives afin d'éclairer le texte et le rendre plus compréhensible.

Non seulement il renseigne, mais il instruit dans le sens le plus large que l'on attribue à ce mot; il complète les notions indispensables que l'on possède déjà sur chaque sujet.

En outre il condense dans ses **tableaux synoptiques** par une vue d'ensemble les événements historiques du monde ou les résultats scientifiques ou techniques acquis dans chaque question exposée.

L'étude en est rendue par cette méthode nouvelle et spéciale au **DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE QUILLET**, beaucoup plus attrayante, passionnante même, dirons-nous.

Le développement de son vente continue intensive et dépasse - - - -

480.000 VOLUMES

qui mis bout à bout formeraient une hauteur 16 fois 1/2 plus grande que le sommet le plus élevé de l'Himalaya

LE DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE QUILLET est clair, précis, logique, pratique, abondamment et admirablement illustré; belle reliure artistique et il est le **MOINS CHER** grâce à son tirage: **50 francs par mois.**

ROS
MEILLEURS LOISIRS
C'EST DE LIRE
LE QUILLET
IL PROCURE GRAND
PLAISIR
À QUI VEUT
S'INSTRUIRE
CAR
TOUT Y EST



BON pour recevoir GRATUITEMENT et franco, sans engagement :
UNE MAGNIFIQUE BROCHURE-SPÉCIMEN
2000 pages de pages extraites de l'ouvrage et de planches hors texte en noir et en couleurs

★ **"PREUVES"**

Nom _____
Prénom _____
Qualité ou profession _____
Adresse _____
Ville _____

à découper et à adresser à la
LIBRAIRIE ARISTIDE QUILLET, S. A. au Cap de 20 Millions de Francs
378, Boulevard Saint-Germain - PARIS (VI^e)

REPRÉSENTANTS ACCRÉDITÉS

